



RAPPORT ANNUEL 2020



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE



**Société coopérative à
responsabilité limitée**

SIÈGE SOCIAL :
rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)
e-mail : aide@aide.be
Site internet : <http://www.aide.be>

**Rapports du Conseil d'administration
et du Commissaire réviseur
à l'Assemblée générale ordinaire
des associés du 17 juin 2021.**

**Bilan et compte de résultats
pour l'exercice 2020**



**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE**

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	4
GÉNÉRALITÉS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS	5
A. HISTORIQUE	6
CRÉATION DE L'AIDE : LE DÉMERGEMENT	6
DEVELOPPEMENT DE L'AIDE : L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET L'ÉGOUTTAGE	8
B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
EVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE	10
FINANCEMENT	11
LES ORGANES DE GESTION	13
ORGANIGRAMME	14
COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE	15
LES PARTENARIATS	18
LE PERSONNEL	19
C. LISTE DES SOCIETAIRES	20
D. RAPPORT D'ACTIVITES	22
1. DEMERGEMENT	22
INVESTISSEMENTS	22
EXPLOITATION DES OUVRAGES	27
2. EPURATION	29
INVESTISSEMENTS	29
EXPLOITATION DES OUVRAGES	37
3. EGOUTTAGE	41
4. CADASTRES ET ENDOSCOPIES	47
5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE	50
5.1. ACTIVITES 2020	51
5.2. EVALUATION	67
5.3. SERVICES AUX PARTICULIERS	68
5.4. AUTRES SERVICES	71
6. COOPERATIONS HORIZONTALES	73
E. POLITIQUE DE COMMUNICATION	77
COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	79
1. BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES	80
2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2020.	96
3. RAPPORT DE GESTION	112
4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS	135
5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	137
6. RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	144
RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE RÉVISEUR RELATIF AUX COMPTES ANNUELS	147

MOT DU PRESIDENT



L'année dernière ici même, j'évoquais la pandémie qui a affecté notre pays durant quasi toute l'année 2020 et j'exprimais tout mon respect et mes remerciements aux membres du personnel et de la direction qui assuraient, en ces temps difficiles, la continuité des opérations de démergement et d'assainissement des eaux usées, secteurs essentiels pour la protection de la santé de nos concitoyens et la préservation de leur environnement. Cette volonté de continuité du service n'a pas fléchi et se poursuit encore en ces débuts tout aussi difficiles de l'année 2021.

J'évoquais également la nouvelle vision stratégique de l'AIDE qui se fonde sur une approche dite « R2R », du Robinet au Ruisseau, indiquant clairement la volonté de l'AIDE de maîtriser toute la chaîne de valeur des eaux usées, du raccordement particulier au rejet dans le milieu aquatique naturel, tant dans la connaissance des réseaux que dans leur maintenance.

Ce plan stratégique, approuvé fin 2019, repose sur 27 initiatives qui, pour la plupart, ont été initiées en 2020. Pour atteindre les objectifs fixés, une réorganisation des services et des modes de fonctionnement était nécessaire. Après approbation par les instances, elle a été mise en œuvre durant l'année 2020, dans le cadre d'un dialogue constant avec le personnel et ses représentants.

Il me plaît de souligner à nouveau le dynamisme des instances et des équipes de l'AIDE qui, au travers la mise en œuvre de ce plan stratégique ambitieux, préparent le futur de la société en l'inscrivant dans un développement durable et raisonné, visant à délivrer un service public de qualité avec efficacité et efficience, tout en préservant et en améliorant la qualité de vie de ses collaborateurs.

C'est par ailleurs forte de ses engagements stratégiques que l'AIDE participe activement à la réflexion de coordination des acteurs du secteur public de l'eau wallon dont les objectifs de rationalisation, souhaités par le Gouvernement wallon, visent à pérenniser le caractère public de la gestion de l'eau en recherchant davantage d'efficacité et d'efficience et en vue de maintenir le prix de l'eau à un niveau acceptable pour les citoyens wallons. Ces réflexions en cours ont postposé le renouvellement du contrat de service avec la SPGE, qui s'achevait au 29 juin 2020 mais a été prolongé par avenant, au moins jusqu'au 31 décembre 2021, selon les termes initiaux.

Enfin, dans le respect d'une tradition fondée sur la réalité, permettez-moi d'exprimer tous mes remerciements aux membres des organes de gestion et au personnel pour la qualité et la rigueur du travail accompli.

Alain DECERF



A	HISTORIQUE	6
B	LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
C.	LISTE DES SOCIÉTAIRES	20
D.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	22
E.	POLITIQUE DE COMMUNICATION	77

A. HISTORIQUE

CRÉATION DE L'AIDE : le démergement



Inondations à Liège 1925-1926 – Pont des Arches

C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière : dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres, voire davantage.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des

descentes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'AID en 1928.



Tableau des cotes de la Meuse ©OliGraph.com



Pompes de démergement © François Putz

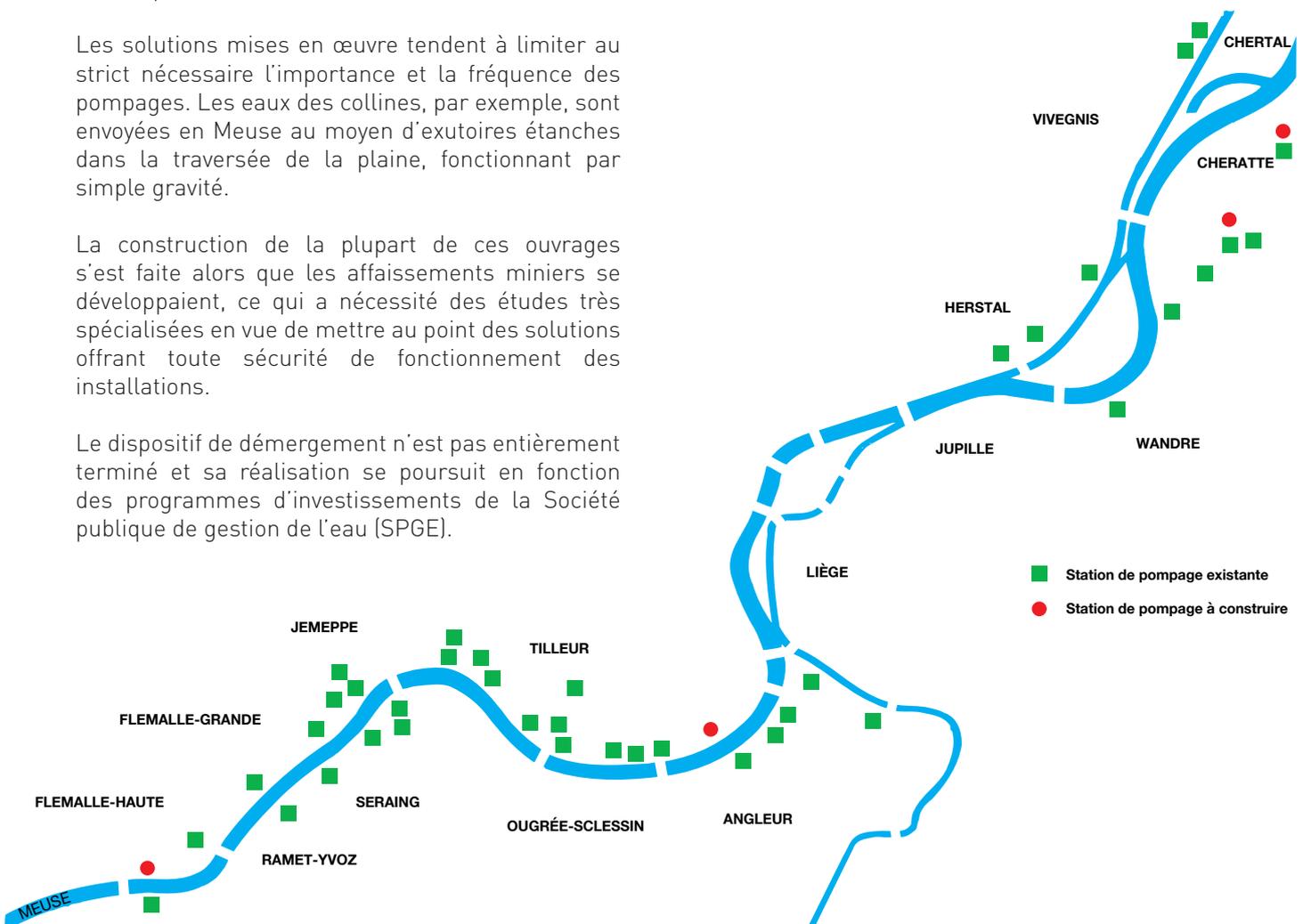
LES TRAVAUX DE DEMERGEMENT

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines, par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des programmes d'investissements de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE).



DEVELOPPEMENT DE L'AIDE :

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET L'ÉGOUTTAGE

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'AIDE, à la fin des années '70, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km² et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des stations de traitement : il s'agit principalement d'une question d'optimisation des dépenses.

La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 200 et 446.500 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier et en fonction des normes de rejet fixées par la Région wallonne.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'AIDE par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

En 2002, un nouveau mode de financement de l'égouttage a permis une meilleure prise en compte de l'égouttage dans les schémas de collecte et de traitement des eaux usées. Il s'est traduit par le contrat d'égouttage.

Depuis 2018, la SPGE propose, pour les communes qui le souhaiteraient, la signature d'une convention d'assainissement rural en avenant du contrat d'égouttage. Cette convention permet à une commune, moyennant une participation financière dans l'investissement, de réaliser anticipativement des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées d'une agglomération de moins de 2.000 EH, qui ne seraient pas reprises aux programmes de travaux de la SPGE en cours, et qui relèveraient d'une priorité locale de salubrité publique ou de protection environnementale ou encore, d'une priorité technique liée à une opportunité de synergie avec d'autres travaux ou d'autres sources de financement.



Station de pompage d'Amay

L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- ▶ les collecteurs, exutoires et stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise;
- ▶ les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

LES SERVICES AUX COMMUNES

En 2012, l'Assemblée générale approuvait un plan de développement des services que l'AIDE pouvait rendre à ses affiliés dans le cadre de la gestion des eaux usées et de ruissellement. Ces services se sont progressivement mis en place depuis février 2013 avec la création du département Services aux communes.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène.

Conformément au plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE, cette structure est en place depuis le 1^{er} juin 2020 et s'inscrit dans le cadre d'une approche volontariste appelée « R2R », montrant la volonté de l'AIDE de maîtriser toute la chaîne de valeur, « depuis le Robinet jusqu'au Ruisseau ».



Station de pompage n° 4 de Tilff

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

EVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 84 villes et communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) et la Province de Liège.

L'Assemblée générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C « Aide à l'égouttage ». Les 84 communes affiliées ont souscrit à ce nouveau capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société publique de gestion de l'eau (SPGE). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la SPGE a été signé le 29 février 2000 pour une durée de cinq ans. D'autres ont été signés par la suite, le 4^{ème} ayant été approuvé par le Gouvernement wallon en septembre 2017. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la SPGE et l'AIDE a été signé en date du 29 juin 2000, pour une durée de vingt ans, il arrivait à échéance le 29 juin 2020 mais a été prolongé par avenant, au moins, jusqu'au 31 décembre 2021 et, au plus tard, six mois après l'approbation par le Gouvernement wallon du 5^{ème} contrat de gestion de la SPGE.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités selon les mêmes modalités.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement ».

A l'exception des services qu'elle rend aux villes et communes affiliées, les activités de l'AIDE sont essentiellement orientées et fixées en dernier ressort par le Gouvernement wallon, en fonction des contingences budgétaires et les obligations régionales, par l'intermédiaire de la SPGE, laquelle détermine les programmes de l'AIDE.

Le Conseil d'administration du 6 mars 2000, en application d'une disposition statutaire, a décidé de souscrire à une prise de participation croisée avec la CILE et INTRADEL.

FINANCEMENT

Au niveau de la gestion proprement dite de l'AIDE, en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

- a) pour le démergement : 83% par la SPGE, 12,5% par la Province, 4,5% par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris ;
- b) pour l'épuration : 100% par la SPGE ;
- c) pour les services rendus aux communes : services rendus à prix coûtant avec intervention forfaitaire de la Province de Liège pour couvrir certains services généraux.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de la SPGE correspondant à 75% des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est prise en charge par la SPGE à 100%. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la SPGE, en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au capital de l'AIDE. Corollairement, l'AIDE souscrit, pour des montants équivalents, au capital de la SPGE.

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont rémunérées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.

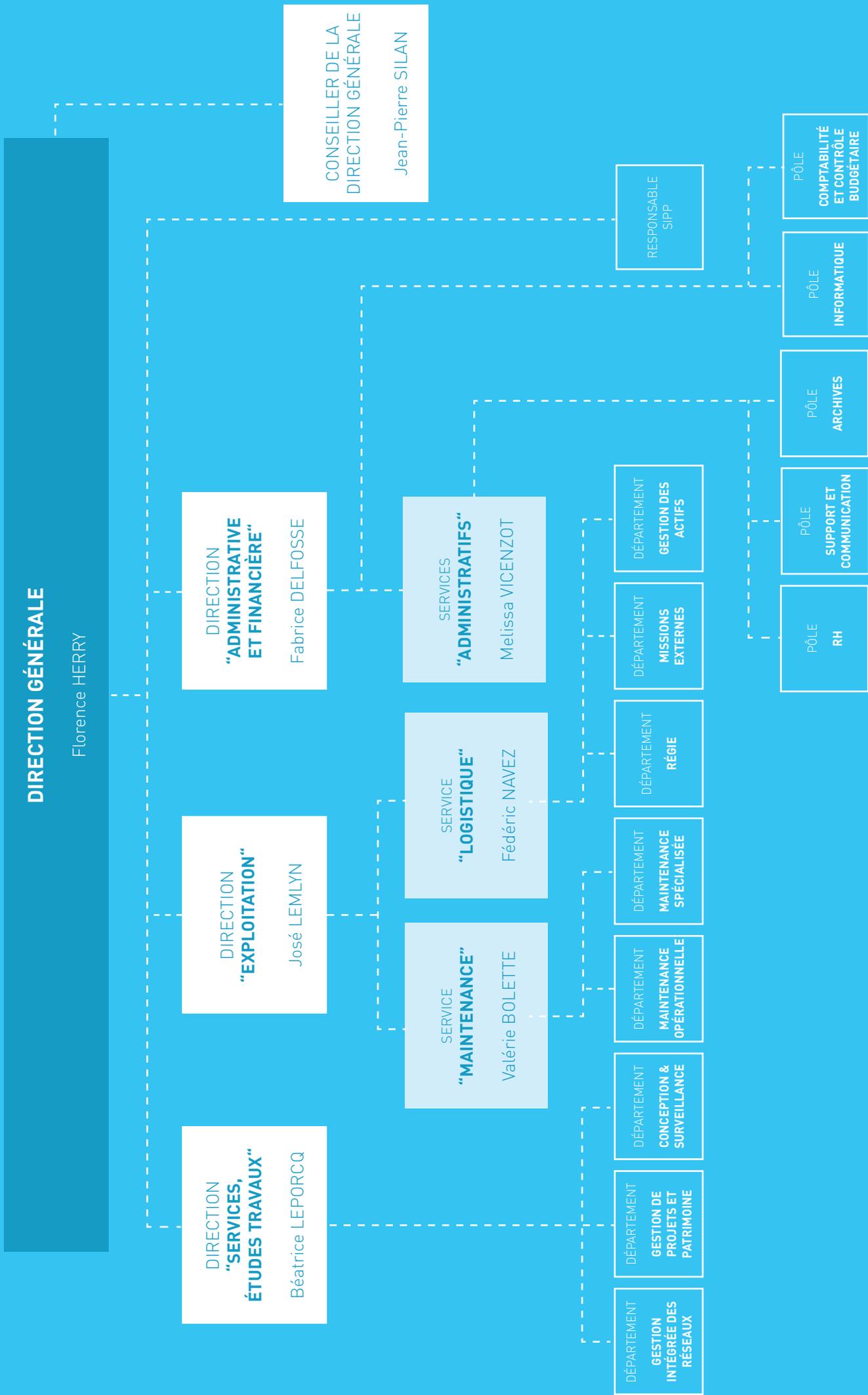


Station de pompage n°8 de Jemeppe

LES ORGANES DE GESTION



ORGANIGRAMME



COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TERME DE L'EXERCICE

Le Conseil d'administration s'est réuni onze fois au cours de l'année 2020. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat		
				Début	Fin	
PRESIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17/06/13	30/06/25	
VICE-PRESIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25	
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	17/06/13	30/06/25	
	M. ANCION Thierry	Fléron	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25	
	Mme BENOÎT Julie	Aywaille	Conseillère communale	27/06/19	30/06/25	
	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	3/12/18	30/06/25	
	M. COURTOIS Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	7/02/17	30/06/25	
	Mme ELSÉN Sabine	Chaufontaine	Echevine	27/06/19	30/06/25	
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseillère provinciale	27/06/19	30/06/25	
	Mme GELDOF Julie	Seraing	Echevine	27/06/19	30/06/25	
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	3/12/18	30/06/25	
	Mme IKER Laura	Esneux	Bourgmestre	17/06/13	30/06/25	
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	14/11/17	30/06/25	
	M. LEJEUNE François	Awans	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25	
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	3/12/18	30/06/25	
	M. PERRIN Dominique	Flémalle	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25	
	M. RAVONE Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	17/06/13	30/06/25	
	Mme RENSON Carine	Province de Liège	Conseillère	30/10/20	30/06/25	
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	2/12/19	30/06/25	
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	17/06/13	30/06/25	
	OBSERVATEURS	M. JOINE Luc	INTRADEL	Directeur général	17/06/13	30/06/25
		M. HEGGERICKX Marc	CILE	Directeur RH, des achats et Marchés publics	13/05/19	30/06/25
M. KREMER Alain		CGSP	Représentant du personnel	1/09/20	30/06/25	
M. ROTA Gianfranco		CGSP	Représentant du personnel	27/06/19	30/06/25	
M. SCHMETZ Philippe		CSC	Représentant du personnel	19/06/18	30/06/25	
	M. THOMAS Yves	CGSP Admi	Représentant du personnel	5/05/14	30/06/25	

Modifications au cours de l'exercice

MEMBRES	M. MEUREAU Robert	Province de Liège	Conseiller provincial	3/12/18	30/10/20
OBSERVATEURS	M. LALLEMAND Johnny	CGSP	Représentant du personnel	27/06/19	1/09/20

BUREAU EXECUTIF AU TERME DE L'EXERCICE

Le Bureau exécutif s'est réuni onze fois en 2020. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
PRESIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17/06/13	30/06/25
VICE-PRESIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bougmestre	27/06/19	30/06/25
MEMBRES	M. ANCION Thierry	Fléron	Bougmestre	27/06/19	30/06/25
	Mme ELSSEN Sabine	Chaufontaine	Echevine	27/06/19	30/06/25
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	3/12/18	30/06/25

ASSISTENT LE BUREAU EXECUTIF ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme HERRY Florence	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances
M. LEMLYN José	Directeur Exploitation
Mme LEPORCQ Béatrice	Directeur Services, Etudes, Travaux
M. SILAN Jean-Pierre	Conseiller de la Direction générale

COLLEGE DES CONTROLEURS AUX COMPTES

ACF Audit Belgium S.A., Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Stéphan MOREAUX, Réviseur d'entreprises soumettre.

COMITE DE REMUNERATION

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
MEMBRES	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	3/12/18	30/06/25
	M. COURTOIS Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	7/02/17	30/06/25
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	27/06/19	30/06/25
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	7/06/13	30/06/25

ASSISTENT LE BUREAU EXECUTIF ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme HERRY Florence Directeur général

COMITE D'AUDIT

Fonction	Nom Prénom	Institution	Titre	Mandat	
				Début	Fin
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	27/06/19	30/06/25
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseillère provinciale	27/06/19	30/06/25
	M. RAVONE Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	17/06/13	30/06/25
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	2/12/19	30/06/25

ASSISTENT LE BUREAU EXECUTIF ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme HERRY Florence Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice Directeur Administration et finances

COMITE DE CONCERTATION

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la sécurité et l'hygiène.

COMITE DE NEGOCIATION

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut et règlements).

LES PARTENARIATS

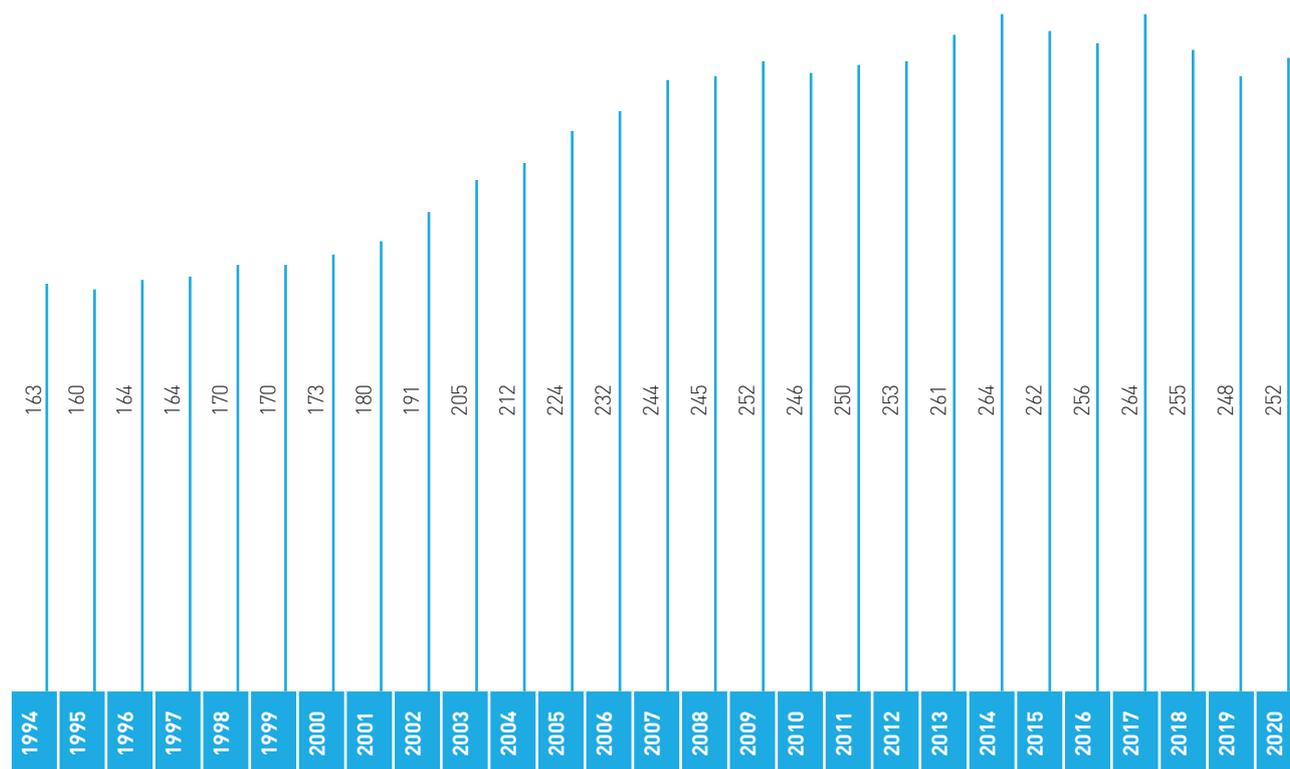
- ▶ Aquawal : Association régionale wallonne de l'eau, organe de concertation des opérateurs wallons de l'eau qui détient 24 % du capital de la SPGE.
- ▶ Ape : Aqua Publica Europea, association européenne du secteur public de l'eau.
- ▶ Cile : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.
- ▶ Intradel : Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.
- ▶ Ecetia : leasings et financements du secteur public.
- ▶ Eureau : Association européenne du secteur de l'eau.
- ▶ Astee : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- ▶ Cebedeau : Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.
- ▶ Belgaqua : Fédération belge du secteur de l'Eau.
- ▶ Spge : Société publique de gestion de l'eau.
- ▶ Swde : Société Wallonne des eaux
- ▶ Idea : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Hainaut
- ▶ Igretec : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Hainaut
- ▶ In BW : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Brabant Wallon
- ▶ Inasep : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire Namurois
- ▶ Ipalle : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire du Hainaut
- ▶ Idelux Eau : Intercommunale active dans le secteur de l'eau pour le territoire Luxembourgeois
- ▶ Terranova S.A : Entreprise dont l'objet est le recyclage des terres inertes issues du secteur de la construction.
- ▶ Ogéo Fund : Fonds de pension.
- ▶ Conseil Economique et Social de Wallonie – Pôle Environnemental.
- ▶ Commission internationale de la Meuse.
- ▶ Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Bas-Geer, de la Berwinne, du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de la Moselle, de l'Ourthe et de la Vesdre.
- ▶ GTI : Groupe Transversal Inondations de la Région wallonne
- ▶ Les Journées wallonnes de l'Eau.

LE PERSONNEL

LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et le respect des contraintes budgétaires constituent toujours l'axe principal de la politique du personnel.

L'effectif global de L'AIDE (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :



La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

Au cours de l'année 2020, le Conseil a déploré la perte de quatre agents retraités.

L'AIDE rend hommage à la mémoire de :

- ▶ DRAPIER Robert, entré en service le 05/08/1964, décédé le 07/05/2020 ;
- ▶ TIMMERMANS Albert, retraité, entré en service le 01/06/1976, décédé le 16/08/2020 ;
- ▶ PIRSON Antoine, retraité, entré en service le 01/03/1973, décédé le 14/09/2020 ;
- ▶ MUYTERS Guy, retraité, entré en service le 01/06/1978, décédé le 18/11/2020 ;

C. LISTE DES SOCIETAIRES

CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Epuration	CAPITAL C Egouttage	CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Epuration	CAPITAL C Egouttage
	Amay	Amay	Liège	Liège	Liège
	Amel	Amel		Lierneux	Lierneux
	Ans	Ans		Limbourg	Limbourg
	Anthisnes	Anthisnes		Lincet	Lincet
	Aubel	Aubel		Lontzen	Lontzen
	Awans	Awans		Malmedy	Malmedy
	Aywaille	Aywaille		Marchin	Marchin
	Baelen	Baelen		Modave	Modave
	Bassenge	Bassenge		Nandrin	Nandrin
	Berloz	Berloz		Neupré	Neupré
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay		Olne	Olne
	Blegny	Blegny		Oreye	Oreye
	Braives	Braives		Ouffet	Ouffet
	Büllingen	Büllingen	Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Burdinne	Burdinne		Pepinster	Pepinster
	Burg-Reuland	Burg-Reuland		Plombières	Plombières
	Bütgenbach	Bütgenbach		Raeren	Raeren
	Chaufontaine	Chaufontaine		Remicourt	Remicourt
	Clavier	Clavier		Saint-Georges	Saint-Georges
	Comblain	Comblain	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Crisnée	Crisnée		Sankt-Vith	Sankt-Vith
	Dalhem	Dalhem	Seraing	Seraing	Seraing
	Dison	Dison		Soumagne	Soumagne
	Donceel	Donceel		Spa	Spa
	Engis	Engis		Sprimont	Sprimont
	Esneux	Esneux		Stavelot	Stavelot
	Eupen	Eupen		Stoumont	Stoumont
	Faimes	Faimes		Theux	Theux
	Ferrières	Ferrières		Thimister-Clermont	Thimister-Clermont
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher		Tinlot	Tinlot
Flémalle	Flémalle	Flémalle		Trois-Ponts	Trois-Ponts
	Fléron	Fléron		Trooz	Trooz
	Geer	Geer		Verlaine	Verlaine
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne		Verviers	Verviers
	Hamoir	Hamoir		Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
	Hannut	Hannut	Visé	Visé	Visé
	Héron	Héron		Waimes	Waimes
Herstal	Herstal	Herstal		Wanze	Wanze
	Herve	Herve		Waremme	Waremme
	Huy	Huy		Wasseiges	Wasseiges
	Jalhay	Jalhay		Welkenraedt	Welkenraedt
	Juprelle	Juprelle	Province de Liège	Province de Liège	
	Kelmis	Kelmis	SPGE		

CAPITAL D - Partenaires environnementaux

CILE - INTRADEL



Station de pompage n° 3 de Herstal

D. RAPPORT D'ACTIVITES

1. DEMERGEMENT

INVESTISSEMENTS

Depuis le 1^{er} janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement », sous la dénomination « assainissement-bis ».

Les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la SPGE.

Deux programmes d'investissement ont été acceptés par la SPGE couvrant les périodes 2004-2009 et 2010-2014 pour des montants respectifs de 19.195.000 € hors TVA et 21.770.000 € hors TVA.

Aucun programme d'investissement en matière d'assainissement-bis n'a été accepté par la SPGE pour les années 2014-2016. En 2017, un programme de travaux en matière d'assainissement-bis a été arrêté par la SPGE pour la période 2017-2021 pour un montant de 6.157.549 € hors TVA, largement insuffisant par rapport aux besoins. Les autres intercommunales en charge du démergement en Wallonie (OAD) étant dans la même situation, un mémorandum commun (Le démergement sans concession, Livre blanc 2017) a été déposé auprès de la SPGE, notamment afin de rappeler l'importance stratégique du démergement et la nécessité d'en pérenniser le financement, en permettant l'adaptation, la réhabilitation et la modernisation d'ouvrages anciens mais dont le bon fonctionnement, en toutes circonstances, est crucial pour les populations et les entreprises protégées.

En 2018, à la demande de la SPGE, l'AIDE a affiné une proposition d'études et de travaux urgents à inscrire dans les programmes de travaux 2022-2026 et 2027-2031.

En 2019, la SPGE a mandaté un consultant extérieur (bureau SECO) pour analyser et commenter le mémorandum déposé par les trois organismes wallons chargés des activités de démergement. Des rencontres entre experts ont permis de présenter et de développer les défis qui doivent être relevés : vieillissement des infrastructures, changement climatique, remontée des nappes aquifères, urbanisation croissante, etc. Le rapport d'audit du bureau SECO a été approuvé par la SPGE le 27 février 2020. Il confirme les besoins techniques exprimés par les trois OAD ainsi que les enjeux auxquels ils doivent faire face et émet diverses recommandations à la SPGE. Le Conseil d'administration de l'AIDE a pris connaissance du rapport d'audit lors de sa séance du 9 avril 2020.

Le 25 juin 2020, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté une proposition de programme quinquennal d'investissement en matière de démergement, couvrant la période 2022-2027. Cette proposition a été transmise à la SPGE et a été complétée et remaniée à la demande de la SPGE pour couvrir une période de 10 ans (2022-2031). A l'heure d'écrire ces lignes, cette proposition remaniée n'a encore fait l'objet d'aucune approbation de la SPGE.

Le 17 juillet 2020, la SPGE, en suite de l'actualisation de son plan financier, a dégagé, pour l'ensemble des trois organismes wallons chargés du démergement, un budget de 19.990.000 € pour des travaux de démergement à mettre en chantier avant le 31 décembre 2021. Dans ce cadre, l'AIDE a proposé six dossiers urgents et suffisamment avancés pour respecter les conditions requises. Ces dossiers représentent un montant total estimé de 8.300.000 € et ont été ajoutés au programme de travaux 2017-2021 de la SPGE en matière de démergement. Les dispositions ont été prises pour respecter les échéances imposées.

Pour 2020, le bilan des activités en matière de démergement se présente comme suit :

A. DOSSIERS D'INVESTISSEMENTS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2020.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2020 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Ces 14 dossiers représentent un investissement de 16.042.188 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP3FL - SP1FL - NTM-SP2FL - 2 ^{ème} partie - Fourniture et pose de câbles	400 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	FLEMALLE (Flémalle-Haute) - Station de pompage n°1	550 000 €
FLEMALLE, SERAING (Jemeppe)	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP6-SP2, SP3FL-SP1FL - NTM-SP2FL - 1 ^{ère} partie - Achat de câbles	801 300 €
HERSTAL, OUPEYE (Vivegnis), LIEGE (Wandre)	AVAL - Remplacement des câbles HT - partie 37 - Liaisons SP3 Herstal - SP2 Vivegnis et SP3 Herstal - SP5 de Wandre	907 444 €
LIEGE (Angleur)	ANGLEUR - Remplacement de câbles HT d'alimentation des stations de pompage de démergement - partie 17 - phase 1 - liaisons SP11-SP12 / SP12-SP13	375 000 €
LIEGE (Sclessin)	LIEGE (Sclessin) - Station de pompage n° 16. Modernisation - 1 ^{er} lot.	3 800 000 €
LIEGE (Sclessin)	LIEGE (Sclessin) - Collecteurs de la plaine - 5 ^{ème} lot - 1 ^{ère} partie	765 020 €
OUPEYE (Vivegnis)	AVAL - Remplacement de câbles HT - partie 30 - Alimentation SP2Ch	195 600 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n°6. Modernisation - 2 ^{ème} lot - 1 ^{ère} phase	949 169 €
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - 10 ^{ème} lot (rue de la Province), réseau HT amont - Liaison SP6-SP2 - pose de câbles	301 380 €
SERAING (Jemeppe)	SERAING - Exutoire secondaire IV - 1 ^{ère} tranche	358 775 €
SERAING (Jemeppe)	SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1 ^{ère} partie - 2 ^{ème} phase	2 363 050 €
WISE (Cheratte)	WISE (Cheratte) - Station de pompage n°2.	1 000 000 €
WISE (Cheratte)	WISE (Cheratte) - Collecteurs de la plaine - 2 ^{ème} lot - 2 ^{ème} partie (cité du charbonnage)	3 275 450 €

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2020 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	FLEMALLE- Collecteurs de la plaine - 3 ^{ème} lot (Grand'Route)	993 398,20 €
LIEGE (Angleur)	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16 ^{ème} lot - 2 ^{ème} partie - 2 ^{ème} phase	3 607 977,05 €
SERAING (Jemeppe)	SERAING - Evacuation des eaux de ruissellement des zones de Cubber et de Stockis - 1 ^{ère} phase	13 760 866,50 €

Les trois chantiers d'assainissement-bis en cours fin de l'année 2020 représentent un investissement global de 18.362.242 € hors TVA. Notons que le dossier SERAING - Evacuation des eaux de ruissellement des zones de Cubber et de Stockis - 1^{ère} phase est un dossier dont la SOWAER est le maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur, l'AIDE intervenant à titre de bureau d'études.

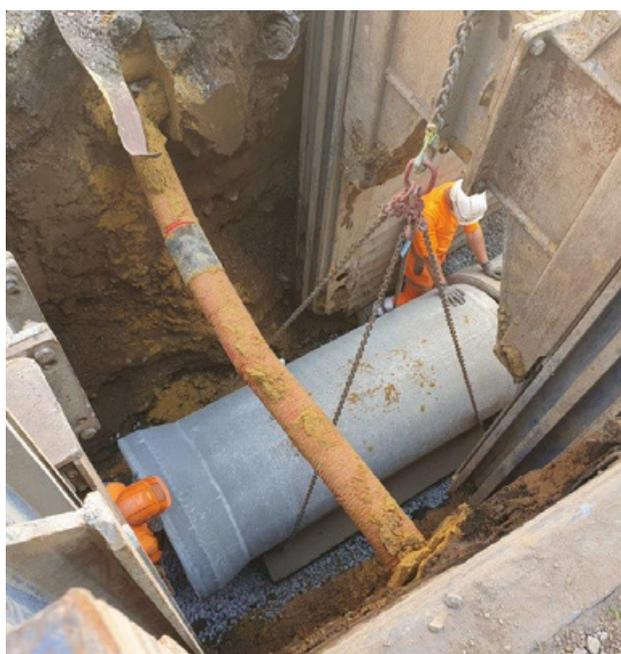


SERAING - Evacuation des eaux de ruissellement des zones de Cubber et de Stockis - 1^{ère} phase

C. CHANTIERS TERMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2020.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui se sont achevés et dont la réception provisoire a été donnée en 2020. L'ensemble s'élève à 964.577,39 €hors TVA.

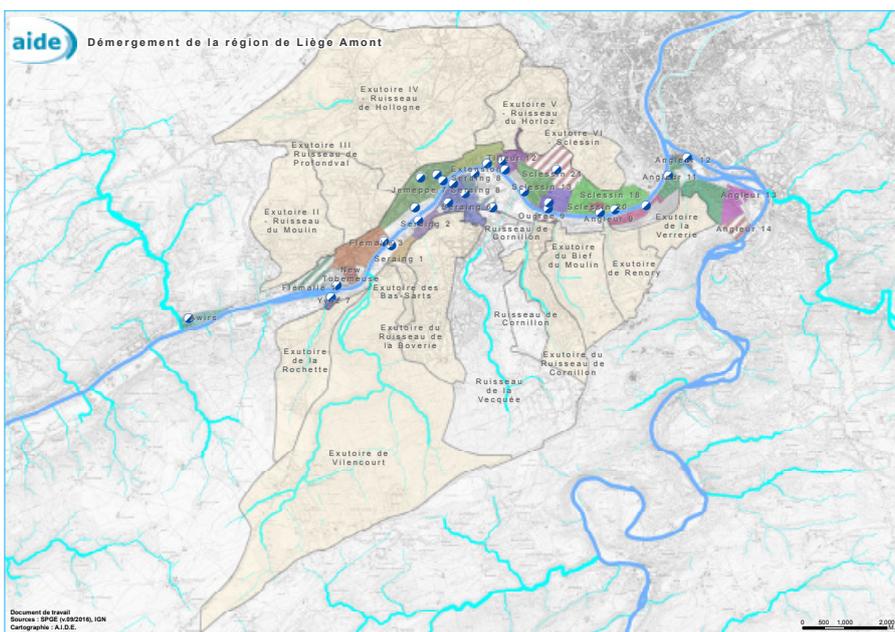
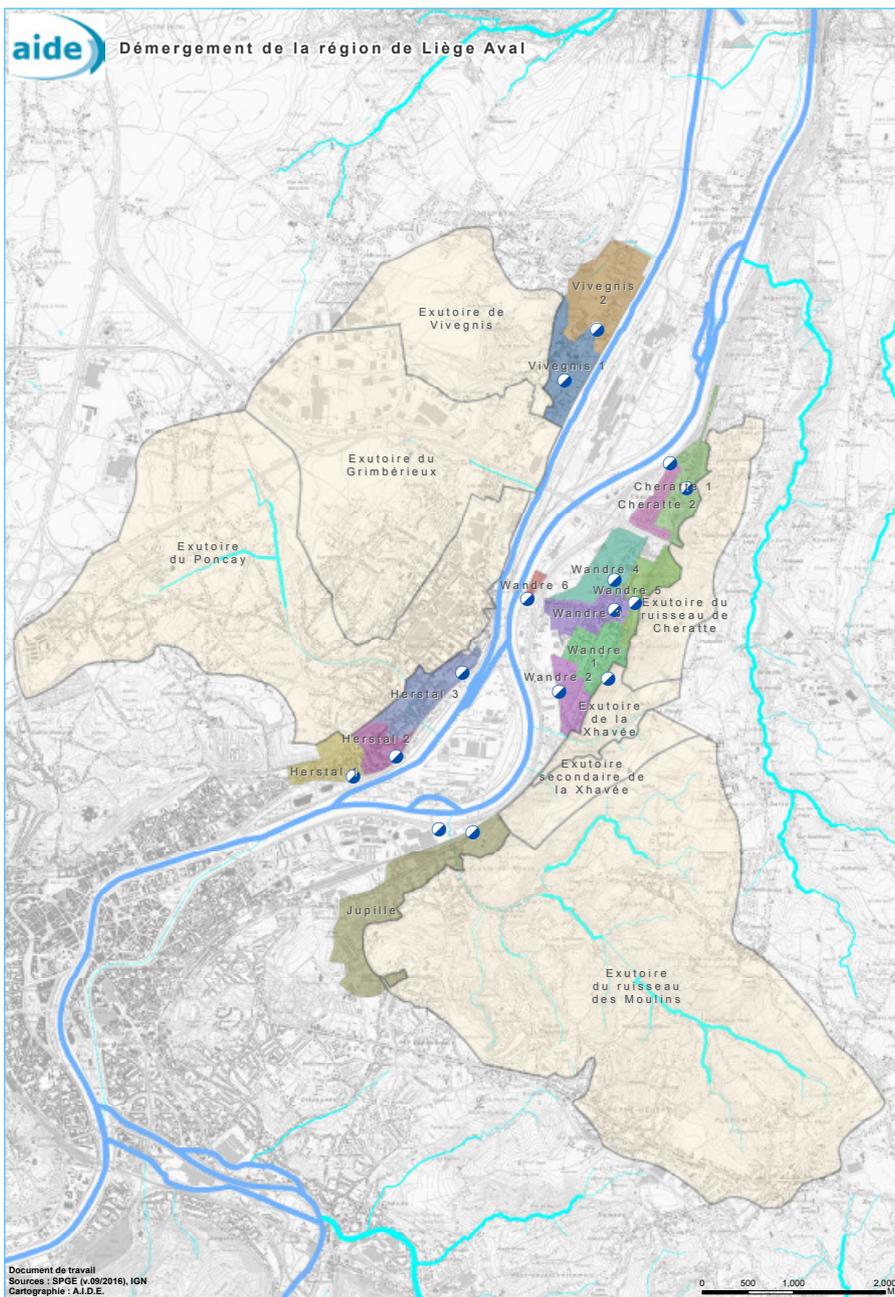
Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE (Ivoz-Ramet), SERAING	SERAING-FLEMALLE (Ivoz-Ramet) - Liaison SP 7 - SP 1 - remplacement de câbles HT - 2 ^{ème} partie - pose de câbles	378 342,53 €
FLEMALLE, SERAING (Jemeppe)	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP Jemeppe-darse - SP3Fl - 2 ^{ème} partie - Pose de câbles	586 234,76 €



LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16^{ème} lot - 2^{ème} partie - 2^{ème} phase



FLEMALLE- Collecteurs de la plaine - 3^{ème} lot (Grand'Route)



DEMERGEMENT

EXPLOITATION DES OUVRAGES

ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2020			
	Communes du Capital A	Stations de pompage HUY et TIHANGE (S.P.W.)	Total
A) Energie	393 621,88	44 531,70	438 153,58
B) Autres charges	833 130,86	84 086,48	917 217,34
C) Personnel	5 947 862,83	482 098,35	6 429 961,18
D) Frais généraux : sur frais courants	394 603,87	33 589,41	428 193,28
E) Redevances	2 946,99	26,62	2 973,61
F) Recettes	-13 628,29	-2 493,88	-16 122,17
Total	7 558 538,14	641 838,68	8 200 376,82

Depuis le 01/01/2014, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E.

Leur montant atteint en 2020 :

Travaux	201 135,18
Frais généraux	11 062,43
TOTAL GENERAL	8 412 574,43

Au total, les frais de fonctionnement de l'exercice 2020 (8.412.574,43 €) sont en diminution par rapport à ceux de 2019 (9.094.350,83 €).

Cette diminution trouve son origine dans la diminution des dossiers étudiés dans le cadre des Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) en 2020 par rapport à l'exercice 2019.

Concernant les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages, ceux-ci sont en augmentation d'environ 1,4% par rapport à 2018. Cette augmentation est essentiellement due à la masse salariale.

Les installations en exploitation se constituent de :

- ▶ 48 stations de pompage (44 AIDE + 3 SPW + 1 communale) ;
- ▶ 59,6 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- ▶ 154 km de collecteurs ;
- ▶ 190 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 74 agents qui disposent de 28 véhicules.

En 2020, les 31 stations permanentes (principales et secondaires) ont évacué 18.936.728 m³ et 3.223.404 m³ ont été orientés vers les ouvrages d'épuration.

Les 17 stations, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été utilisées lorsque les cotes d'alerte respectives furent atteintes. Elles ont évacué 3.223.404 m³ en 2020.

En 2020, le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à trois reprises (du 1^{er} au 20 février, du 26 février au 17 mars, du 23 au 31 décembre).

La cote maximum a été atteinte le 4 février 2020 et s'est élevée au niveau 62,34 m.

Le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60,00 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement de 31 stations principales et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire de 9 autres stations (non permanentes) pendant 651 journées cumulées au total.

2. EPURATION

INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la SPGE et le Gouvernement wallon, il incombe à l'AIDE de mettre en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs prédéfinis.

Ces objectifs ont tout d'abord concerné la résorption des contentieux européens. Ils sont désormais relatifs à l'optimisation de la collecte et du traitement des eaux usées des agglomérations de plus de 2.000 EH et la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité des cours d'eau, telles que définies dans les premiers et deuxièmes plans de gestion par bassins hydrographiques approuvés par le Gouvernement wallon.

A certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la SPGE est requise. Moyennant cette approbation, l'AIDE poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de financement, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- ▶ financement direct des travaux par la SPGE sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement) ;
- ▶ financement des services de l'AIDE (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.

L'adoption de son plan financier par le Gouvernement wallon en date du 7 septembre 2017 a conduit la SPGE à revoir son programme de travaux pour la période 2017-2021. En résumé, les dossiers dont le chantier n'avait pas débuté au 31 décembre 2016 ont été retirés des programmes d'investissement dont ils faisaient partie et leur priorité a été réexaminée par la SPGE en fonction de ses propres impératifs, l'AIDE n'ayant pu intervenir qu'à la marge.

Le programme de travaux et de réhabilitation d'ouvrages alloué à l'AIDE par la SPGE pour la période 2017-2021 comprenait 74 dossiers pour un montant total d'investissement de 107.566.918,31 € hors TVA. Tous les dossiers repris dans ce programme devront être mis en chantier pour la fin de l'année annoncée et, à tout le moins, avant le 31 décembre 2021.

Un programme complémentaire d'études, qui préfigure l'amorce du programme de travaux suivant, avait également été prévu afin de permettre de remplacer un dossier qui devrait être postposé pour une raison quelconque. Enfin, des études diagnostiques ou d'assainissement ont été acceptées par la SPGE.

Le programme de travaux 2017-2021 a connu divers ajustements et compte aujourd'hui 77 dossiers pour un montant estimé de 112.328.589 € hors TVA.

Le prochain programme de travaux de la SPGE devrait couvrir une période de 10 ans (2022-2031) dont certains dossiers prioritaires devront être mis en chantier avant le 31 décembre 2027, de façon à être en phase avec les programmes de mesures des 3èmes plans de gestion par district hydrographique, en application de la directive cadre sur l'eau. Les autres dossiers devront être justifiés, étudiés et mis en œuvre avant le 31 décembre 2031. Ce programme a été communiqué au Conseil d'administration lors de sa séance du 25 mars 2021. Ce programme de travaux pour l'AIDE représente 242 millions d'euros d'investissement, à mettre en œuvre sur 10 ans.

Pour 2020, le bilan des activités d'investissement en épuration des eaux se présente comme suit :

A. PROJETS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2020.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2020. Le montant total estimé de ces 71 projets et études s'élève à 97.697.753 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AWANS (Fooz)	Collecteur de Fooz	934 140 €
AWANS (Fooz)	Désaffectation de la station d'épuration de Fooz	55 000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station d'épuration de Villers-l'Evêque	3 854 250 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station de pompage de Villers-l'Evêque	1 280 000 €
AYWAILLE	Station de pompage d'Aywaille	472 000 €
AYWAILLE (Remouchamps)	Station de pompage de Remouchamps et conduite de refoulement	1 400 000 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 2 ^{ème} partie	2 000 000 €
BASSENGE	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Bassenge (SP05)	3 024 000 €
BASSENGE (Roclenge)	Collecteur et station de pompage de Roclenge (SP04)	2 293 503 €
BASSENGE (Roclenge)	Etude diagnostique du réseau d'égouttage et de collecte de l'entité de Roclenge	50 000 €
BLEGNY (Barchon)	Collecteur du Bacsay, lot 2	900 000 €
BRAIVES	Collecteurs et station de pompage de Braives	3 351 175 €
BRAIVES	Station d'épuration de Braives-Latinne	4 800 000 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Collecteur de Grüfflingen	969 650 €
BURG-REULAND (Oudler)	Station d'épuration d'Oudler	1 183 000 €
BURG-REULAND (Oudler)	Collecteurs d'Oudler	703 460 €
BUTGENBACH	Station de pompage et collecteur de la Büllingerstrasse	594 000 €
BUTGENBACH	Collecteur du Wirtzfelderweg - phase 2	179 000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteur de la Loignerie et stations de pompage Grands Champs et Hierdavoie	1 884 000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2 634 337 €
CRISNEE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1 295 000 €
DALHEM (Warsage)	Collecteur de Warsage	800 000 €
DALHEM (Warsage)	Station d'épuration de Warsage	2 200 000 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - parties 14 et 15	200 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage de démergement n°1 de Flémalle	250 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Station de pompage de Flémalle	2 500 000 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°3 de Flémalle	200 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Flémalle et collecteur de Flémalle - 3 ^{ème} partie	1 000 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Collecteur de Flémalle - 2 ^{ème} partie	2 000 000 €
FLEMALLE (Ivoz)	Station de pompage Face-aux-Iles (Ivoz)	1 000 000 €
GRACE-HOLLOGNE (Horion)	Station de pompage de Horion et conduite de refoulement	270 000 €
HANNUT	Collecteur du Henri-Fontaine - lot 3	900 000 €
HANNUT (Merdorp)	Station de pompage de Merdorp et conduite de refoulement	350 000 €
HANNUT (Merdorp)	Collecteur de Merdorp	375 000 €
HANNUT (Merdorp)	Station d'épuration de Merdorp	1 000 000 €
HANNUT (Petit-Hallet)	Collecteur et station de pompage de Petit-Hallet	2 304 000 €
HERVE, THIMISTER-CLERMONT	Station d'épuration de la Bèfve	2 800 000 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche) - 2 ^{ème} partie	50 000 €
LIEGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye - Partie 30 - SP2Ch	450 000 €
LIEGE (Cointe, Sclessin)	Collecteur du Perron - 2 ^{ème} partie	1 210 000 €
LIEGE (Jupille)	Collecteur du ruisseau des Moulins	2 310 000 €
LIEGE (Kinkempois)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°9 d'Angleur	475 000 €
LIEGE (Sclessin)	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°16 de Sclessin	720 000 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 6 - phase 2	50 000 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 4	10 000 €
LONTZEN (Moresnet)	Station de pompage de Montzenerstrasse	378 058 €
MALMEDY	Mise à niveau de la station d'épuration de Malmedy - 2 ^{ème} partie	5 000 000 €
MARCHIN	Collecteur de Marchin	2 280 000 €
OUFFET (Ellemelle)	Station d'épuration d'Ellemelle	828 835 €
OUFFET (Ellemelle)	Collecteur d'Ellemelle	482 750 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
PLOMBIERES	Collecteur du Tunisbach (partie aval)	341 090 €
PLOMBIERES	Collecteurs du Rodbuschkesbach (2 ^{ème} partie) et de la Soue, stations de pompage de Roerberg et de la Coul et leurs conduites de refoulement	1 079 610 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	278 000 €
SERAING	Station de pompage n°4 de dérivation des eaux claires et conduite de refoulement	2 625 000 €
SOUMAGNE (Cerexhe-Heuseux)	Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	957 200 €
SPA, THEUX (Winamplanche)	Station d'épuration et collecteur de Winamplanche	540 000 €
THEUX (Becco)	Station de pompage de Becco et conduite de refoulement	171 420 €
THIMISTER-CLERMONT	Prolongations amont et aval du collecteur de la Bèfve	400 000 €
THIMISTER-CLERMONT	Remise en état du collecteur de la Bèfve	700 000 €
TROOZ	Collecteur et station de pompage de Sainry	342 278 €
TROOZ	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	857 600 €
WISE	Collecteur et station de pompage de Souvré et conduite de refoulement	630 000 €
WISE	Collecteur de Visé	1 015 000 €
WISE	Station d'épuration de Visé	3 500 000 €
WISE (Cheratte)	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	2 112 000 €
WISE (Devant-le-Pont)	Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du Quai du Barrage	1 472 036 €
WISE (Lixhe)	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	529 447 €
WISE (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	3 502 884 €
WISE (Nivelle)	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	1 008 000 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3 386 030 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	6 000 000 €
WISE (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	3 502 884 €
WISE (Nivelle)	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	1 008 000 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	6 000 000 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3 386 030 €
WAREMME, GEER	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	3 222 528 €



Station d'épuration de Liège-Sclessin (150 000 E.H.)

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2020

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2020 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AMAY (Jehay)	Collecteur de la Paix-Dieu, collecteur du ruisseau de la Froide Pierre - 1 ^{ère} partie et collecteur du ruisseau du Chalet	3 616 373,73 €
BASSENGE (Glons, Boirs, Roclange, Bassenge, Wonk), OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon)	Station d'épuration de Wonck	4 309 897,17 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs de Beaufays	1 297 007,30 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	684 973,61 €
COMBLAIN-AU-PONT	Egouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	1 827 710,76 €
ENGIS, FLEMALLE (Ramioul)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Ramioul - phase 2	159 893,90 €
FLEMALLE	Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses, station de pompage de Donmartin et conduite de refoulement	4 042 542,37 €
FLEMALLE (Chokier)	Collecteur du ruisseau de Houlbousse	210 334,31 €
FLEMALLE (Chokier)	Collecteur de Chokier	4 784 711,50 €
FLEMALLE (Chokier)	Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	2 199 777,77 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon	110 280,30 €
FLEMALLE, SERAING	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 13	165 883,50 €
HERON (Surlomez)	Conduite de refoulement de la station de pompage de la rue Bordia	115 779,09 €



FLEMALLE (Chokier) – Collecteur de Chokier



FLEMALLE (Chokier) – Collecteur de Chokier – Tunnelier

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
HERVE (Xhendelesse)	Station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement, égouttage et réfection de la rue Nicolas Hardy	558 156,29 €
HERVE (Xhendelesse), PEPINSTER (Soiron)	Collecteur de Xhendelesse	573 147,64 €
JUPRELLE (Slins)	Station de pompage de Slins et conduite de refoulement	558 859,34 €
LIEGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages - connexion amont-aval, Gersonfontaine et prise d'eau PEG4	307 981,00 €
LONTZEN, WELKENRAEDT	Conduite de refoulement de la station de pompage n°2 de Lontzen	16 445,00 €
SANKT-VITH (Rodt)	Collecteur de Rodt	203 737,47 €
SANKT-VITH (Rodt)	Station d'épuration de Rodt	1 221 284,24 €
WISE (Cheratte)	Refoulement des eaux usées de la station de pompage n°1 de Cheratte (passage sous voies)	348 663,75 €
WAREMME, GEER	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	4 233 653,40 €
WELKENRAEDT, LONTZEN	Egouttage et amélioration de la rue Mitoyenne (conduite de refoulement de SP d'assainissement)	16 445,00 €

Les vingt-trois chantiers d'assainissement en cours fin 2020 représentent un investissement global en cours de réalisation de 31.563.538,44 € hors TVA.



AMAY (Jehay) - Collecteur de la Paix-Dieu, collecteur du ruisseau de la Froide Pierre - 1^{ère} partie et collecteur du ruisseau du Chalet



SANKT-VITH (Rodt) - Station d'épuration de Rodt (filtres plantés)

C. PROJETS ACHEVÉS DURANT L'ANNÉE 2020.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 1 ^{ère} partie	3 991 877,50 €
FLEMALLE (Ivoz-Ramet)	Collecteur d'Ivoz et conduite de refoulement de la station de pompage Face-aux-Iles, reprise des eaux usées de la station de pompage n°7 d'Ivoz	2 131 185,32 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 9	89 864,00 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen - lot 3	430 710,00 €
LONTZEN, WELKENRAEDT	Station de pompage n°1 de Lontzen et conduite de refoulement (station de pompage de la rue Roi Baudouin)	532 590,82 €
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de Neuville - 2 ^{ème} partie	4 192 178,81 €

Les six chantiers terminés en 2020 représentent un investissement global de 11.368.406,45 € hors TVA



BASSENGE – Station d'épuration de Wonck

EPURATION

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région wallonne, l'AIDE a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale.

L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la SPGE.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'AIDE étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs, depuis 1992, le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.

Le plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE développe la vision d'une gestion plus intégrée de l'assainissement des eaux pour une meilleure performance environnementale.

Le fonctionnement des services d'exploitation a été revu en profondeur par :

- ▶ la création d'un nouveau métier, l'opérateur environnemental;
- ▶ l'exploitation de l'entièreté du bassin technique (R2R ou du robinet et du raccordement particulier au rejet de la station d'épuration dans le ruisseau) par les mêmes équipes et le redécoupage des secteurs;
- ▶ l'optimalisation du management en regroupant les équipes dans un même centre;
- ▶ le renforcement et le développement des maintenances spécialisées, en appui des maintenances opérationnelles.

Cette nouvelle structure de la direction Exploitation contribue également à organiser la société de manière à être structurée pour répondre aux nouveaux défis de l'ensemble des activités de l'AIDE (Initiative 18 du plan stratégique).

L'AIDE a mis en place, pour l'exploitation des stations d'épuration, un système de management de l'Environnement. Ce système est enregistré EMAS depuis 2003.

En 2020, l'AIDE a obtenu le réenregistrement EMAS de son système pour une période de 3 ans.



ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2020	
A) Energie	4 849 312,11
B) Autres charges	9 983 374,19
C) Personnel	11 227 739,72
D) Frais généraux : sur frais courants	1 433 323,39
E) Redevances	98 902,11
F) Recettes	-247 892,03
Total	27 344 759,49

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E., sous réserve de travaux en cours qui pourraient encore être approuvés par la S.P.G.E. ultérieurement. Ces DIHEC donnent lieu à une rémunération de 5,5 % à titre de frais généraux.

Leur montant atteint en 2020 :

DIHEC	988 487,23
Frais généraux (5,5%)	54 366,80
TOTAL GENERAL	28 387 613,52

Les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages sont en hausse par rapport à l'exercice 2019 suite à la reprise en exploitation de la station d'épuration de la Place du Wez à Hamoir et de cinq stations de pompage communales dont, notamment, la station de pompage de la route militaire à Ans.

Le montant des Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) en 2020 (988.487,23 €) est assez similaire à celui de l'exercice 2019 (1.041.756,00 €).

Les installations en exploitation se constituent de :

- ▶ 71 stations d'épuration ;
- ▶ 104 stations de pompage ;
- ▶ 385 km de collecteurs et conduites de refoulement ;
- ▶ 111 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 136 agents qui disposent de 68 véhicules.

En 2020, l'ensemble des 71 stations d'épuration en exploitation ont traité un volume total de 87.792.700 m³ d'eaux usées.

La production de déchets liée à cet assainissement s'est établie à :

- ▶ 1.477 tonnes de refus de grilles ainsi que 696 conteneurs de 1.100 litres et 3.372 tonnes de sables en ce compris ceux provenant du centre de traitement des produits de curage des réseaux (PCRA) sis à la station d'épuration de Liège-Oupeye ;
- ▶ 2.460 tonnes d'huiles, graisses et flottants (HGF) ;
- ▶ 61.082 tonnes de boues déshydratées.

Ces boues déshydratées ont été dirigées vers la valorisation agricole (51%) la valorisation matière en cimenterie (22%), la valorisation énergétique (25%) en centrales électriques en Allemagne en fours de co-incinération d'ordures ménagères et la filière de compostage (2%).

Le centre de traitement des PCRA de Liège-Oupeye a traité 6.423 tonnes de produits de curage de réseaux. L'AIDE a valorisé, via une société extérieure, 1.785 t de sables lavés Les centres de traitement des HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ont, quant à eux, traité respectivement 6 et 570 tonnes d'huiles, graisses et flottants.

ENTREPRISES EXPLOITÉES AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

STATIONS D'EPURATION

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
JUPRELLE - LANTIN	35 000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME - WAREMME	10 000	Rue de l'Epervier	4300	WAREMME
SAINT-VITH - SAINT-VITH	7 100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL - AUBEL	8 000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN - BULLANGE	1 500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRE - BUTAY	2 000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRE
AWANS - FOOZ	3 000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER - FRELOUX	3 000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
HAMOIR - HAMOIR	2 700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN - LILOT	2 500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIERES - MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIERES
REMICOURT - MOMALLE	3 000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
FLERON - RETINNE	9 000	Rue du 6 août	4521	FLERON
WELKENRAEDT - HENRI CHAPELLE	1 800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SPRIMONT - LOUVEIGNE	5 130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNE
MALMEDY - MALMEDY	20 000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE - OREYE	3 500	Rue des Prés	4360	OREYE
CHAUDFONTAINE - WALTINNE	1 500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE
OUFFET - OUFFET	1 500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME - LANTREMANGE	4 500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIERES - SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIERES
OREYE - YERNE	9 100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE - WIHOGNE	9 200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE - EMBOURG	27 000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER - SOIRON	2 300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN - MEMBACH	28 240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELOT - FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELOT
PLOMBIERES - GUEULE	24 750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH
AYWAILLE - NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE
FERRIERES - SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIERES
BURG-REULAND - BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE - MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN
WAIMES - ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND - THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
AWANS - AWANS	9 600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH - BUTGENBACH	3 200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH
AYWAILLE - DEIGNE	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS - OTHEE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT - AVERNAS-LE-BAUDUIN	9 200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAUDUIN
BERLOZ - CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ - ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX - CHAWRESSE	2 100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELOT - STAVELOT	8 400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELOT
MARCHIN - THIER DE HUY	1 000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN
PEPINSTER - WEGNEZ	110 000	Rue de Vovegnez, 47	4860	PEPINSTER
LIEGE - GROSSE-BATTES	59 041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX - ESNEUX	7 500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE - SOUMAGNE	9 850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER - GOFFONTAINE	30 000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY - SAINT-REMY	6 200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS - ENGIS	22 200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT
OUPEYE - LIEGE - OUPEYE	446 500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE - LA BROUCK	13 600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME - LA MULE	2 850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
LONTZEN - LONTZEN	4 700	Mülenweg	4710	LONTZEN
STAVELOT - COO	1 400	Plopsa Coo	4970	STAVELOT
LIEGE - SCLESSIN	150 000	Rue Verte Voie, 80	4000	SCLESSIN
AYWAILLE - AYWAILLE	9 050	Av. François Cornesse, 134	4920	AYWAILLE
AMAY - AMAY	54 200	Rue de la Centrale, 20	4540	AMAY
HERVE - HERVE	36 500	La Bouhaye	4651	HERVE
LIERNEUX - LA FALIZE	2 500	La Falize, 49	4990	LIERNEUX
HANNUT - WANSIN	5 000	Rue d'Orp, 42	4280	HANNUT
TROIS-PONTS - TROIS-PONTS	1 850	Sur les Fosses	4970	STAVELOT
WELKENRAEDT - WELKENRAEDT	9 500	Rue Lançaumont	4840	WELKENRAEDT
SPRIMONT - SPRIMONT	4 199	Rue de Chanxhe, 40	4140	SPRIMONT
VERVIERS - PLEIN SUD	1 600	Rue des Sorbiers	4800	VERVIERS
JUPRELLE - FOND DE COUVENAILLE	6 500	Fond de Couvenaille, 1	4450	JUPRELLE
DALHEM - DALHEM	5 670	Rue Lieutenant Pirard	4607	DALHEM
NEUPRE - NEUVILLE	5 500	Chemin Madame	4121	NEUPRE
HAMOIR - PLACE DU WEZ	100	Place du Wez	4180	HAMOIR
TOTAL	1 271 530			

Sur les 5 dernières années, l'évolution des coûts d'exploitation à l'équivalent habitant se présente comme suit :

	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
2016	23.721.350 €	1.238.461	19,15 €
2020	27.344.759 €	1.271.530	21,51 €

3. EGOUTTAGE

La directive européenne 91/271 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines requiert des états membres qu'ils équipent leur territoire de systèmes de collecte d'eaux usées pour des échéances fixées notamment selon l'importance de l'agglomération concernée. Aux yeux de l'Europe, la notion de « collecte des eaux usées » recouvre aussi bien les collecteurs d'assainissement que l'égouttage communal.

L'eau étant une compétence régionalisée, c'est à la Wallonie qu'incombe, pour son territoire, l'implémentation de cette directive. Une stratégie permettant une vision globale du problème de la collecte des eaux usées a été mise en place et traduite notamment par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH).

Cette stratégie permet la meilleure planification des travaux en considérant comme prioritaire, l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif aux PASH. Afin de permettre à la Wallonie de se conformer à ses obligations européennes en matière de collecte des eaux usées dans les meilleurs délais, le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé un système de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part des communes dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.



Dans ce système, la SPGE confie à l'AIDE, en tant qu'organisme d'assainissement agréé (OAA), la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'AIDE devient ainsi le maître d'ouvrage de tous les travaux d'égouttage qui sont réalisés par les villes et communes de la Province de Liège dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Les ouvrages réalisés dans ce système sont propriété de la SPGE mais leur gestion et leur entretien restent de compétence communale.

Les communes conservent la possibilité, en toute autonomie, de recourir à l'aide régionale classique, en dehors du système précité. On notera toutefois que toutes les villes et communes concernées de la Province de Liège ont désormais opté pour le système de financement de l'égouttage par la SPGE.

Le système de financement s'est tout d'abord concrétisé au travers du contrat d'agglomération, signé entre chaque commune concernée, l'AIDE, la SPGE et la Région wallonne, qui a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2001-2003 (partim), 2004-2006 et 2007-2009.

En sa séance du 29 avril 2010, tirant parti de six années d'expérience, le Gouvernement wallon, sur proposition de la SPGE, a décidé de remplacer le contrat d'agglomération par le contrat d'égouttage, évolution naturelle du précédent.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 17 février 2011 (MB du 23 mars 2011) modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau reconnaît le contrat d'égouttage et ses principes de financement.

Le contrat d'égouttage a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux, les plans d'investissement communaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2010-2012 et 2013-2016. Il s'applique aux actuels plans d'investissement communaux (PIC) 2017-2018, 2019-2021 et plans d'infrastructure.

LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE

a) L'unicité du contrat d'égouttage

Alors que la commune signait un ou plusieurs contrats d'agglomération, le contrat d'égouttage est unique. Les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne font plus l'objet d'avenants au contrat, comme le préoyaient les contrats d'agglomération. Le fait d'être retenus dans un programme triennal, dans un plan d'investissement communal ou dans un plan d'infrastructure approuvé suffit.

b) Les priorités

En 2018, le Conseil d'administration de la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux -2019-2021 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens suite à la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Pour rappel, les premiers plans de gestion ont été adoptés en juin 2013 par le Gouvernement wallon et, les deuxièmes l'ont été le 28 avril 2016, parallèlement aux premiers plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) approuvés le 10 mars 2016. Elles tiennent également compte des besoins d'augmentation de charge des stations d'épuration existantes.

Les priorités ainsi définies pour les travaux d'égouttage sont les suivantes :

- ▶ Les dossiers conjoints : dossier de réfection complète de voirie et d'égouttage et/ou avec d'autres impétrants
- ▶ L'environnement : zone de baignade, zone de captage, zone qui concerne une masse d'eau dont le mauvais état est causé par l'assainissement
- ▶ La reconstruction et /ou réhabilitation des égouts existants
- ▶ L'amélioration des taux de charge des stations d'épuration : par étanchéisation, élimination des eaux claires permanentes, amélioration des raccordements particuliers.
- ▶ Les cas de force majeure : effondrement, litige, action judiciaire, ...

La réhabilitation et/ou la reconstruction des égouts existants est un objectif du contrat de gestion. La proportion des dossiers de ce type devra atteindre 70% des dossiers.

Il n'y a pas de hiérarchisation des priorités reprises ci-dessus.

L'analyse de ces priorités se fera par commune.

De même, il reste toujours possible d'introduire, indépendamment des priorités définies, un dossier qui répond à un cas de force majeure, telle une décision judiciaire ou un effondrement de voirie.

Par ailleurs, le montant global des demandes de financement de la commune devra aussi être compatible avec l'enveloppe budgétaire consacrée par la SPGE à ce type d'investissement et fixée actuellement pour l'ensemble de la Région à 39 millions d'euros par an. Cette compatibilité sera appréhendée et appréciée par la SPGE sur base des critères retenus par la Région pour l'établissement des enveloppes communales.

On notera pour le surplus que :

- ▶ les dossiers **exclusifs** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2017-2018 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2018 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être poursuivis en conservant leur priorité ; ceux qui ne répondraient pas à la condition ci-avant devraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2019-2021 et leur priorité serait réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier ;
- ▶ les dossiers **conjoint**s ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2017-2018 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2018 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2019-2021. Leur priorité serait toutefois réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Il est donc primordial que notre Intercommunale travaille en étroite collaboration avec les communes à l'élaboration de leur programme de manière à s'inscrire dans les objectifs précités et ce, dans les meilleurs délais.

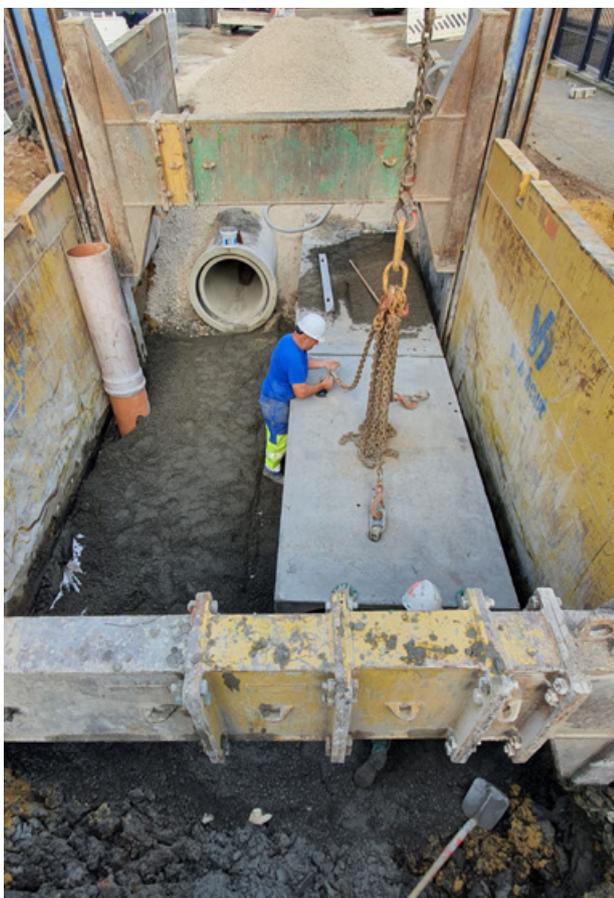
Même si les deux contentieux européens ont pu être contenus dans des délais et des conséquences raisonnables grâce notamment aux investissements massifs des villes et communes dans des travaux prioritaires d'égouttage, l'effort devra se maintenir dans les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés par les plans de gestion des bassins hydrographiques wallons. L'AIDE mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, en étroite collaboration avec les communes, ces objectifs soient atteints dans des délais raisonnables.

c) Le financement

Le système de financement de l'égouttage prioritaire permet une diminution substantielle de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage selon les modalités suivantes :

- ▶ la propriété de l'égouttage prioritaire est transférée de la commune à la SPGE en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la SPGE devient le maître d'ouvrage à la place de la commune, mission ensuite déléguée à l'organisme d'assainissement agréé (OAA), l'AIDE en province de Liège ;
- ▶ le coût de l'emprunt est pris en charge par la SPGE ;
- ▶ la participation financière de la commune est a priori de 42 % du coût des travaux sauf deux exceptions :
 - en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt qu'un report du dossier dans un programme ultérieur, le contrat d'égouttage propose à la commune une modulation du financement en fonction de la densité urbaine constatée sur terrain, la participation de la commune n'excédant toutefois jamais 80 % ;
 - la participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est réduite à 21 % pour autant que la section de la canalisation ne soit pas augmentée et que l'égout soit reposé au même endroit.
- ▶ la participation financière de la commune se traduit par une prise de participation dans le capital « égouttage » de l'AIDE, qui reprend directement des parts dans le capital de la SPGE pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la SPGE rachète à la commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique. Sa participation est libérée par la commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5 % par an.

A ce jour, septante-neuf communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002, les quatre des cinq dernières communes (AMEL, BURDINNE, CLAVIER et TINLOT) n'étant a priori pas encore concernées par la réalisation d'égouts, ce qui pourrait être le cas si, lors de l'approbation des études de zones par le Gouvernement wallon, un régime d'assainissement collectif devait être affecté à certaines zones d'assainissement autonome ou transitoire situées sur leur territoire, comme par exemple la Commune de STOUMONT maintenant concernée par la réalisation d'égouts en zone d'assainissement collectif .



OUPEYE - Réfection générale et création d'un réseau d'égouttage séparatif rue du Broux à Hermée



BAELEN - Pose d'un égout rue Plein-Vent - Phase 2 (photo à remettre à l'endroit)

COMMUNES AYANT SIGNE LE CONTRAT D'EGOUTTAGE 31/12/2020

AMAY	DONCEEL	LIEGE	SAINT-VITH
ANS	ENGIS	LIERNEUX	SERAING
ANTHISNES	ESNEUX	LIMBOURG	SOUMAGNE
AUBEL	EUPEN	LINCENT	SPA
AWANS	FAIMES	LONTZEN	SPRIMONT
AYWAILLE	FERRIERES	MALMEDY	STAVELLOT
BAELEN	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MARCHIN	THEUX
BASSENGE	FLEMALLE	MODAVE	THIMISTER-CLERMONT
BERLOZ	FLERON	NANDRIN	TROIS-PONTS
BEYNE-HEUSAY	GEER	NEUPRE	TROOZ
BLEGNY	GRACE-HOLLOGNE	OLNE	VERLAINE
BRAIVES	HAMOIR	OREYE	VERVIERS
BULLINGEN	HANNUT	OUFFET	VILLERS-LE-BOUILLET
BURG-REULAND	HERON	OUPEYE	WISE
BUTGENBACH	HERSTAL	PEPINSTER	WAIMES
CHAUDFONTAINE	HERVE	PLOMBIERES	WANZE
COMBLAIN-AU-PONT	HUY	RAEREN	WAREMME
CRISNEE	JALHAY	REMICOURT	WASSEIGES
DALHEM	JUPRELLE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WELKENRAEDT
DISON	KELMIS	SAINT-NICOLAS	

LES INVESTISSEMENTS

Sur base des informations fournies par les PASH, avec toutes les réserves liées à la précision de ces documents, il resterait à réaliser approximativement 610 km d'égouts en province de Liège, toutes priorités confondues.

L'ensemble des programmes triennaux et des programmes d'infrastructure 2010-2012 concernait approximativement 67 km de canalisations dont seule une minorité était relative à la rénovation de conduites existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2013-2016 concerne approximativement 70 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2017-2018 concerne approximativement 25 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2019-2021 concerne approximativement 57 km de canalisations dont environ 17 km sont relatifs à la rénovation de canalisations existantes.

L'effort devra donc être maintenu dans les prochaines années pour compléter les réseaux d'égouts de toutes les zones d'habitats de la province de Liège reprises en assainissement collectif aux PASH.

L'AIDE, en étroite collaboration avec les villes et communes affiliées, met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'atteindre ces objectifs dans des délais raisonnables.

Il est évident que plusieurs programmes d'investissements communaux seront encore nécessaires pour œuvrer dans ce sens.



Station de pompage n° 11 d'Angleur

4. CADASTRES ET ENDOSCOPIES

CADASTRES

La directive 2007/2/CE établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne, mieux connue sous l'acronyme INSPIRE, enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer, et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion. Les réseaux d'égouts sont visés par l'article 6b et le point 6 de l'annexe III de cette directive.

Afin de répondre à ces objectifs, à l'initiative conjointe des organismes d'assainissement agréés et de la SPGE, est né le concept d'un SIG (Système d'Information Géographique), centralisé pour tous les organismes d'assainissement agréés, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques (comme par exemple : les matériaux constitutifs, le type de trappillon, les moyens d'accès, etc.) ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc.

Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettent de rencontrer plusieurs objectifs :

- ▶ obtenir un cadastre précis des ouvrages d'égouttage, d'assainissement et d'assainissement-bis ;
- ▶ permettre une gestion rationnelle de la maintenance des ouvrages ;
- ▶ permettre un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations et des accessoires, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement ;
- ▶ permettre la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la localisation (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs et des communes concernées ;
- ▶ permettre, via l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs ;
- ▶ apporter une réponse aux exigences de la directive 2007/2 précitée (INSPIRE) en ce qui concerne les réseaux d'égouttage communaux et, d'une manière générale, des installations de collecte et de traitement des eaux.

Cette initiative commune et d'intérêt collectif a été concrétisée, dans ses aspects techniques, organisationnels et financiers, par une convention établie en juillet 2009 entre la SPGE et chacun des organismes d'assainissement agréés.

Cette convention fixe les droits et obligations réciproques de la SPGE et de l'AIDE. En résumé, la SPGE s'occupe des aspects techniques (matériel informatique commun, logiciel InfoNet de gestion, structuration, standardisation et maintenance de la base de données et des modalités d'acquisition, gestion des droits d'accès, etc.), l'AIDE, quant à elle, alimente la base de données. Elle s'engage également à exploiter la base de données dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Intégrées dans le SIG, les données de cadastre permettent notamment l'édition de cartes thématiques. Couplées à un examen visuel et éventuellement à des simulations hydrodynamiques, elles permettent en outre l'élaboration d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal, proposé par l'AIDE comme service à ses affiliés, en vue d'une gestion durable et efficace des réseaux et ouvrages d'assainissement.

Jusqu'en 2015, pour bénéficier d'un financement de la SPGE, les cadastres des égouts communaux devaient être inscrits dans les plans d'investissements communaux, les éventuels curages de canalisations restant exclusivement à charge communale.

En ce qui concerne le cadastre des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis, un programme de DIHEC avait été approuvé par la SPGE pour la période 2010-2015.

Ces cadastres étaient pour l'essentiel réalisés par des prestataires de services extérieurs mais étudiés, surveillés, contrôlés et validés par l'AIDE. Depuis début 2015 cependant, certains cadastres avaient été réalisés en interne par des agents de l'AIDE pour davantage de précision dans la caractérisation des ouvrages.

En septembre 2016, l'AIDE a obtenu de la SPGE un budget de 1.500.000 € hors TVA pour réaliser des cadastres de réseaux sur la période 2016-2018 selon le principe de « l'enveloppe fermée ».

Par la suite, en juin 2017, la SPGE décidait d'allouer, dès 2018, un budget de 1.000.000 €/an pour la réalisation de cadastres (700.000€/an pour la caractérisation des ouvrages et 300.000 €/an pour la visualisation des réseaux).

Ces budgets concernent désormais des programmes regroupant les cadastres des ouvrages d'assainissement, d'assainissement-bis et des réseaux d'égouttage communaux. Les budgets dégagés doivent notamment aider les villes et communes de la province à respecter l'échéance de 2028 fixée dans le décret « Coordination » pour cadastrer l'ensemble du réseau d'égouttage situé sur leur territoire.

Dès 2017, un programme prévisionnel de réalisation de cadastres est établi et géré par l'AIDE sur base des budgets alloués par la SPGE. La combinaison des prestations en interne par la cellule cadastre de l'AIDE, et du recours à la sous-traitance, permet d'atteindre les objectifs fixés annuellement.

Assainissement - Egouttage			
Programmes	Planifié (km)	En cours (km)	Cadastré (km)
2018	500	-	479
2019	575	-	694
2020	575	-	487

La cellule « Cadastre et SIG » de l'AIDE veille à la cohérence et à l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation et à la mise à jour de la base de données, ainsi qu'au développement de l'exploitation de celles-ci par la mise en place différentes solutions « métier ».

ENDOSCOPIES

L'AIDE possède deux camionnettes équipées de caméras de haute technologie permettant d'assurer l'endoscopie de canalisations non visitables dont un véhicule qui permet de réaliser l'endoscopie des raccordements particuliers à partir de l'égout principal.

Ce matériel d'endoscopie permet également de réaliser des endoscopies de conduites de 250 mm minimum de diamètre et sur une longueur totale de 400 mètres.

Ce matériel est utilisé par l'AIDE pour l'examen de ses propres ouvrages de collecte et des réseaux d'égouttage communaux.

Lorsqu'une commune rencontre un problème ponctuel sur certains tronçons de son réseau d'égouttage ou encore qu'elle souhaite le connaître plus en détail, notamment pour la vérification de l'état des égouts dans le cadre de travaux de voirie nécessitant la vérification du bon état de la canalisation d'égouttage en place, l'AIDE réalise une endoscopie ponctuelle des tronçons concernés.

Un rapport d'endoscopie comprenant des photographies du réseau examiné et les commentaires ad hoc sur les anomalies observées est remis aux services communaux à l'issue de l'endoscopie.

Le tableau ci-après montre le kilométrage d'endoscopies réalisées en 2020 :

Situation 2020	Ouvrages de collecte AIDE	Egouttage communal	
	Total (km)	Total (km)	Nombre de communes concernées
	5,6	33,2	41



Lever topographique



Cadastre d'égouttage

5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE

De longue date, l'AIDE met ses compétences au service des villes et communes de la province de Liège.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a jeté les bases du développement des services rendus par l'AIDE aux villes et communes de la province de Liège.

Le plan stratégique adopté résultait d'un processus analytique et décisionnel découlant de la volonté du Conseil d'administration de l'AIDE, en date du 2 mai 2011, « de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes ».

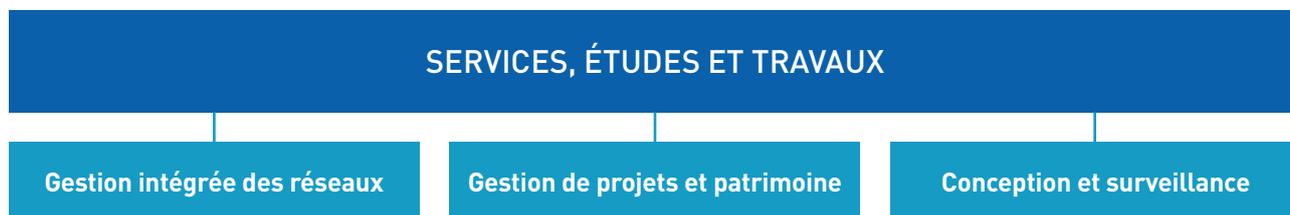
En date du 20 juin 2011, l'Assemblée générale a décidé d'affecter 3.440.000 € en réserves disponibles. Considérant que les excédents budgétaires devaient être affectés à des prestations et services liés au cycle de l'eau et plus particulièrement à ce qui relève du coût-vérité à l'assainissement (CVA) et au profit des communes associées, l'Assemblée générale a considéré que le budget nécessaire pour développer les services rendus aux communes serait totalement à charge de l'Association. Ce montant vient en appoint du budget de 292.000 € que la Province de Liège attribue annuellement consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour le soutien qu'elle représente.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, depuis février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène.

S'inscrivant dans le plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE, la nouvelle structure est en place depuis le 1^{er} juin 2020 et répond à l'approche appelée « R2R », montrant la volonté de l'AIDE de maîtriser toute la chaîne de valeur, « depuis le Robinet jusqu'au Ruisseau ».

Cette nouvelle structure est représentée ci-après.



Une seule direction regroupe désormais les services proposés par l'AIDE aux villes et communes en matière d'égouttage, d'épuration et de démergement. Sont également intégrées dans cette direction, les prestations visant à améliorer la connaissance des réseaux comme la réalisation des cadastres et des endoscopies, les études hydrauliques, la gestion des PASH, les développements en matière de SIG, etc.

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous la forme d'un pack de base et de quatre modules qui, en 2015, ont fait l'objet d'une réorganisation et, pour certains, d'une requalification, afin de correspondre à l'évolution et au développement des services rendus aux communes :

- ▶ le « Pack de base » ;
- ▶ le module 1 « Gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- ▶ le module 2 « Missions spécifiques » ;
- ▶ le module 3 « Exploitation des réseaux » ;
- ▶ le module 4 « Traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept «in house» comme le prévoit la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

5.1. ACTIVITES 2020

Suite au développement, à l'évolution et à l'organisation des services proposés, une campagne de sensibilisation des villes et communes a débuté en septembre 2015 et a permis de rencontrer quinze communes en quatre mois. Ces rencontres s'effectuent en présence de membres du collège communal, du bourgmestre ou de représentants de divers services et de l'ingénieur de l'AIDE concerné par l'égouttage. Ce dernier assure ensuite le suivi de la rencontre.

Fin 2016, trois tables rondes ont été organisées. Chacune concernait un arrondissement et regroupait une dizaine de villes et communes représentatives de l'arrondissement concerné. A l'écoute des villes et communes en termes de besoins, l'AIDE souhaitait analyser avec elles les possibilités d'apporter des aides supplémentaires au travers des Services aux Communes.

Durant l'année 2020, l'AIDE a poursuivi les rencontres individuelles avec les communes afin d'analyser avec elles les besoins et présenter les services proposés. Pour répondre aux attentes de villes et communes, des développements doivent encore venir enrichir les services proposés notamment dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'égouttage.

5.1.1. LE PACK DE BASE

Les services proposés dans le **pack de base** ont été scindés en deux catégories.

Les **services généraux** regroupent les prestations inhérentes à l'objet de notre Intercommunale, qui concernent directement ou indirectement toutes les communes. Certains de ces services font partie des missions obligatoires confiées à l'AIDE par la SPGE, avec ou sans rémunération. Les services généraux non rémunérés sont portés sur le budget provincial :

- ▶ *la gestion des PASH ;*
- ▶ *les études de zones et leur suivi ;*
- ▶ *l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques ;*
- ▶ *le suivi du phénomène de remontée de nappes aquifères ;*
- ▶ *les études hydrauliques générales ;*
- ▶ *l'aide à la définition des besoins et à la planification des investissements ;*
- ▶ *l'exploitation des déversoirs d'orage communaux ;*
- ▶ *le conseil et l'information des villes et communes ;*
- ▶ *les visites d'ouvrages et participation à diverses manifestations ;*
- ▶ *la participation aux contrats de rivières ;*
- ▶ *l'organisation de séminaires d'information des agents communaux ;*
- ▶ *la réalisation de supports d'information pour les particuliers.*

Les **services à la carte** regroupent les services offerts individuellement aux communes dès lors que ces dernières sont affiliées au capital C de l'intercommunale et qu'elles en font la demande :

- ▶ *l'analyse et l'expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome ;*
- ▶ *les remises d'avis sur les permis d'urbanisme ;*
- ▶ *l'examen de problèmes locaux de gestion des eaux ;*
- ▶ *la tenue d'un registre des raccordements particuliers ;*
- ▶ *les audits d'ouvrages communaux ;*
- ▶ *les endoscopies de contrôle ;*
- ▶ *la formation des agents communaux.*

De manière générale, toutes les communes bénéficient à un moment ou un autre d'un ou plusieurs services gratuits du pack de base.

Certains services nécessitent quelques explications.

Les services « **Analyse et expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome** » et « **Examen de problèmes locaux de gestion des eaux** », rendus gratuitement, nécessitent d'importantes prestations sur terrain. En 2020, 12 services de ce type ont été rendus.

En 2020, le service consistant à « **Remettre un avis sur les permis d'urbanisme** » a généré de nombreuses prestations. 642 dossiers de permis d'urbanisme ou d'urbanisation ont été analysés et vérifiés tant pour la gestion des eaux usées que pour celle des eaux de ruissellement, dont 412 ont fait l'objet d'une réponse circonstanciée.

En ce qui concerne « **l'élaboration et la gestion des PASH** », pour rappel, la Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduaires : collectif, autonome ou transitoire.

Les PASH définissent les régimes d'assainissement (collectif, transitoire, autonome) qui sont applicables sur le territoire et renseignent, à titre indicatif, les ouvrages d'assainissement collectifs, existants ou futurs. Les PASH ont été publiés au Moniteur belge et sont complétés par les dispositions du Code de l'eau qui fixe notamment les droits et obligations liés aux différents régimes d'assainissement.

L'AIDE est chargée par le Code de l'eau d'instruire les modifications de régimes d'assainissement qui sont demandées par les communes, qui sont mises en évidence lors de l'examen approfondi des configurations d'assainissement ou qui sont dictées par les études des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'AIDE a contribué à dresser les PASH pour les six sous-bassins hydrographiques qui concernent le territoire de la Province de Liège : Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Moselle, Ourthe et Vesdre. Elle a également activement contribué aux procédures d'adoption de ces documents en participant aux nombreuses réunions d'information du public dans le cadre des enquêtes légales.

Ces PASH doivent être régulièrement mis à jour. L'AIDE est chargée d'instruire la mise à jour des PASH par des études conduites de manière similaire aux études de zones, en vue de modifier le régime d'assainissement de zones urbanisables. Ces études sont conduites à la demande des communes ou menées d'initiative par l'AIDE, en accord avec celles-ci.

Ce service trouve sa base légale dans le Code de l'eau.

Les rapports établis par l'AIDE sont transmis à la SPGE en vue de la mise à jour des PASH.

Les modifications ne deviennent effectives qu'après l'approbation de la modification du PASH par le Gouvernement wallon et sa parution au Moniteur belge. Cette procédure comprend la consultation des communes et la réalisation, par leurs soins, d'une enquête publique. L'AIDE assure un soutien technique et informatif des communes dans le cadre de ces obligations légales.

En 2020, les demandes de modification de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes de Aywaille (rue Mathieu Carpentier, hameau de Kin, Thier Bosset, hameau du Chant d'Oiseaux), Blegny (quartier

de la Motte et de Nifiet, ZACC Priesvoye et des Houlpais), Bütgenbach (Elsenborn, zone de loisirs de Worriken, Mülhenberg) Dison (lieu-dit Brossi), Esneux (zone de loisirs de Hony), Eupen (ZACC de Kettenis et de Nispert), Herve (ZACC de Herve), Huy (Ben-Ahin), Malmedy (zone de loisirs de Malmedy), Marchin (N641), Neupré (rue Trou Bottin), Oupeye (Hallembaye), Pepinster (zone de services publics de Tancrémont), Raeren (Hebscheider Heide), Saint-Georges-sur-Meuse (ZAT), Saint-Vith (ZACC de Mailust, Gemeinde, Hünningerweg), Seraing (Gosson n°2), Sprimont (ZAE rue d'Aywaille), Thimister-Clermont (Crawhez), Verviers (zone de loisirs de Lambermont) .

En ce qui concerne « **les études de zones et leur suivi** », on trouve :

a) *Etudes des zones d'assainissement autonome prioritaires.*

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome est paru au Moniteur belge du 7 juin 2007. Les études de zones ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par des zones prioritaires, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La SPGE a mandaté l'AIDE en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- ▶ les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- ▶ les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- ▶ certaines masses d'eau à risque de non atteinte du bon état en 2015 ;
- ▶ les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau Natura 2000.

L'AIDE est également chargée de réaliser les études de zones préalablement à la fixation des zones de prévention de captage par le Gouvernement wallon. Cette façon de procéder donne davantage de cohérence entre la décision de protection et les mesures éventuellement nécessaires pour assurer cette protection. La réalisation de ces études dépend essentiellement des demandes formulées par les préleveurs d'eau (publics ou privés) et, par nature, sont difficilement programmables. De même, l'ampleur de ces études est très variable en fonction de l'étendue géographique des aquifères concernés et de leur vulnérabilité naturelle.

Lors de l'approbation des études de zones par arrêté ministériel, les organismes d'assainissement sont chargés d'informer individuellement les propriétaires des immeubles, reconnus comme ayant une incidence sur les masses d'eau prioritaires, de leurs obligations en matière d'assainissement des eaux.

Outre l'établissement des listes de propriétaires et l'envoi de courriers nominatifs, cette obligation légale qui incombe à l'AIDE pour son ressort territorial implique des prestations d'information collective (à la demande des communes) ou individuelle (conseils techniques et administratifs, information sur les possibilités de primes, etc.).

En province de Liège, 62 zones de nature et d'ampleur géographiques diverses doivent être étudiées prioritairement. En plus de ces études, à la demande de la SPGE, l'AIDE réalise une étude de zones pour chaque zone de prévention de captage d'eau potable dont les périmètres sont en cours d'approbation.

Situation des études de zones par sous-bassin hydrographique :

Sous-bassin hydrographique de l'Ambième

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque AM11R Etude commune AIDE et AIVE	Trois-Ponts	En cours
	Lierneux	
	Vielsalm	
Zone de baignade de Coo	Stavelot	En cours
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM14R	Stavelot	Finalisée en 2010
	Stoumont	
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM16R	Malmedy	En cours
	Waimes	
Zone de baignade de Nonceveux	Aywaille	Finalisée en 2011
	Stoumont	
	Theux	
Zone de baignade de Robertville	Waimes	Finalisée en 2009
	Bütgenbach	
Zone de baignade de Bütgenbach	Büllingen	Finalisée en 2010
	Bütgenbach	
Zone de baignade de Recht	Sankt-Vith	Finalisée en 2010
Sept petites zones de prévention de captage	Divers	Finalisée en 2009
Captage Robertville Lac G1 (SWDE 082)	Waimes	Approuvée en 2018
Captage Waimes - Champagne D1 (SWDE 002)	Waimes	Approuvée en 2012
Captage Puits et Sources (SA Bru-Chevron 01)	Stoumont	Finalisée en 2009
	Ferrières	
Captage Mont D1, D2, D3 (SWDE 056)	Aywaille	Approuvée en 2018
Captage La Reid-Haut Regard D1, D2, D3, D4 (SWDE 095)	Theux	Approuvée en 2012
Captage Petit Spai AD2, AD3	Trois-Ponts	Finalisée en 2009
Captage Butgenbach P2 (AC Bütgenbach 010)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Puits Hütte (AC Bütgenbach 04)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Rodtervenn DR1, DR2 et DR3, Rodt Puits 92,99-1, 99-2 et 99-3 (AC Sankt-Vith 01)	Sankt-Vith	Approuvée en 2012

Sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Captage Jandrain – Jandrenouille (Hannut - SWDE044)	Hannut	Finalisée en 2011

Sous-bassin hydrographique de la Meuse-aval

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque MV24R	Plombières	A initier
	Welkenraedt	
Captage Puits communal P1 Sourbrodt (SWDE082)	Waimes	Finalisée en 2011
Captage Ecluse P1 à P4 (SWDE004)	Amay	A initier
Captage Avins P1, P2 (SWDE035)	Braives	A initier
	Burdinne	
	Hannut	
	Wasseiges	
Captage Gemmenich D1 La Clouse (SWDE047)	Plombières	A initier
Captages Waremme P1, P2, Bovenistier-Waremme P3, Bovenistier-village P4 (SWDE054)	Faimes	A initier
	Waremme	
Captage P1 (SWDE094)	Donceel	A initier
	Remicourt	
Captage P2 (SWDE113)	Remicourt	A initier
Captage Puits P8 P9 P10 P11 (SA Interbrew)	Liège	A initier
Captage Kon-Tiki P1 (KONTIKI)	Plombières	A initier
Captage Bas Oha P4 P5 (SWDE053)	Wanze	A initier
Captages Petit Avin, Pré à la Fontaine (CIESAC02)	Clavier	En cours
Captage d'Eben-Emael (SWDE015)	Bassenge	Finalisée en 2012
Captage Vivegnis P1, P2, P3, P4 et P6 (SWDE 045)	Oupeye	Finalisée en 2012
Captage Saint-André Loneux G1 (SWDE101)	Blegny	A initier
	Herve	
Captage Ben-Ahin (VIVAQUA)	Huy	Approuvée en 2018
Captage Modave (VIVAQUA)	Modave	Finalisée en 2017
	Clavier	
Captage de Glons Bas-Slins (SWDE016)	Bassenge	Approuvée en 2018
Captage de Saint-Pierre (CILE004)	Modave	En cours
Captages La Vanne, Grand Avin La Fontaine (CIESAC 01)	Clavier	Approuvée en 2018
Captage Havelange (Château de Bouillon) (VIVAQUA22)	Havelange	A initier
	Clavier	
Captage de Marchin, Chemin de Jamagne (Vivaqua002)	Marchin	A initier
Captage Elsenborn Puits Kuchelscheid (BUTGENBACH06)	Bütgenbach	A initier
Captage Robertville Drain Pannensterz (BUTGENBACH07)	Bütgenbach	A initier
Captage de Marnave (IDEN)	Nandrin	Approuvée en 2018

Sous-bassin hydrographique de la Moselle

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Zone de baignade Ouren	Burg-Reuland	En cours
Masse d'eau à risque ML06R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Sankt-Vith	
	Amel	
Masse d'eau à risque ML05R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Gouvy	
Masse d'eau à risque ML04R (Natura 2000)	Burg-Reuland	Finalisée en 2010
	Sankt-Vith	
Masse d'eau à risque ML02R (Natura 2000)	Amel	Finalisée en 2010
	Sankt-Vith	

Sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Zone de baignade de Royompré	Jalhay	En cours
Masse d'eau à risque VE13R	Theux	En cours
	Jalhay	
	Spa	
Captages des eaux de Spa et environs (Spa)	Spa	En cours
	Jalhay	
	Stavelot	
	Stoumont	
	Theux	
Captage Heuvel P1, G1 (SWDE014)	Baelen	Approuvée en 2012
Captage Drains d'en bas, Drains d'en haut, Grand tunnel, la Chabotte, Source Derooz et Doux Fonds G1 (SWDE046)	Pepinster	Approuvée en 2012
Captage Rultak et Louveterie (AC Limbourg 02)	Limbourg	Approuvée en 2012
Captage Awieux (AC Theux05)	Theux	Approuvée en 2018
Masse d'eau à risque (VE01R)	Raeren	Finalisée en 2010

Sous-bassin hydrographique de l'Ourthe

Dénomination de l'étude de zones	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque OU30R	Anthisnes	Finalisée en 2009
	Hamoir	
	Ouffet	
	Comblain-au-Pont	
Masse d'eau à risque OU31R	Anthisnes	Finalisée en 2009
	Esneux	
	Nandrin	
	Neupré	
	Ouffet	
	Tinlot	
Captages du Néblon (CILE 002) Etude commune AIDE et AIVE	Clavier	Approuvée en 2012
	Ouffet	
	Durbuy	
Captage Pechet I, II (CILE 005)	Hamoir	Finalisée en 2009
Captage Filot Benite Fontaine D1 (SWDE 074)	Hamoir	Approuvée en 2018
Captage Werbomont D1, D2 (SWDE 072)	Ferrières	Approuvée en 2012
	Stoumont	
Captage Puits du Moulin	Aywaille	Finalisée en 2009
Captage En Tige de Ville	Tinlot	Approuvée en 2018

L'arrêté ministériel approuvant les conclusions d'une étude de zones fixe également l'échéance de mise en conformité des immeubles situés dans le périmètre de cette étude et confirmés en régime d'assainissement autonome. Ces immeubles doivent donc être équipés d'un système d'épuration individuel agréé pour une date précise.

Le Gouvernement wallon a confié aux OAA le rôle d'informer individuellement les riverains concernés.

Les études de zones réalisées et transmises par l'AIDE ont reçu l'assentiment de la SPGE. Leur approbation par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions est en cours, priorité étant donnée aux études relatives aux zones de protection de captage. Par contre, les conclusions de ces études qui proposent des modifications de régime d'assainissement sont d'ores et déjà intégrées dans les modifications ou propositions de modification des PASH.

En 2020, sur le territoire de la province de Liège, aucune étude n'a été approuvée par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions.

b) Etudes des zones d'assainissement transitoire

Comme précisé ci-avant, les PASH déterminent les régimes d'assainissement applicables sur tout le territoire wallon : collectif, autonome ou transitoire.

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zones dont question ci-avant.

L'AIDE a pour mission de réaliser les études qui permettent d'affecter un régime d'assainissement définitif aux zones classées en régimes d'assainissement transitoire lors de l'élaboration des PASH et pour lesquelles il était impossible alors de déterminer le régime adéquat.

Quand elles se présentaient dans les études de zones précitées, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

On notera qu'à l'inverse des études de zones, si la zone en régime transitoire n'est pas reprise dans une zone prioritaire, l'attribution d'un régime d'assainissement, collectif ou autonome, n'entraîne aucune obligation de mise en conformité immédiate pour les communes ou les particuliers. Elles se traduisent à tout le moins par une modification du PASH correspondant.

En 2020, une vingtaine de zones transitoires ont été étudiées par l'AIDE.

En ce qui concerne « **l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques** », dans le cadre de la législation sur les permis d'environnement, l'AIDE remet obligatoirement un avis circonstancié pour toute demande de permis introduite par une entreprise rejetant ses eaux usées dans les égouts publics. Ces avis portent sur les modalités de rejet des eaux usées en quantité et en qualité en fonction des ouvrages de collecte et de traitement situés en aval.

En 2020, 78 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 41 communes.

Evolution de la demande

Service	2018	2019	2020
Instruction de permis d'environnement et permis uniques	131	96	78

L'activité est en diminution car, depuis 2019, la réforme relative à la mise en place du Coût Assainissement Industriel (CAI) est entrée en vigueur.

Auparavant, tout déversement d'eau usée industrielle, que ce soit vers une station d'épuration publique ou directement dans le milieu récepteur, nécessitait de payer annuellement une taxe sur les eaux usées industrielles auprès du Service Public de Wallonie (SPW).

Depuis sa publication en date du 29 janvier 2019, l'arrêté du Gouvernement wallon approuvant le contrat-type en matière d'assainissement industriel prévoit la mise en œuvre d'un Coût Assainissement Industriel (CAI) pour les industriels qui rejettent en station d'épuration et ce, en remplacement de la taxe sur les eaux usées industrielles.

Les établissements qui déversent des eaux usées industrielles vers une station d'épuration publique sont donc visés par cette réforme. Concrètement, cela signifie qu'un contrat doit être passé entre ces établissements, la SPGE et l'AIDE.

En partenariat avec l'Union Wallonne des Entreprises, le SPW et la SPGE, l'AIDE a organisé des ateliers d'information pour les établissements industriels afin de communiquer sur la procédure de passation des contrats de service d'assainissement industriels.

En 2020, l'AIDE a accompagné 148 entreprises dans les démarches d'établissement de leur dossier de contrat d'assainissement industriel.

« **Les visites d'ouvrages et participations à diverses manifestations** », service rendu à la population et aux communes de longue date, ont été davantage structurées avec la mise en service d'infrastructures pédagogiques adaptées sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Il prend plusieurs formes : visites guidées d'ouvrages de traitement, participations à diverses manifestations (Journées Portes ouvertes, Journées de l'Eau, Journées Place aux enfants, Journées du Patrimoine, Journées Entreprises, etc.), le prêt de panneaux d'information, etc.

En ce qui concerne la visite d'ouvrages par les écoles, l'AIDE intervient financièrement dans le coût du transport des élèves.

En 2020, en raison de la pandémie, les visites d'ouvrages ont été arrêtées dès le mois de mars. Seulement 380 personnes ont pu visiter nos sites durant cette année particulière

Ensuite, « **les contrats de rivière** » sont des lieux de proximité, d'échanges et d'actions communes en vue d'une protection accrue des milieux naturels. Au total, ce sont 63 communes de la province de Liège qui sont engagées dans un ou plusieurs contrats de rivière.

Le Contrat de Rivière rassemble autour d'une même table tous les acteurs d'un bassin hydrographique donné, en vue de favoriser la concertation et définir un programme d'actions de restauration des cours d'eau et de leurs abords. Il a pour objectif de sensibiliser les acteurs au cycle de l'eau et ce, de manière intégrée, globale et concertée.

En Province de Liège, six contrats de rivière sont actifs dans la gestion des cours d'eau pour les sous-bassins hydrographiques suivants :

- ▶ Meuse aval et affluents (Berwinne, Geer, Hoyoux, La Gueule, Mehaigne) – trente stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- ▶ Vesdre – treize stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- ▶ Amblève/Rouer – douze stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- ▶ Ourthe – onze stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- ▶ Moselle – quatre stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées,
- ▶ Dyle-Gette – deux stations d'épuration exploitées par l'AIDE sont concernées.

La SPGE, les contrats de rivière de Wallonie et les organismes d'assainissement agréés, dont l'AIDE, se sont associés dans la campagne de sensibilisation « Ici, commence la mer » afin de matérialiser le lien entre les gestes posés au quotidien par chacun et l'enjeu global de la protection des mers et océans dans la continuité du cycle de l'eau.



Pavé «Ici commence la mer»

Il s'agit de lutter contre l'incivisme tout au long du trajet que prennent les eaux usées depuis notre environnement domestique jusqu'à la mer, soit via le réseau d'égouttage soit directement via les cours d'eau.

Le projet consiste à poser de plaques circulaires en lave émaillée à proximité des avaloirs situés en des endroits fortement fréquentés par le grand public.

L'AIDE soutient financièrement l'ensemble de ce projet en offrant à chaque commune de la province de Liège deux plaques émaillées, à livrer en 2021.

L'AIDE participe activement aux travaux des contrats de rivière existants en province de Liège et repris ci-après (onze en comptant les sous-comités de la Meuse aval). Elle apporte ainsi ses compétences aux villes et communes impliquées dans ces actions.

• Amblève	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.
• Dyle-Gette	Hannut, Lincet.
• Meuse aval et affluents	Fin 2010, contrat de rivière constitué par la fusion des contrats de rivière du Haut Geer, du Hoyoux et de la Meuse et auxquels se sont ajoutés les comités de rivière du Bas Geer en février 2012 et de la Berwinne-Julienne en novembre 2011.
<i>Bas Geer</i>	Ans, Awans, Bassenge, Juprelle
<i>Berwinne-Julienne</i>	Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Soumagne, Thimister-Clermont
<i>Haut Geer</i>	Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme.
<i>Hoyoux</i>	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Tinlot.
<i>Mehaigne</i>	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.
• Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.
• Ourthe	Chaufontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont.
• Vesdre	Baelen, Chaufontaine, Dison, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Theux, Trooz, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

Le service « **Audits d'ouvrages** » consiste à réaliser, pour compte d'une commune, l'audit de l'état, du dimensionnement et du fonctionnement d'ouvrages d'assainissement tels que canalisations, bassins d'orage, stations de pompage ou stations d'épuration (pour des zones en assainissement collectif ou en assainissement autonome groupé) et à émettre diverses recommandations au travers d'un rapport circonstancié.

Ce service est rendu de façon ponctuelle surtout en vue d'une reprise en exploitation de ces ouvrages par l'AIDE. Ces audits sont habituellement réalisés par les services d'exploitation de l'AIDE avec, le cas échéant, une validation par le bureau d'études.

En 2020, 14 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre.

5.1.2. LE MODULE 1 « GESTION PATRIMONIALE DE L'ÉGOUTTAGE COMMUNAL »

Le plan de développement des services aux communes prévoyait la création du module 1 intitulé « gestion hydraulique des réseaux d'assainissement ». Il a été décidé de le renommer « gestion patrimoniale de l'égouttage communal » et a fait l'objet d'une révision dans le courant de l'année 2017 afin de faire correspondre au mieux les services proposés aux attentes des communes.

Le module 1 a notamment pour objet :

- ▶ étape 1 : la fourniture d'un audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau, documents et plans qui peuvent être établis dès l'obtention des données issues des cadastres et des inspections visuelles des réseaux d'égouttage ;
- ▶ étape 2 : la fourniture du plan de gestion patrimoniale de l'égouttage, document établi après la première étape et qui comprend l'audit des ouvrages spéciaux, l'établissement et le calage d'un modèle hydraulique, la réalisation de simulations hydrauliques et la rédaction d'un rapport de gestion patrimoniale de l'égouttage communal.

Ce module 1 est proposé aux communes afin, notamment, d'optimiser la planification des investissements en matière de nouveaux égouts, de réhabilitation d'anciens égouts et des entretiens des réseaux à prévoir pour garantir une gestion efficace de l'égouttage communal. Il permet également un développement urbanistique durable du territoire communal qui intègre la gestion de l'eau.

La convention cadre « Module 1 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 novembre 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 8 mai 2017.

Au 31 décembre 2020, trente communes et l'Université de Liège ont signé la convention « Module 1 », Amay, Ans, Blegny, Chaudfontaine, Dison, Donceel, Faimés, Grâce-Hollogne, Herstal, Herve, Liège, Lincent, Lontzen, Neupré, Saint-Nicolas, Soumagne, Thimister-Clermont, Verviers, Villers-le-Bouillet, Wanze, Welkenraedt ont activé les services y afférents.

Par ailleurs, à ce jour, 57 communes ont demandé la réalisation du cadastre de tout ou une partie de leur réseau d'égouttage. Dans les faits, ces 57 communes ont déjà bénéficié de prestations prévues dans le module 1.

Ces 57 communes sont donc potentiellement intéressées par une aide dans la gestion patrimoniale de leur égouttage.

5.1.3. LE MODULE 2 « MISSIONS SPÉCIFIQUES »

Le module 2 « Missions spécifiques » a notamment pour objet l'analyse détaillée des projets de lotissements et la surveillance de la réalisation des travaux d'égouttage et d'ouvrages de gestion des eaux de pluie de lotissements.

Ces services sont proposés aux communes car les réseaux d'égouttage et les ouvrages de gestion des eaux de pluie réalisés dans le cadre de lotissements sont habituellement intégrés par la suite dans le patrimoine communal.

Les communes ont besoin que la conception, le dimensionnement et la réalisation de ces ouvrages soient contrôlés et vérifiés de manière approfondie afin de reprendre en gestion des ouvrages corrects.

La convention cadre « Module 2 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 15 juin 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 janvier 2017.

Au 31 décembre 2019, trente-quatre communes avaient signé cette convention et plusieurs avaient manifesté un vif intérêt pour ce module. La convention leur a été transmise pour suite.

Dans ce cadre, 15 nouveaux dossiers d'analyse ont été ouverts en 2019. Cela porte à 58 le nombre de dossiers d'analyse de permis d'urbanisation en cours de traitement en 2019. Douze dossiers ont été clôturés durant l'année.

Le module 2 propose aussi aux villes et communes des missions particulières toujours en relation avec la gestion des eaux et des réseaux.

En 2020, cinq communes et l'ULiège ont fait appel à l'AIDE pour des études spécifiques :

- ▶ Donceel pour le dimensionnement d'un ouvrage de retenue en amont de la rue Joseph Joirkin
- ▶ Bassenge pour la réfection de la station de pompage du Clos Saint Denis (finalisation de l'étude) ;
- ▶ Liège pour la désaffectation de la station de pompage de Liège rive droite à Jupille ;
- ▶ Université de Liège pour l'étude du mode de curage à prévoir pour la galerie d'égouttage du Blanc Gravier (finalisation de l'étude) ;
- ▶ Raeren pour l'étude, la direction et la surveillance des travaux de réfection de la station d'épuration de Schöne Aussicht ;
- ▶ Esneux pour la réalisation de l'audit de la station d'épuration de Fontin.

5.1.4. LE MODULE 3 « EXPLOITATION DE RÉSEAUX »

Au travers du module 3 l'AIDE propose aux villes et communes une aide pour exploiter certains ouvrages de leur réseau. Ce module est personnalisable en y incluant, selon les besoins, les ouvrages électromécaniques (stations d'épuration, stations de pompage), les ouvrages singuliers (déversoirs d'orage, bassins d'orage, ...). Actuellement une réflexion est en cours en vue d'y inclure également les égouts proprement dits.

La convention cadre « Module 3 », portant sur l'aide à l'exploitation des stations d'épuration communales, des stations de pompage et des bassins d'orage communaux, a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 6 octobre 2014.

L'axe 1 du plan stratégique 2020-2023 de l'AIDE, relatif au développement des activités et services à destination des communes, vise à étendre les services à l'exploitation et à la réhabilitation des égouts (action 4).

En effet, en s'appuyant sur son ancrage local et son expertise en exploitation de réseaux, l'AIDE propose de réaliser ou d'organiser des services d'entretien et de réhabilitation des réseaux d'égouts communaux.

A cette fin, une proposition de prestations d'exploitation de réseau d'égouts a été examinée en collaboration avec les services communaux de la Ville de Seraing.

Il a été retenu, en première phase pilote, la zone du réseau d'égouttage et les ouvrages connexes du quartier d'Ougrée haut compris entre la rue des Cotillages et la zone du Bol d'Air (Country hall).

Ce réseau d'égouttage, alimentant le bassin technique de la station d'épuration de Liège-Sclessin, s'étend sur une longueur de 21 kilomètres, comprend 564 chambres de visite, 4 déversoirs d'orage et le bassin d'orage du Lotissement de la Fontaine de Domalus.

L'AIDE a établi une proposition de convention qui s'inscrit dans le cadre du module 3 des services d'aides aux communes et qui régit les modalités d'exploitation, par l'AIDE pour le compte de la Ville, du réseau d'égouttage du quartier d'Ougrée haut.

La convention sera conclue pour une durée d'un an avec reconduction annuelle tacite. A l'issue de la première période d'un an, une évaluation des prestations effectuées et du budget facturé sera réalisée.

En 2020, l'AIDE a également établi une convention de coopération public-public - Ville de Liège, SPGE et AIDE relative à la réalisation des marchés de services de curage et de travaux de rénovation en vue du transfert de gestion pour l'exploitation ultérieure du grand collecteur en rive gauche de Meuse par l'AIDE.

Le tableau ci-après montre la situation au 31 décembre 2020.

Module 3 : Exploitation de réseaux	
Nombre de communes ayant signé au moins une convention (cumul)	12
Conventions signées (cumul)	16
Nombre d'audits réalisés par an	10
Stations d'épuration communales exploitées	7
Stations de pompage communales exploitées	8
Bassins d'orage exploités	5
Réseaux d'égouttage exploités (km)	0

L'AIDE exploite, sous convention et pour le compte des communes, les ouvrages suivants :

- ▶ les stations d'épuration de Cerexhe-Heuseux, Thier Hamal et Sonkeu à Soumagne ;
- ▶ les stations d'épuration de Rocherath et Hünningen à Büllingen ;
- ▶ les stations de pompage et d'épuration du Clos du Lac à Wasseiges (2 SE et 3SP) ;
- ▶ la station de pompage de Coronmeuse à Liège ;
- ▶ la station de pompage du Clos Saint Denis à Bassenges ;
- ▶ la station de pompage de Hamoir ;
- ▶ la station de pompage de Gravier de Ransy à Chaudfontaine ;
- ▶ la station de pompage et le bassin d'orage du Tumulus à Waremmes ;
- ▶ le bassin d'orage de la rue Lambermont à Amay ;
- ▶ le bassin d'orage du Commandant Charlier à Seraing ;
- ▶ le bassin d'orage de Werboomont à Ferrières ;
- ▶ le bassin d'orage du ruisseau de Fondrivaux à Liège.

5.1.5. LE MODULE 4 « TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RÉSEAUX »

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention, au module *Traitement des déchets de réseaux* qui assure à tout le moins la réception et le traitement des produits de curage des réseaux (curures d'avaloirs, résidus de curage d'égouts, nettoyage de bassins d'orage ou de puisards de pompage).

Les demandes des communes ont notamment pour origine la réalisation des cadastres qui nécessitent le nettoyage des canalisations pour permettre l'examen visuel du réseau et l'entretien normal des réseaux pour assurer leur bon fonctionnement. Actuellement, les PCRA (produits de curage des réseaux d'assainissement) sont reçus et traités gratuitement au centre de traitement de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Actuellement, l'AIDE exploite trois centres pilotes de regroupement de PCRA et le centre de traitement de Liège-Oupeye sur le territoire de la province de Liège.

Ces centres pilotes ont été mis en place dans des stations d'épuration de moyenne capacité, faciles d'accès, avec du personnel permanent et pourvues de lits de séchage permettant la réception des produits de curage. Il s'agit des stations d'épuration d'Engis, de Membach (Baelen) et de l'Yerne (Oreye).

Le service rendu aux communes comprend la réception des produits de curage dans un lit de séchage, le traitement des percolats au sein de la station d'épuration, le transport et le traitement de la fraction solide vers le centre de traitement de Liège-Oupeye.

En 2020, 46 villes et communes ont bénéficié de ce service, pour un total de 6.423 tonnes de déchets de réseaux (PCRA) ayant généré lors de leur traitement une production de 1.785 tonnes de sable lavé, valorisé vers des filières de recyclage « Travaux publics ».

Pour répondre à la demande de ses associés, l'AIDE a proposé à la SPGE la réalisation de centres de transfert définitifs.



Réception de produits de curage des réseaux



Réception de gadoues de fosses septiques

5.2. EVALUATION

L'année 2013 a été l'année de démarrage du projet qui trouve progressivement son rythme et ses méthodes. Il peut être affirmé que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt certain et toujours croissant auprès des affiliés.

Les services qui étaient déjà rendus antérieurement, et que la mise en place d'un département spécifique a simplement mieux structurés, assurent un volume constant d'activité et ont évidemment confirmé leur progression.

D'autres services ont fait et font encore l'objet de réflexions au sujet de leur développement durant 2020, notamment les domaines de l'exploitation des réseaux et de la cartographie des réseaux. Dans ce dernier domaine, l'AIDE a mis à disposition des communes et de son personnel un accès à des services de gestion intégrée des réseaux d'égouttage via un portail cartographique. Ce service, opérationnel depuis octobre 2019, a été mis en test durant l'année 2020 auprès des communes.

Cette période de test a permis la mise au point et le développement d'outils cartographiques répondant aux demandes des communes afin d'être pleinement opérationnels et efficaces pour 2021. En 2020, 35 communes ont utilisé régulièrement le portail cartographique.

Les services proposés via le portail cartographique à partir du 1^{er} janvier 2021 sont :

- ▶ la mise à disposition de couches de données relatives aux réseaux d'égouttage établies par l'AIDE, gérées et mises à jour par l'AIDE en étroite collaboration avec la commune. Ces couches de données sont :
 - pour les réseaux cadastrés, la géométrie des réseaux (caractéristiques des ouvrages ponctuels et des conduites) et les photographies de la situation et de l'intérieur des ouvrages
 - pour les réseaux non cadastrés, le tracé indicatif tel que repris au PASH
 - lorsque que des inspections visuelles ont été réalisées, les rapports, la position des défauts ponctuels (uniquement si l'inspection est réalisée par endoscopie), la photographie des défauts
 - lorsqu'un audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau et/ou une étude hydraulique ont été établis, les programmes d'interventions et d'entretiens issus de ces études
 - les avis rendus par nos services sur les permis d'urbanisme ou d'urbanisation
 - les raccordements particuliers (pour les dossiers d'égouttage financés par la SPGE).
- ▶ l'accès à des outils de gestion des réseaux développés par l'AIDE:
 - l'établissement de profils en long de tronçons d'égout
 - l'établissement de la trace amont et aval du réseau
- ▶ l'accès à des outils d'ajout de données, de recherche et sélection, de mesure, d'annotations, d'impression.
- ▶ la mise à disposition des couches de données du Géoportail du SPW publiées sous forme de Map Service jugées pertinentes par l'AIDE pour la gestion des réseaux.
- ▶ l'accès sur demande à un Map Service permettant la consultation de la géométrie du réseau d'égouttage (hormis les photographies) via le portail de l'asbl Groupement d'Informations Géographiques (ci-après l'asbl GIG) ou via le SIG que la commune utilise.

5.3. SERVICES AUX PARTICULIERS

Dans le cadre d'une approche intégrée de l'assainissement des eaux usées, l'AIDE est amenée à rendre divers services aux particuliers et aux industries.

LA GESTION PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME (GPAA)

Les bases légales de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (DCE), ont été posées par l'adoption par le Gouvernement wallon, le 23 juin 2016, du décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (M.B. 8 juillet 2016) ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016. Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), nouvelle compétence qui a été inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle activité de la SPGE, par avenant au contrat de collecte et d'épuration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 octobre 2017, l'AIDE est chargée d'assurer quatre nouvelles missions sur le territoire de la province de Liège :

- ▶ les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI), dont :
 - les contrôles au premier fonctionnement (entre 6 et 9 mois après la mise en service) ;
 - les contrôles périodiques (au moins une fois tous les huit ans)
 - les contrôles approfondis pour les trois premières réalisations d'installateurs en demande de certification ;
 - les contrôles de reprise des SEI existants dans la GPAA ;
- ▶ un rôle de proximité et de sensibilisation des différents publics cibles (communes, entrepreneurs et particuliers) ;
- ▶ la participation à la mise à jour et au suivi de la plateforme informatique de la GPAA (appelée SIGPAA), mise en place et gérée par la SPGE (encodages, recherches) ;
- ▶ les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA.

On notera que :

- ▶ les contrôles à l'installation des SEI mis en place par des installateurs non certifiés (par exemple : auto-construction) ne relèvent pas de la GPAA et sont payés directement par le particulier ;
- ▶ les matières de vidange des fosses septiques et les boues excédentaires des SEI restent acceptées dans les stations d'épuration de l'AIDE équipées d'installations de réception de celles-ci ;
- ▶ le transport et le traitement de ces matières sont pris en charge par la GPAA à l'exception de celles provenant des communes productrices d'eau potabilisable qui n'auraient pas signé de contrat d'assainissement avec la SPGE.

Une cellule spécifique assure cette mission sur l'ensemble de la province de Liège.

Sur l'exercice 2020, l'activité de la cellule GPAA a concerné :

- ▶ 42 contrôles approfondis ;
- ▶ 37 contrôles de premier fonctionnement ;
- ▶ 121 contrôles de reprise ;
- ▶ 65 contrôles à l'installation.

Ces contrôles sont moins nombreux qu'en 2019 suite à l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID 19 qui a notamment stoppé toute activité de terrain de la GPAA entre le 18 mars et le 3 mai 2020.

Comme attendu, par rapport à l'exercice 2019, les contrôles de premier fonctionnement sont en augmentation puisque le délai de 6 mois est atteint pour la réalisation de ce type de contrôle suite à la certification des installateurs.

Pour les contrôles périodiques qui sont planifiés à l'initiative de la SPGE, ceux-ci sont fonction de la taille du système d'épuration individuelle, la majorité des contrôles périodiques interviendront en 2026 pour les unités (5 à 20 EH) d'épuration qui représente le plus grand pourcentage (supérieur à 90%) des installations mises en place.

Pour information, la fréquence de réalisation de ces contrôles est la suivante :

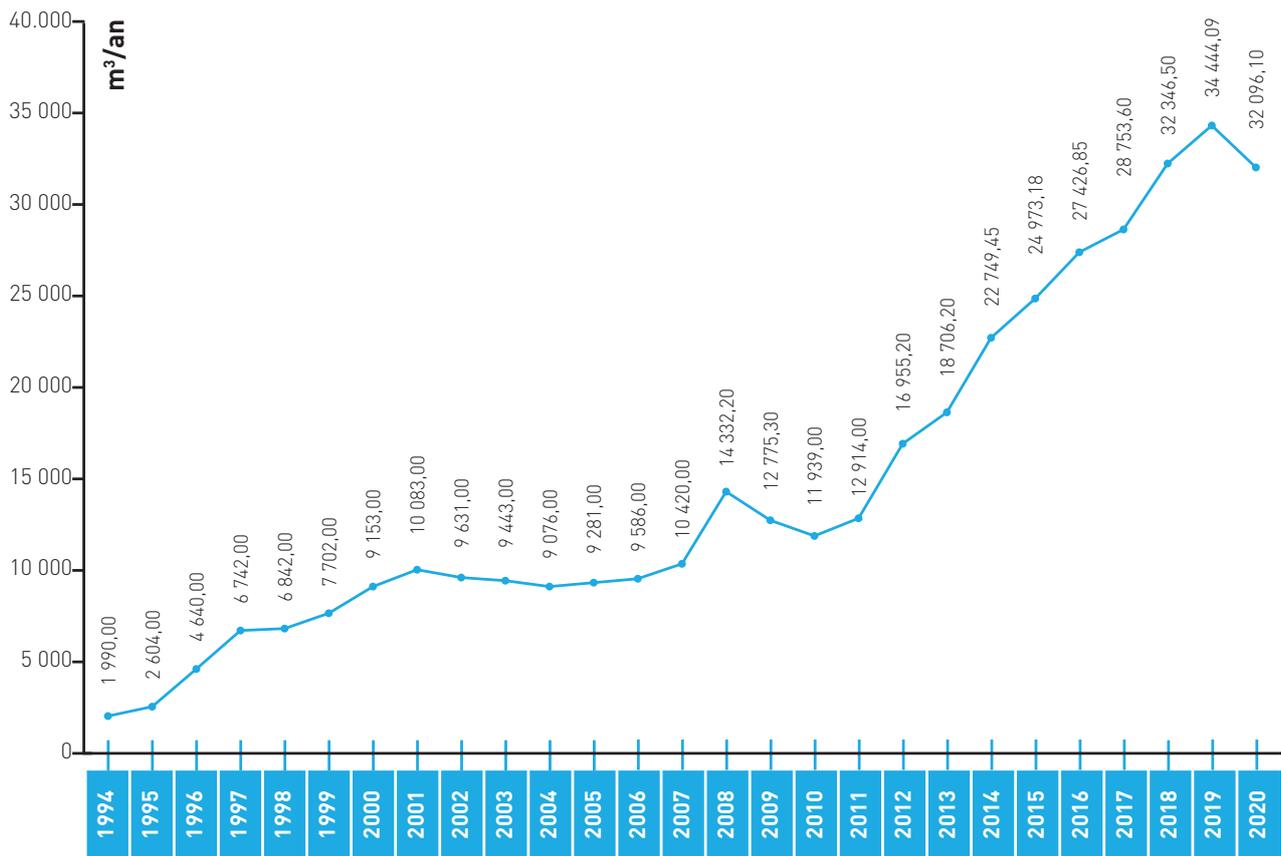
- ▶ Unité (5 à 20 EH) : 8 ans ;
- ▶ Installation (21 à 99 EH) : 5 ans ;
- ▶ Station (100 EH et plus) : 2 ans.

RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE MATIÈRES DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

Les systèmes d'épuration individuelle doivent être régulièrement entretenus et vidangés. L'AIDE exploite neuf centres de réception et de traitement des matières issues de la vidange de ces systèmes. Ces centres sont répartis sur le territoire de la province de Liège et sont localisés dans les stations d'épuration d'Amay, Avernas-le-Baudoin, Aywaille, Embourg, Herve, Malmedy, Membach, Sankt-Vith et Wegnez.

Seuls des vidangeurs détenteurs d'un agrément octroyé par le Service Public de Wallonie et conventionnés auprès de l'AIDE sont autorisés à accéder aux centres repris ci-avant. Le coût du traitement est gratuit pour le particulier et est pris entièrement en charge par la SPGE

Les quantités de gadoues de fosses septiques traitées dans nos centres de réception sont en augmentation régulière depuis 2011 avec une croissance moyenne de 11,47% par an.



En 2020, ce sont 6.322 déversements pour un total de 32.096 m³ de matières de vidange qui ont été reçus et traités dans les centres exploités par l'AIDE.

5.4. AUTRES SERVICES

Au-delà de ses relations privilégiées avec ses associés, l'AIDE rend divers services à la société en relation avec ses compétences et son domaine d'activités.

Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial.

Nous remercions encore ici, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

ETUDIANTS

L'AIDE participe également à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants, etc.

Dans le cadre d'un master à l'ISla de Huy dans la finalité ingénieur industriel en agronomie, l'AIDE a apporté un soutien à une étudiante pour un projet dans le cadre du concours « Yep Challenge », permettant aux jeunes étudiants de créer une entreprise mettant en avant un produit éco-innovant.

RÉPONSES AUX DEMANDES D'IMPÉTRANTS

L'AIDE répond aux demandes de plans de ses ouvrages d'assainissement et de démergement, y compris pour les câbles électriques et la fibre optique concernant tous travaux exécutés sur l'ensemble des territoires communaux de la Province de Liège.

Pour ce faire, l'AIDE utilise la plateforme KLIM-CICC, dont un des objectifs majeurs est d'accroître la sécurité des travailleurs et celle des riverains.

Evolution du nombre de demandes

Service	2018	2019	2020
Réponses aux demandes d'impétrants	6.009	5.919	6.222

POWALCO

L'AIDE est inscrite à la **PlatefOrme WALlonne de COordination**, POWALCO, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2018 du décret du 30 avril 2009 et de ses arrêtés d'exécution relatifs à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau.

La plateforme informatique POWALCO offre aux communes, comme aux gestionnaires de câbles et canalisations, un outil unique permettant de :

- ▶ s'échanger des informations sur les chantiers ;
- ▶ se coordonner de manière simplifiée ;
- ▶ répondre aux obligations du décret impétrants ;
- ▶ éviter la succession de multiples chantiers ;
- ▶ réduire les problèmes de mobilité et de sécurité qui y sont liés ;
- ▶ programmer plus efficacement les investissements à court et long terme ;
- ▶ traiter plus rapidement et plus simplement les autorisations d'ouverture de voirie.

En 2020, l'AIDE a répondu à 679 demandes d'appel à coordination initiées par les autres gestionnaires de câbles, de canalisations ou de voirie et a introduit 31 nouveaux chantiers pour simple information, appel à coordination ou demande d'autorisation sur le territoire de la Province de Liège. Au total, 72 chantiers AIDE sont actifs en gestion de flux au niveau de la plateforme POWALCO au 31 décembre 2020.

De plus, l'AIDE propose aux communes un service personnalisé à travers la désignation de notre représentant en tant que Société mandatée, permettant d'assister la commune étape par étape dans la visualisation et la définition du statut d'un chantier d'égouttage sur la plateforme POWALCO.

Trente-six dossiers ont ainsi été suivis par l'AIDE en société mandatée en 2020 pour les communes suivantes : Baelen, Bassenge, Berloz, Blegny, Comblain-au-Pont, Donceel, Esneux, Grâce-Hollogne, Herstal, Herve, Huy, Kelmis, Neupré, Olne, Saint-Vith, Seraing, Stavelot, Verlaine, Verviers, Villers-le-Bouillet, Waimmes, Welkenraedt.

6. COOPERATIONS HORIZONTALES

COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – CILE - SPI

Les trois intercommunales liégeoises AIDE, CILE et SPI, après avoir constaté que leurs compétences respectives étaient complémentaires et non redondantes, ont signé une convention-cadre de coopération de type horizontal, visant notamment la mutualisation des connaissances, la mutualisation des services, la minimisation des coûts, l'efficacité et l'efficience, l'amélioration de la relation et du service aux communes et aux clients, la bonne gouvernance en matière de gestion intégrée et durable de l'eau et de la ressource et l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie par des moyens diversifiés.

La convention précise également les catégories de prestations sur lesquelles porte la coopération.

Cette convention a été ratifiée par le Conseil d'administration de l'AIDE le 4 janvier 2016, par le Bureau exécutif de la SPI le 15 janvier 2016 et par le Conseil d'administration de la CILE le 16 février 2016.

Un Comité de suivi a été créé et placé sous l'égide des directions générales des trois intercommunales parties de la convention.

Il a pour objectif principal de veiller à la mise en œuvre effective de la convention-cadre de coopération AIDE – CILE - SPI en veillant aux objectifs fixés par ladite convention et à l'intérêt des parties prenantes. Il assure le suivi et la concrétisation de cette convention notamment en recensant les possibilités de coopération, en les classant dans l'une ou l'autre des catégories fixées par la convention-cadre et en évaluant les potentialités pour les parties concernées. Il établit également les conventions particulières qui sont nécessaires, les soumet à l'approbation des instances respectives et en assure le suivi concret et l'évaluation régulière.

Il rapporte autant que nécessaire auprès des instances de chaque partie.

Le comité de suivi a été mis en place en date du 1^{er} avril 2016 et les termes de son mandat ont été approuvés le 4 mai 2016.

Suite à la pandémie, le Comité ne s'est pas réuni en 2020, mais de nombreux contacts ont eu lieu sur des sujets particuliers (marchés publics, maintenance HVAC, gardiennage, éco-pâturage, etc.) entre les partenaires concernés.

Comme le prévoit la convention-cadre, des conventions particulières ont été établies entre parties.

a) Surveillance de travaux de la CILE par l'AIDE

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE, établie dans le cadre d'une convention-cadre bipartite antérieure et signée le 4 juin 2015, par laquelle l'AIDE assure la surveillance de certains chantiers d'investissements de la CILE, a été intégrée dans le suivi du comité.

En 2020, cette convention particulière a concerné le chantier de dédoublement de l'adduction du Néblon et interconnexion Néblon-Modave, phase 3 et le chantier conjoint d'égouttage et de pose des collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe, où l'AIDE assure la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'adduction de la CILE.

Les prestations de surveillance par l'AIDE ont été rémunérées selon les taux prévus dans la convention particulière. Cette surveillance a représenté 206,5 heures de prestations en 2020.

Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

b) Gestion des travaux de la SPI par l'AIDE

La convention particulière entre la SPI et l'AIDE par laquelle l'AIDE assure la gestion de certains chantiers d'infrastructure de la SPI a été signée le 20 janvier 2016. Elle a concerné, en 2020 :

- ▶ le dossier d'équipement du PAE « Sartel » à Houtain-Saint-Siméon ;
- ▶ le site de et à Braives (équipements et aménagement d'un îlot d'entreprises) ;
- ▶ le dossier ALVI à Beyne-Heusay (chantier de démolition).

ce qui représente 65 heures prestées en 2020. Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

Cette collaboration se poursuivra en 2021.

c) Traitement des eaux de régénération des colonnes échangeuses d'ions du site de Waroux

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE vise à assurer le traitement dans la station d'épuration d'Awans exploitée par l'AIDE des eaux usées de la station de traitement des eaux potables de Waroux exploitée par la CILE.

Cette convention a pris effet le 4 février 2016.

En 2020, 796 m³ d'eaux usées ont été traités.

COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – SOWAER - SPGE

La convention de coopération entre l'AIDE, la SOWAER et la SPGE a été approuvée par le Conseil d'administration du 4 septembre 2017 en vue d'étudier, réaliser et exploiter les ouvrages d'évacuation des eaux de ruissellement provenant des parcs d'activités économiques de Cubber et de Stokis, développées par la SOWAER autour de l'aéroport de Bierset.

Cette convention règle les questions financières, de maîtrise d'ouvrage, d'étude du projet, d'acquisition des emprises, de direction et de surveillance des travaux et d'exploitation ultérieure des ouvrages. Le marché de travaux qui en découle a été attribué en décembre 2019 et les travaux ont débuté le 6 janvier 2020. L'AIDE assure la direction et la surveillance des travaux.

COOPÉRATION HORIZONTALE AIDE – IDEA – SPGE - INTRADEL

La convention de coopération entre l'AIDE, l'IDEA, la SPGE et INTRADEL a été approuvée par le Conseil d'administration du 30 mars 2015 en vue d'étudier, réaliser et exploiter des ouvrages de séchage solaire de boues d'épuration sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

L'étude de faisabilité, réalisée par IDEA, a été déposée auprès de la SPGE et, à l'heure d'écrire ces lignes, est en attente d'une décision de sa part.

COOPÉRATION OTW, LA SPGE (REPRÉSENTÉE PAR L'AIDE), TECTEO GROUP RESA, LA CILE, BELGACOM ET LE SPW-DG01-53

La convention de coopération entre OTW (ex- SRWT), la SPGE (représentée par l'AIDE), TECTEO GROUP RESA, la C.I.L.E., BELGACOM et le SPW-DG01-53 a été approuvée par le Conseil d'administration du 2 septembre 2013 en vue d'étudier et réaliser les travaux nécessaires à l'installation d'une première ligne de tram, entre le stade du Standard à Sclessin et le quartier de Coronmeuse.

Un premier marché de travaux préparatoires a été attribué par la SRWT fin 2013. Le chantier s'est déroulé de 2014 à 2016.

Le marché du tram proprement dit a été attribué par l'OTW (ex-SRWT) à la SM TRAM ARDENT et ont débuté le 15 février 2019. Les travaux sont en cours. Dans ce cadre, l'AIDE assure la surveillance des travaux de pose des gaines de fibres optiques dans l'assise du tram liégeois, gaines qui permettront une communication à haut débit entre les installations d'assainissement et de démergement de l'amont et de l'aval de Liège.

COOPÉRATION HORIZONTALE ENTRE LA SWDE ET L'AIDE

La convention de coopération horizontale entre la SWDE et l'AIDE a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 mars 2020. D'ordre général, elle traduit la volonté des deux parties de coopérer et fixe les modalités de coopération entre les deux entités (prestations, délais, responsabilités, confidentialité, financement, suivi, révision, etc.).

Sur base de cette convention générale de coopération, la convention particulière n°1 relative à la réalisation d'études techniques a également été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 mars 2020. Elle fixe les modalités (nature des missions, procédures, délais, rémunération, responsabilités, etc.) applicables lorsqu'une des parties confie à l'autre des missions relatives à l'étude de projets et/ou au suivi de chantiers.

Ces conventions de coopération ne créent aucune exclusivité et ne comportent aucune obligation de coopérer.

Aucun dossier n'a été initié dans ce cadre en 2020.

COOPÉRATION HORIZONTALE ENTRE ACTEURS PUBLICS DU SECTEUR DE L'EAU WALLON

Fin 2017, conformément aux dispositions des contrats de gestion conclus avec la SWDE et la SPGE, le Gouvernement wallon a chargé d'une mission déléguée conjointe ces deux opérateurs régionaux en vue de réaliser une étude externe relative à la rationalisation du secteur de l'eau. Il s'agissait, d'une part, de dresser une vision globale du secteur et, d'autre part, d'identifier à l'échelle de ce dernier les leviers permettant d'élever le niveau de services offerts aux citoyens et entreprises, de garantir la gestion durable des ressources hydriques, de maîtriser l'impact du secteur sur l'environnement, de maîtriser l'évolution du prix de l'eau grâce à une amélioration de la performance globale et de faire évoluer la gouvernance du secteur en vue d'en assurer une meilleure lisibilité et efficacité.

Les conclusions de cette étude sur la rationalisation du secteur de l'eau, menée en collaboration avec la majorité des acteurs du secteur de l'eau, donnent la priorité à une approche industrielle basée sur une coopération renforcée entre opérateurs.

Pour la mise en œuvre de cette coopération renforcée entre opérateurs, l'étude recommande à court terme la mise en place de relations contractuelles qui permettent le partage de ressources et la constitution progressive de centre de services et d'expertise partagés.

Une convention de coopération publique entre dix acteurs wallons de l'eau (SPGE, SWDE, CILE, AIDE, IDEA, IDELUX-EAU, IGRETEC, INASEP, IN BW et IPALLE) afin d'organiser une collaboration structurée entre leurs services a été approuvée par le Conseil d'administration de l'AIDE en sa séance du 11 mai 2020. Cette coopération publique s'inscrit dans l'optique des recommandations de l'étude sur la rationalisation du secteur en offrant un cadre à des synergies opérationnelles entre co-contractants et en ouvrant le champ à des socles technologiques et de compétences partagées, permettant de la sorte de garantir la qualité et la pérennité du service de l'eau ainsi que son accès grâce une maîtrise du prix.

Cette convention est générale et ne prend d'effets concrets qu'au travers de conventions particulières subséquentes.

Aucun dossier n'a été initié dans ce cadre en 2020.



Station d'épuration de Liège-Oupeye (446 500 E.H.)

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'AIDE souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens.

A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau. La crise pandémique de 2020 a toutefois fortement restreint la participation à ces événements, pour la plupart annulés à partir de la mi-mars.

Quatorze visites guidées de la station d'épuration de Liège-Oupeye ont cependant pu être faites avant le confinement et deux ont pu avoir lieu en octobre. La station d'épuration n'a pu accueillir que six événements.

Globalement, cela représente environ 300 élèves et 40 adultes, ce qui est drastiquement plus faible que les années précédentes.

En 2020, l'AIDE a participé au calendrier scolaire 2021 d'AQUAWAL et à collaborer à la réalisation de capsules vidéo pour le CertlBeau, collaboration qui se poursuivra en 2021.

Le site Internet de l'AIDE a comptabilisé 47.709 visites en 2020.

En 2020, avant que la pandémie ne ralentisse les activités de communication, l'AIDE a été invitée à évoquer ses activités ou faire part de son expérience à quelques reprises :

- ▶ 31 janvier 2020, conférence organisée par le Polygone de l'Eau à Verviers sur le thème *L'AIDE et la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines – Bilan et perspectives* ;
- ▶ 5 février 2020, conférence organisée dans le cadre de la 71^{ème} réunion des Gouverneurs du Conseil Mondial de l'Eau à Liège sur le thème « *Dewatering in Liège – dealing with hydraulic consequences of coal mining and flood events* ».

Un bon tuyau : Lingettes, serviettes, ... Pas dans les toilettes !



Même si certains déchets d'hygiène corporelle sont biodégradables, ils n'ont pas le temps de se décomposer avant d'arriver dans les stations d'épuration et cela provoque des pannes et bouche les égouts.



1.	BILAN - RÉSULTATS - ANNEXES	80
2.	Liste des adjudicataires des marchés publics attribués durant l'exercice 2020.	96
3.	RAPPORT DE GESTION	112
4.	RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS	135
5.	RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	137
6.	RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	144

1. BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

LES COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SERONT DÉPOSÉS À LA BNB APRÈS APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ACTIF	2020		2019	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
FRAIS D'ETABLISSEMENT		0,00		0,00
ACTIFS IMMOBILISES		391.510.667,11		386.162.984,62
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00		0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		286.902.206,31		292.927.661,75
Terrains et constructions	28.640.280,91		32.140.586,06	
Installations, machines et outillage	184.629,11		143.960,44	
Mobilier et matériel roulant	107.844,11		136.162,89	
Location financement	257.775.629,10		260.313.129,28	
Autres immobilisations corporelles	193.823,08		193.823,08	
Immobilisations en cours	0,00		0,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		104.608.460,80		93.235.322,87
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	356.275,20		356.275,20	
Autres immobilisations financières	104.252.185,60		92.879.047,67	
ACTIFS CIRCULANTS		67.059.199,64		76.542.878,38
CRÉANCES À PLUS D'UN AN		0,00		619.230,07
Créances commerciales	0,00		619.230,07	
Autres créances	0,00		0,00	
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION		17.766.943,44		18.477.077,10
Commandes en cours d'exécution	17.766.943,44		18.477.077,10	
CRÉANCES À UN AN AU PLUS		15.553.842,04		18.857.502,88
Créances commerciales	8.605.747,28		11.489.531,99	
Autres créances	6.948.094,76		7.367.970,89	
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		20.908.256,32		12.996.719,29
Actions propres	0,00		0,00	
Autres placements	20.908.256,32		12.996.719,29	
VALEURS DISPONIBLES		8.293.188,16		21.160.730,97
COMPTES DE RÉGULARISATION		4.536.969,68		4.431.618,07
		458.569.866,75		462.705.863,00

PASSIF	2020		2019	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
CAPITAUX PROPRES		122.941.612,21		119.116.474,43
APPORT		59.989.029,06		53.724.534,49
Disponible	0,00			
Indisponible	59.989.029,06			
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION		189.146,66		189.146,66
RÉSERVES		22.032.803,65		21.127.803,65
Réserve statutairement indisponible	207.234,40		207.234,40	
Réserve immunisées	0,00		0,00	
Réserves disponibles	21.825.569,25		20.920.569,25	
BÉNÉFICE REPORTÉ		56.081,05		55.233,78
SUBSIDES REÇUS EN CAPITAL		40.674.551,79		44.019.755,85
AVANCE AUX ASSOCIÉS SUR LA RÉPARTITION DE L'ACTIF NET		0,00		0,00
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		2.133.790,37		1.903.846,98
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2.133.790,37		1.903.846,98
Pensions	0,00		0,00	
Grosses réparations et gros entretiens	700.000,00		700.000,00	
Obligations environnementales	0,00		0,00	
Autres risques et charges	1.433.790,37		1.203.846,98	
DETTES		333.494.464,17		341.685.541,59
DETTES À PLUS D'UN AN		290.303.637,75		289.230.899,16
Dettes de location-financement	245.841.853,91		249.559.362,66	
Autres dettes	44.461.783,84		39.671.536,50	
DETTES À UN AN AU PLUS		39.967.851,04		48.532.605,57
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	16.305.624,36		20.253.227,55	
Dettes financières	0,00		0,00	
Dettes commerciales	5.571.734,00		5.767.271,65	
Acomptes reçus sur commande	14.273.652,49		16.598.078,74	
Dettes fiscales, salariales et sociales	3.480.563,77		3.264.321,90	
Autres dettes	336.276,42		2.649.705,73	
COMPTES DE RÉGULARISATION		3.222.975,38		3.922.036,86
		458.569.866,75		462.705.863,00

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

COMPTE DE RESULTATS	2020		2019	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
VENTES ET PRESTATIONS		70.925.467,13		71.389.755,13
Chiffre d'affaires	72.000.393,07		72.095.968,66	
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	-2.284.112,47		-3.592.877,55	
Production immobilisée	0,00		0,00	
Autres produits d'exploitation	1.209.186,53		2.886.664,02	
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS		60.033.150,11		58.575.875,19
Services et biens divers	23.453.739,96		23.202.626,85	
Rémunérations, charges sociales et pensions	22.426.899,27		22.157.571,91	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	15.529.888,09		16.480.108,40	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : (dotations, utilisations et reprises)	-1.728.938,05		-1.123.003,30	
Provisions pour risques et charges : (dotations, utilisations et reprises)	229.943,39		-2.247.968,55	
Autres charges d'exploitation	121.617,45		106.539,88	
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION		10.892.317,02		12.813.879,94
PRODUITS FINANCIERS		3.662.139,81		3.976.393,71
Produits des immobilisations financières	122.890,65		327.185,15	
Produits des actifs circulants	23.224,18		39.343,71	
Autres produits financiers	3.516.024,98		3.609.864,85	
CHARGES FINANCIÈRES		13.648.609,56		13.735.039,87
Charges des dettes	13.601.707,96		13.726.085,90	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations, utilisations et reprises)	-1.021,94		-45.692,05	
Autres charges financières	47.923,54		54.646,02	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00		0,00
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS		905.847,27		3.055.233,78
PRÉLÈVEMENTS SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS		0,00		0,00

COMPTE DE RESULTATS	2020		2019	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS		0,00		0,00
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		0,00		0,00
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE		905.847,27		3.055.233,78
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES		0,00		0,00
TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES		0,00		0,00
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER		905.847,27		3.055.233,78

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	2020		2019	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
BÉNÉFICE (PERTE) À AFFECTER		961.081,05		3.055.233,78
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	905.847,27		3.055.233,78	
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent	55.233,78		0,00	
PRÉLÈVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES		0,00		0,00
sur le capital et les primes d'émission	0,00		0,00	
sur les réserves	0,00		0,00	
AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES		905.000,00		3.000.000,00
au capital et aux primes d'émission	0,00		0,00	
à la réserve légale	0,00		0,00	
aux autres réserves	905.000,00		3.000.000,00	
BÉNÉFICE (PERTE) À REPORTER		56.081,05		55.233,78
INTERVENTION D'ASSOCIÉS DANS LA PERTE		0,00		0,00
BÉNÉFICE À DISTRIBUER		0,00		0,00

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN €)

VALEUR D'ACQUISITION	
Au terme de l'exercice précédent	573.533,63
Mutation de l'exercice :	
▶ Acquisitions, y compris la production immobilisée	0,00
▶ Cessions et désaffectations (-)	0,00
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00
Au terme de l'exercice	573.533,63
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR	573533,63
Au terme de l'exercice précédent	0,00
Mutations de l'exercice :	
▶ Actés	0,00
▶ Repris car excédentaires (-)	0,00
▶ Acquis de tiers	0,00
▶ Annulés (-)	0,00
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00
Au terme de l'exercice	573.533,63
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0,00

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN €)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement	Autres immob. Corporelles
VALEUR D'ACQUISITION					
Au terme de l'exercice précédent	268.945.450,02	2.460.924,70	1.395.082,84	381.862.992,03	198.398,08
Mutation de l'exercice :					
▶ Acquisitions, y compris la production immobilisée	0,00	110.984,44	118.945,40	9.380.640,75	0,00
▶ Cessions et désaffectations (-)	0,00	26.117,75	262.905,30	352.120,74	0,00
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	268.945.450,02	2.545.791,39	1.251.122,94	390.891.512,04	198.398,08
PLUS-VALUES					
Au terme de l'exercice précédent	11.922.228,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Mutations de l'exercice :					
▶ Actées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Acquis de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Annulées (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	11.922.228,12	0,00	0,00	0,00	0,00
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR					
Au terme de l'exercice précédent	248.727.092,08	2.316.964,26	1.258.919,95	121.549.862,75	4.575,00
Mutations de l'exercice :					
▶ Actées	3.500.305,15	69.669,77	41.772,24	11.918.140,93	0,00
▶ Repris car excédentaires (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Acquis de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
▶ Annulés (-)	0,00	25.471,75	157.413,36	352.120,74	0,00
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au terme de l'exercice	252.227.397,23	2.361.162,28	1.143.278,83	133.115.882,94	4.575,00
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28.640.280,91	184.629,11	107.844,11	257.775.629,10	193.823,08
dont :					
Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	256.801.194,79	0,00
Installations, machines et outillages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	0,00	0,00	0,00	974.434,31	0,00

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (EN €)

	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	789.475,20	92.879.047,67
Mutation de l'exercice :		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	0,00	11.484.794,93
Cessions et retraits (-)	0,00	111.657,00
Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	789.475,20	104.252.185,60
PLUS-VALUES AU TERME DE L'EXERCICE	0,00	0,00
MUTATIONS DE L'EXERCICE :		
▶ Actées	0,00	0,00
▶ Acquisées de tiers	0,00	0,00
▶ Annulées (-)	0,00	0,00
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU TERME DE L'EXERCICE	0,00	0,00
MUTATIONS DE L'EXERCICE :		
▶ Actées	0,00	0,00
▶ Repris car excédentaires (-)	0,00	0,00
▶ Acquisées de tiers	0,00	0,00
▶ Annulées (-)	0,00	0,00
▶ Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	0,00	0,00
MONTANT NON APPELÉ AU TERME DE L'EXERCICE	433.200,00	0,00
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	356.275,20	104.252.185,60

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (EN €)

(COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31/12/2020)

Dénomination	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (31.12.2019)	
	Nombre	%	Capitaux propres	Résultat net
AQUAWAL	746	12	3.109.701	2.708
TERRANOVA	435	12,5	1.673.919	240.374

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (EN €)

	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	10.358.051,10	5.719.845,37
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	10.358.051,10	5.719.845,37
Montant non appelé (-)	0,00	0,00
TITRES À REVENU FIXE	1.985.834,70	4.527.504,40
émis par des établissements de crédit	0,00	4.527.504,40
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	8.564.370,52	2.749.369,52
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
▶ d'un mois au plus	7.064.370,52	59.369,52
▶ de plus d'un mois à un an au plus	0,00	0,00
▶ de plus d'un an	1.500.000,00	2.690.000,00
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE NON REPRIS CI-AVANT	0,00	0,00

COMPTES DE RÉGULARISATION (EN €)

	Exercice
Charges à reporter (principalement salaires payés anticipativement)	915.010,86
Produits acquis : prorata de charges financières de leasing + s/produits financiers	3.621.958,82

ÉTAT DU CAPITAL (EN €)

	Montants	Nombre d'actions
ÉTAT DE L'APPORT		
Apport	0,00	
Disponible au terme de l'exercice	0,00	
Indisponible au terme de l'exercice	59.989.029,06	
CAPITAUX PROPRES APPORTES PAR LES ACTIONNAIRES		
En espèce	104.450.809,20	52.234
dont montant non libéré	44.461.780,14	

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (EN €)

Provisions pour litiges	1.433.790,37
-------------------------	--------------

ÉTAT DES DETTES (EN €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

	échéant dans l'année	ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	ayant plus de 5 ans à courir
DETTE FINANCIÈRES	16.305.624,36	51.844.637,35	193.997.216,56
Emprunts subordonnés	0,00	0,00	0,00
Emprunts obligataires non subordonnés	0,00	0,00	0,00
Dettes de locations financement et assimilées	16.305.624,36	51.844.637,35	193.997.216,56
Etablissements de crédit	0,00	0,00	0,00
DETTE COMMERCIALES			
Fournisseurs	0,00	0,00	0,00
Effets à payer	0,00	0,00	0,00
Acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00	0,00
Autres dettes (S.P.G.E. – Capital D)	0,00	13.701.598,64	30.760.185,20
TOTAL	16.305.624,36	65.546.235,99	224.757.401,76

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Dettes (ou partie des dettes) garanties par les pouvoirs publics belges
DETTES FINANCIÈRES	258.722.078,61
Emprunts subordonnés	0,00
Emprunts obligataires non subordonnés	0,00
Dettes de locations-financement et assimilées	258.722.078,61
Etablissements de crédit	0,00
Autres emprunts	0,00
DETTES COMMERCIALES	0,00
Fournisseurs	0,00
Effets à payer	0,00
ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	0,00
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	0,00
Impôts	0,00
Rémunérations et charges sociales	0,00
AUTRES DETTES	0,00
TOTAL	258.722.078,61
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	
IMPÔTS (RUBRIQUE 450/3 DU PASSIF)	
Dettes fiscales échues	0,00
Dettes fiscales non échues	84.366,48
Dettes fiscales estimées	0,00
RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES (RUBRIQUE 454/9 DU PASSIF)	
Dettes échues entre l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	3.396.197,29
COMPTES DE RÉGULARISATION (EN €)	
Charges à imputer (principalement prorata de charges financières de leasing)	3.222.975,38
Produits à reporter (plus-value de l'opération de sale and lease back portant sur la cession des installations d'épuration)	0,00

RÉSULTATS D'EXPLOITATION (EN €)

PRODUITS D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 70) :	
Chiffre d'affaires net :	72.000.393,07
EPURATION	59.407.283,46
DEMERGEMENT	8.886.801,39
EGOUTTAGE PRIORITAIRE	3.486.258,54
CLIENTS PRIVES	220.049,68
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	292.638,00
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	
Nombre total à la date de clôture	251
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	243,5
Nombre d'heures effectivement prestées	458.814
FRAIS DE PERSONNEL (RUBRIQUE 62)	
Rémunérations et avantages sociaux directs	15.390.559,28
Cotisations patronales d'assurances sociales	5.913.757,66
Primes patronales pour assurances extra-légales	193.387,15
Autres frais de personnel	929.195,18
Pensions de retraite et de survie	0,00
PROVISIONS POUR PENSIONS (COMPRISES DANS LA RUBRIQUE 635/7)	
Dotations (+) : utilisations et reprises (-)	0,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR (RUBRIQUE 631/4)	
Sur stocks et commandes en cours	
▶ Actées	17.829,96
▶ reprises (-)	1.591.778,77
Sur créances commerciales	
▶ Actées	2.843,25
▶ reprises (-)	157.802,49
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (RUBRIQUE 635/7)	
Dotations	364.460,81
Utilisations et reprises (-)	134.517,42
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 640/8)	
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	76.144,99
Autres	45.472,46
PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	
Nombre total à la date de clôture	13
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	13,9
Nombre effectif d'heures prestées	24.851
Frais pour l'entreprise	830.081,00

RÉSULTATS FINANCIERS (EN €)

AUTRES PRODUITS FINANCIERS (RUBRIQUE 750/6)	
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	
▶ Subsides en capital	3.345.204,06
▶ Subsides en intérêts	0,00
Plus-value de réalisation s/actifs circulants (vente de titres)	15.319,11
Produits financiers sur escompte créance LT	109.252,62
Participation capital Ethias Co	46.249,19
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (RUBRIQUE 651)	
Actés	3.724,00
Reprises (-)	-4.745,94
VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIERES	
Frais bancaires	6.467,34
Moins-value sur réalisation d'actifs circulants (-)	41.456,20

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (EN €)

AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9)	0,00
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8)	0,00

IMPOTS SUR LE RESULTAT (EN €)

Impôts sur le résultat de l'exercice	0,00
--------------------------------------	------

AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (EN €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE :	
à l'entreprise (déductibles)	10.185.818,73
par l'entreprise	14.997.124,00
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :	
précompte professionnel	5.505.073,43
précompte mobilier	0,00

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES REELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté des dettes et engagements de l'entreprise	0,00
Gages sur d'autres actifs – valeur comptable des actifs gagés	257.775.629,10

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

option d'achat pour contrats de leasing existants	0,00
option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction	0,00

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ETRE QUANTIFIES

Cautions adjudicataire SET	7.742.444,52
Cautions adjudicataire Exploitation	700.586,75
Cautions adjudicataire Autres	46.385,00
cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement bis (démergement)	0,00
cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement (épuration)	0,00
cautions adjudicataires pour travaux d'égouttage prioritaire	0,00
options d'achat pour contrats de leasing existants	19.477.513,29
options d'achat pour leasing station d'épuration en construction	475.012,58
Engagement caution Powalco-Belfius	100.000,00

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION (EN €)

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Participations	356.275,20
----------------	------------

RELATIONS FINANCIERES AVEC (EN €)

LES ADMINISTRATEURS, GERANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	
Aux administrateurs et gérants	95.007,82
Aux anciens administrateurs et gérants	0,00

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES) :

Emoluments du (des) commissaire(s)	14.750,00
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	0,00
Autres missions d'attestation	0,00

BILAN SOCIAL

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	236,4	207,7	28,7
Temps partiel	9,6	6,3	3,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	243,5	212,3	31,2
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	446.296	392.826	53.470
Temps partiel	12.517	8.612	3.906
Total	458.813	401.437	57.376
Frais de personnel			
Temps plein	20.957.630,89	17.983.483,43	2.974.147,46
Temps partiel	788.203,19	543.957,88	244.245,31
Total	21.745.834,08	18.527.441,31	3.218.392,77
Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs	246,9	216,1	30,8
Nombre effectif d'heures prestées	461.167	404.823	56.344
Frais de personnel	22.157.571,91	19.002.971,45	3.154.600,46

A LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	242	9	248,3
▶ Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	242	9	248,3
Contrat à durée déterminée	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
▶ Par sexe et niveau d'études			
Hommes	212	7	216,7
de niveau primaire	10	0	10
de niveau secondaire	124	2	124,8
de niveau supérieur non universitaire	45	3	47,4
de niveau universitaire	33	2	34,5
Femmes	30	2	31,6
de niveau primaire	0	0	0
de niveau secondaire	6	0	6
de niveau supérieur non universitaire	14	1	14,8
de niveau universitaire	10	1	10,8
▶ Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	0	0	0
Employés	108	7	113,5
Ouvriers	134	2	134,8
Autres	0	0	0

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	13,9	0,00
Nombre effectif d'heures prestées	24.851	0,00
Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)	830.081	0,00

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	13	0	13
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	13	0	13
Contrat à durée déterminée	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0

SORTIES	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	9	1	9,8
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	9	1	9,8
Contrat à durée déterminée	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	4	1	4,8
Prépension	0	0	0
Licenciement	1	0	1
Autre motif (démission, décès)	4	0	4
dont le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation professionnelle à charge de l'employeur

	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	162	22
Nombre d'heures de formation suivies	2.669	246
Coût net pour l'entreprise	26.540	4.739

2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2020.

Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques et selon les seuils applicables en fonction de la date de publication des marchés, ces derniers sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante :

- ▶ pour les marchés de travaux : par procédure ouverte avec plusieurs critères d'attribution (anciennement appel d'offres général) pour les stations d'épuration, par procédure ouverte avec le prix comme seul critère d'attribution (anciennement adjudication publique) pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (5.548.000 € hors TVA) ;
- ▶ pour les marchés de services et de fournitures : par simple facture acceptée lorsque le montant du marché hors TVA est inférieur à 30.000 €, par procédure négociée directe sans publication préalable (anciennement procédure négociée sans publicité) lorsque le montant du marché hors TVA est inférieur à 144.000 €, par procédure ouverte avec le prix comme unique critère (adjudication publique) dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (221.000 € hors TVA).

Les montants mentionnés dans les tableaux ci-après sont les montants à charge de l'AIDE, hors TVA).

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante :

1. procédure ouverte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau européen
2. procédure ouverte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau fédéral
3. procédure restreinte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau européen
4. procédure restreinte avec prix comme unique critère avec publicité au niveau fédéral
5. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau européen
6. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau fédéral
7. procédure restreinte multicritère avec publicité au niveau européen
8. procédure ouverte multicritère avec publicité au niveau fédéral
9. procédure concurrentielle avec négociation
10. procédure négociée directe avec publication préalable
11. procédure négociée directe sans publication préalable
12. procédure d'extrême urgence
13. procédure négociée directe sans publicité préalable de faibles montants (sur simple facture acceptée)
14. procédure Design, built, finance, maintenance

MARCHES 2020		
	Nombre de marchés	Montant total (€)
Travaux	71	35 667 028,06 €
Services	165	13 342 984,50 €
Fournitures	28	1 063 699,36 €
Total	264	50 073 711,92 €

soit un total de 264 marchés pour un montant de 50.073,711,92 € hors TVA

MARCHES DE TRAVAUX

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
AB TECH SA	SAINT-NICOLAS: Réfection des rues JF Kennedy, ML King, de la Collectivité et des Bons Buveurs. Avenant n°1	21 339,36 €	2
	JUPRELLE: Réfection de voirie et égouttage d'une partie de la rue Basse des Chênes et d'une partie de la rue Provinciale. Avenants n°1 et 2	31 641,73 €	2
	OUPEYE: Egouttage et réfection de la rue du Broux à Hermée. Modification de marché n°2	77 054,68 €	2
	HERON: Amélioration et égouttage de la rue Bordia à Couthuïn Approbation des avenants n°1 et 2	105 846,67 €	2
	JUPRELLE: Réfection de voirie et égouttage d'une partie de la rue Basse des Chênes et d'une partie de la rue Provinciale Approbation de la modification de marché n°3	224 356,34 €	2
	OUPEYE: Egouttage et réfection de la rue du Broux à Hermée Approbation de la modification de marché n°3	41 461,03 €	2
	JUPRELLE: Réfection de voirie et égouttage d'une partie de la rue Basse des Chênes et d'une partie de la rue Provinciale modifications de marché n°4 et 5	12 460,70 €	2
	LIEGE: Rénovation de la voirie et de l'égouttage, réfection des trottoirs et renouvellement des conduites de distribution d'eau de la rue Ernest de Bavière	370 227,52 €	10
ADAM PUMPS SA	"HUY – Stations de pompage de Huy rive gauche et de Huy rive droite : Rénovation des pompes en atelier spécialisé Avnant n°1"	22 542,00 €	2
BIA GROUP SA	OREYE : Station de pompage d'Oreye 4 - travaux de remplacement du groupe électrogène	11 050,00 €	13
BODARWE SA	DISON: Egouttage et amélioration des rues du Corbeau (1 ^{ère} partie), de l'Industrie et Saint-Jean	23 292,13 €	2
COLAS BELGIUM SA	ENGIS-FLEMALLE : CR de la SP de Ramioul phase 2	802 733,30 €	2
	TROOZ: Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement, station de pompage de Sainry, égouttage des rues Laurentpré et de la Marbrerie, renouvellement et extension des installations de gaz et d'électricité	2 103 958,80 €	2
	WISE: Collecteur de Visé, collecteur, conduite de refoulement et station de pompage de Souvré	1 628 180,70 €	2
	NEUPRE: Egouttage et amélioration de la rue Butay. Modification de marché n°1	21 416,25 €	2
	NEUPRE: Egouttage et amélioration de la rue Butay Approbation de la modification de marché n°2	3 791,40 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
ELOY Travaux SA	BEYNE-HEUSAY: Construction d'un bassin de temporisation le long de la Grand Route modification de marché n°1	-118 810,73 €	2
ENCORE SA	CHAUDFONTAINE : Station d'épuration d'Embourg - travaux de réaménagement des sanitaires (réorganisation AIDE)	9 498,00 €	13
	PEPINSTER : Station d'épuration de Wegnez - travaux de réaménagement des sanitaires (réorganisation AIDE)	23 899,00 €	13
EXELIO SA	BAELEN : Amélioration des opérations de déshydratation des boues : remplacement du filtre à	785 034,95 €	2
GISSENS SPRL	WISE : Exploitation des collecteurs : travaux de réfections divers des collecteurs - remplacement de 2 chambres de tirage pour fibres optiques entre la SP Argenteau et la Step de Liège-Oupeye	15 660,00 €	13
	LIEGE : réseau station d'épuration de Liège-Sclessin - remplacement urgent d'un raccordement rue de Hollogne 95 à Jemeppe	2 437,89 €	13
	LIEGE : réparations de raccordements et travaux divers en voirie - remplacement urgent raccordements - Sclessin - Rue de Berloz 18	4 678,00 €	13
GOESSENS SA	PEPINSTER : station d'épuration de Wegnez : remplacement de la chaudière de chauffage central	24 543,27 €	13
HYDROGAZ SA	HERSTAL: Egouttage et amélioration de la rue du Doyard (partie entre les rues de l'Hospice et de l'Ancienne Bure). Modification de marché n°1	2 416,96 €	2
	WISE: Refoulement des eaux usées de la SP1 de Cheratte (passage sous voies)	348 663,75 €	2
	HERSTAL: Egouttage et amélioration de la rue de la Bance (entre les n°14 et 60)	1 154,62 €	2
JUFFERN SA	HANNUT-LIEGE-CHAUDFONTAINE-ESNEUX: Stations d'épuration d'Avernas-le-Bauduin, des Grosses Battes, d'Embourg et d'Esneux, et stations de pompage des Grosses-Battes n°2 et Citée Delrée n°4 Travaux de sécurisation des plafonds en plaque de fibres de bois	247 454,95 €	2
KUMPEN SA	CHAUDFONTAINE: Réhabilitation de l'égouttage de l'Esplanade du Casino. Modification de marché n°1	56 325,10 €	2

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
Marcel BAGUETTE SA	GEER-WAREMME: Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer, collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	4 233 653,40 €	2
	HERSTAL: Egouttage et aménagement de la voirie de la route Provinciale (partie)	12 819,10 €	2
	VERVIERS: Egouttage et réaménagement de la voirie et des trottoirs rue Simon Lobet. Modification de marché n°4	19 428,00 €	2
	OUPEYE: Construction d'un bassin de temporisation à Hermée et remplacement des égouts de la rue du Comptoir à la rue de Fexhe-Slins. Lot 1: Construction du bassin de temporisation d'Hermée	2 057 954,30 €	2
	OUPEYE: Construction d'un bassin de temporisation à Hermée et remplacement des égouts de la rue du Comptoir à la rue de Fexhe-Slins. Lot 2: Egouttage et réfection de la rue de Fexhe-Slins	810 913,91 €	2
	JALHAY: Egouttage, amélioration de voirie et renouvellement des conduites de distribution d'eau au hameau de Nivezé (phases 2 et 3) Approbation de la modification de marché n°2	25 240,57 €	2
	LIMBOURG: Réfection de l'égouttage rue Guillaume Maisier (N61)	755 640,93 €	11
	LIMBOURG: Aménagement de voirie et égouttage de Villers et Hoyoux à Bilstain	1 878 505,37 €	2
	BASSENGE: Egouttage et amélioration des rues du Mari, des Martyrs, de la Rose, du Ruisseau et du Waer à Wonck modification de marché n°2	54 707,88 €	2
	OLNE: Réfection et égouttage de la rue Froidbermont modification de marché n°1	69 829,55 €	2
	OLNE: Réfection et égouttage de la rue Froidbermont modification de marché n°2	6 083,60 €	2
	OLNE: Réfection et égouttage de la rue Froidbermont modification de marché n°3	3 445,16 €	2
	MERTENS PLASTIQUE SA	OUPEYE : station d'épuration de Liège-Oupeye : remplacement de la cuve de stockage de javel de l'installation de désodorisation de la station de Liège - Oupeye	8 950,00 €

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
NELLES FRERES SA	STAVELLOT: Réfection et égouttage de la rue Léon Crismer et de la route de Challes. Modification de marché	7 152,52 €	2
	VERVIERS: Egouttage de la rue de Battice. Modification de marché n°1	73 592,46 €	2
	CHAUDFONTAINE: Egouttage et aménagement de la place des Oies à Beaufays. Avenants n°1 à 12	15 282,55 €	2
	VERVIERS: Egouttage et réaménagement de la voirie avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne. Modification de marché n°1	6 786,62 €	2
	VERVIERS: Egouttage et réaménagement de la voirie avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne modification de marché n°2	15 105,00 €	2
	VERVIERS: Egouttage de la rue de Battice modification de marché n°2	2 148,80 €	2
	VERVIERS: Egouttage et réaménagement de la voirie avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne modification de marché n°3	69 859,10 €	2
	AYWAILLE: Rénovation de voirie, égouttage et distribution d'eau rue Saint-Pierre modification de marché n°1	-2 592,88 €	2
René LEJEUNE et fis SA	SPA: Création d'un piétonnier dans les rues Jean Gérardy et de l'Hôtel de Ville. Modification de marché n°1	4 343 570,76 €	2
Roger GEHLEN SA	WANZE: Egouttage et réfection des rues M. Bawin, V. Martin et F. Lacroix. Avenants n°1 et 2. Modification de marché n°3	18 307,18 €	2
	LIMBOURG: Réhabilitation de la rue Thier de Villers et égouttage de la rue de la Bergerie. Modification de marché n°1	76 542,18 €	2
SODRAEP SA	FLEMALLE: Station de pompage Face-aux-Iles (Ivoz)	1 911 535,25 €	2
TEGEC SPRL	COMBLAIN-AU-PONT: Réfection et égouttage partiel de la rue de l'Aunaie Approbation de l'avenant n°3	64 411,82 €	2
	WAREMME : exploitation des collecteurs - travaux de réfections divers des collecteurs : Remplacement du trappillon de la CV RV001250	2 200,00 €	13
THOMASSEN ET FILS SPRL	DALHEM: Aménagement de trottoirs et renouvellement de l'égouttage rue Chenestre	4 004,93 €	2
TRAGECO SA	BAELEN: Pose d'un égout rue Plein-Vent Approbation de la modification de marché n°1	27 764,31 €	2
TOITURE ROBERT MICHOEL SPRL	PEPINSTER : station d'épuration de Wegnez - renforcement de l'isolation de la toiture de l'atelier	27 443,65 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
TRAVAUX & RENOVATION SPRL	LIEGE: Station d'épuration de Liège-Sclessin. Isolations acoustique et thermique des bureaux du bâtiment administratif	76 717,25 €	2
WILLEMEN INFRA SA	AMAY-VILLERS-LE-BOUILLET: Collecteurs de la Paix-Dieu, de Chalet et de Froide Pierre. 1 ^{ère} Partie. Avenant n°2	233 642,11 €	2
	FLEMALLE: Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	2 199 777,77 €	2
SM ACH-JAN DE NUL	WAREMME: Station d'épuration de Grand-Axhe	5 480 127,26 €	2
SM BAGUETTE-BODARWE-AQUAFLUX	LONTZEN et WELKENRAEDT: Egouttage et amélioration de la rue Mitoyenne modification de marché n°1	477 099,00 €	2
SM ELSEN - BODARWE	BURG REULAND: Collecteur de Grüfflingen	990 492,18 €	2
SM ELSEN-TRAGECO	LONTZEN: Egouttage entre la rue Mitoyenne et le collecteur de Lontzen, SP de la rue Roi Baudouin. Collecteur de Lontzen. Lot 3. Modification de marché n°2	73 714,29 €	2
SM ELSEN-TRAGECO-DENYS	CHAUDFONTAINE: Collecteur et station de pompage de Beaufays	1 981 980,91 €	2
SM KUMPEN - K-BORINGEN - JAN DE NUL	BASSENGE: Collecteur de Wonck - 1 ^{ère} partie Approbation de la modification de marché n°1	-115 038,81 €	2
SM WILLEMEN INFRA - JAN DE NUL	BEYNE-HEUSAY: Remplacement de l'égouttage en aval de la rue Trou du Renard modification de marché n°1	14 001,87 €	2
	BEYNE-HEUSAY: Remplacement de l'égouttage en aval de la rue Trou du Renard modification de marché n°2	631 705,59 €	2
VILLERS TRAVAUX SPRL	LIEGE, PEPINSTER, JUPRELLE - Réalisation de places de parking dans les stations d'épuration de Liège-Sclessin, de Wegnez et de Lantin	118 214,25 €	2

MARCHES DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
ABC EXPERTS SPRL	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement(bis) et d'égouttage	2 269 496,00 €	2
	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et des projets communaux	1 011 300,00 €	2
ADAM PUMPS SA	LIEGE -Acquisition de pièces de réserve pour les pompes BEDUWE équipant la station de pompage n°13 de Sclessin	77 050,00 €	2
	LIEGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIEGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 3 / Recondution	37 643,75 €	1
	LIEGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIEGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 4 / Recondution	17 139,25 €	1
ALFA LAVAL BENELUX	SAINT-VITH - PEPINSTER - AMAY : SE St-Vith, Wegnez et Amay : Contrat de maintenance des centrifugeuses / Recondution	10 549,54 €	7
ANDRITZ	OUPEYE - CHAUDFONTAINE - WAREMME - LONTZEN - FLERON - AYWAILLE: SE Lg-Oupeye, La Brouck, Waremme, Lontzen, Retinne, Aywaille: Contrat de maintenance des centrifugeuses - Lot 1 Andritz / Recondution	25 994,75 €	9
ATELIERS JEAN DEL'COUR	Entretien des espaces verts - Lot 3 - Recondution	112 778,53 €	1
	Entretien des espaces verts - Lot 4 - Recondution	70 476,55 €	1
ATENAS BELGIUM ASBL	Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Grâce-Hollogne, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas et Seraing - Contrôle de conformité en regard du R.G.I.E. et évaluation des risques suivant le code du Bien-être au Travail dans 34 ouvrages de démergement et d'assainissement	86 767,95 €	11
BAUKO Michael Scholl SPRL	BURG REULAND: Collecteur de Gröfflingen	3 041,02 €	13
B. BODSON	REMICOURT: Rénovation des rues Basse Voie et Nouvelle Percée (devant l'administration communale) et du carrefour de la rue Haut-Vinâve avec la rue Cornet	30 348,13 €	11
	LIEGE: Entreprise de remplacement de la canalisation d'égouttage de la rue des Airs	11 954,85 €	13
	FLERON: Egouttage de la rue de Romsée	13 820,51 €	13
	LIEGE: Entreprise de rénovation de l'égouttage de la rue Foidart	27 921,34 €	13
	LIEGE: Entreprise de rénovation de l'égouttage de la rue Comhaire	19 970,97 €	13
	LIEGE: Entreprise de rénovation de la canalisation d'égouttage de la rue de la Concorde	10 342,70 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP	
B. BODSON	FLERON: Amélioration et égouttage du quartier de Retinne. Avenant n°1	3 873,61 €	11	
	STAVELLOT: Réfection et égouttage de la route de Wanne	39 579,21 €	11	
	JUPRELLE: Pose d'un égout et réfection de la voirie rue Provinciale	34 828,80 €	11	
BERG	KELMIS: Amélioration et égouttage du quartier de la Bahnhofstrasse, du Völkersberg, du Winkelweg, du Klösterhofweg et du Emmaburgerweg. Avenant n°1	4 570,04 €	2	
BIS Services (SOCORA)	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Coordination de la réalisation des travaux en matière de sécurité et de santé : contrat annuel pour chantiers ponctuels (2018-2020)	5 950,00 €	11	
C2 PROJECT	SERAING: Etude, direction et surveillance de l'aménagement et réfection de l'égouttage de la place des Martyrs	32 160,00 €	11	
	Spa: Etude, direction et surveillance des travaux d'Egouttage et de rénovation du Chemin Henrotte modification de marché n°1	8 701,60 €	11	
	LINCENT: Réhabilitation de l'égouttage de la rue de l'Eglise, de la rue du Bailly et du square des Combattants	1 900,00 €	13	
	JUPRELLE: Réhabilitation de l'égouttage de la rue du Tige	8 165,34 €	13	
	GRACE-HOLLOGNE: Egouttage des rues du Gueulin, Péry et Elva	22 350,97 €	13	
	HUY: Egouttage des rues Portelette et des Trois Ponts	14 214,96 €	13	
	HERSTAL: Réhabilitation de l'égouttage et réfection de la voirie rue Guillaume Delarge	46 151,42 €	11	
	VILLERS-LE-BOUILLET: Egouttage et réfection d'une partie de la rue de la Sablière	33 718,14 €	11	
	CAN INFRA	WELKENRAEDT: Egouttage de long du ruisseau le Ruyff	2 662,00 €	13
		LIEGE (Sclessin): Rejet de la station d'épuration de Liège-Sclessin, collecteur d'Ougrée-Sclessin, collecteur du Standard et conduite de refoulement de la station de pompage "épuration" n°16 de Sclessin	3 000,00 €	13
ENGIS-FLEMALLE-SAINT-GEORGES: Collecteurs d'Engis lot 1, lot 2 et lot 3 phase 1		14 800,00 €	13	
CELABOR SCRL	LIEGE, PEPINSTER, BAELEN ET JUPRELLE - Valorisation agricole des boues des stations d'épuration des Grosses-Battes, de Wegnez et de Membach et du centre de postchaulage de Lantin. (Lot5)	18 128,02 €	1	
	LIEGE - SE Liège-Sclessin - Valorisation agricole des boues d'épuration - Lot 2 / Reconduction	5 916,00 €	1	
CLEANING MASTERS	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 1 - Reconduction	18 471,01 €	1	
	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 2 - Reconduction	12 345,56 €	1	
	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 4 - Reconduction	8 053,72 €	1	
	Ensemble des ouvrages : Secteur de LIEGE (Zone I) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie	20 033,64 €	6	
	Ensemble des ouvrages : Secteur de VERVIERS-MALMEDY (Zone III) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie / reconduction	15 069,80 €	6	
	Ensemble des ouvrages : Secteur des MEGA-STEP (Zone IV) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie / reconduction	29 072,00 €	6	

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
COF EFT ASBL	Entretien des espaces verts - Lot 5 - Reconstitution	40 325,00 €	1
	Entretien des espaces verts - Lot 6 - Reconstitution	166 586,00 €	1
	FLEMALLE, LIEGE, OUPEYE, SAINT-NICOLAS, SERAING - Bassins d'orage (Zone V) -Entretien des espaces verts - Reconstitution	10 209,00 €	2
DG Infrastructures et Développement durable Province de Liège	LIEGE: Entreprise de rénovation de l'égouttage de la place Vivegnis	3 586,44 €	13
	CHAUDFONTAINE: Jonction de l'égout de la rue de la Corniche vers l'égout de la rue Simon Sauveur	4 016,06 €	13
"DELEHOUZE SPRL, DUCHATEAU Léon, FAGNOULLE Clément, FRECHES Philippe SPRLU, HERMAN André, PAUL Denis, SCHINS Freddy SPRL, SCHMETZ Henri SPRL TASERAG SPRL"	Ensemble des communes de la Province de Liège (exceptées Amel et Stoumont) : Vidange des systèmes d'épuration individuelle - 8 lots	-	11
Diepsonderingen & funderingsadvies Verbeke	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement(bis) et d'égouttage	1 535 628,00 €	2
ECAPI	HANNUT: Rénovation de l'égouttage et de réfection de la rue de Villers	25 290,15 €	13
	WASSEIGES: Egouttage et réfection du Clos du Lac - phase 3	24 813,09 €	11
	GRACE-HOLLOGNE: Réfection de l'égout de la rue des Coqs	35 078,87 €	11
	MARCHIN: Réfection et égouttage de la rue Emile Vandervelde	39 772,12 €	11
E.C.M. S.A.	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Liège, Seraing, Flémalle, Saint-Nicolas, Herstal, Oupeye et Visé - Nettoyage des dégrilleurs manuels d'entrée de stations	98 433,00 €	1
E.F.T. COF	Ensemble des ouvrages : Secteur de LIEGE (Zone I) : Entretien des espaces verts / reconstitution	45 240,00 €	2
	Ensemble des ouvrages : Secteur de SAINT-NICOLAS et de LIEGE-SCLESSIN (Zone VI) : Entretien des espaces verts / reconstitution	41 617,00 €	2
	BASSIN D'ORAGE (Zone V) : Entretien des espaces verts / 1 ^{ère} reconstitution	10 209,00 €	1
ENCOTRA	WISE: Collecteur de Visé, conduite de refoulement et station de pompage de Souvré	1 791,00 €	13
	WISE: Collecteur de Visé, collecteur, conduite de refoulement et station de pompage de Souvré	1 791,00 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
EURACETA	"PROVINCE DE LIEGE : ENSEMBLE DES STATIONS D'EPURATION ET GESTION PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME LOT 5 : Analyse des boues déshydratées pour la valorisation agricole."	4 734,10 €	11
FREMEN GEO	NEUPRE: Egouttage et rénovation de la rue Butay	26 017,40 €	13
	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement(bis) et d'égouttage	1 774 304,00 €	2
GEO-XS	BRAIVES: Aménagement de l'îlot d'entreprises d'Avennes	1 306,00 €	13
	LIMBOURG: Réhabilitation de la rue Thier de Villers et égouttage de la rue de la Bergerie	1 216,05 €	13
	TROOZ: Réfection de la voirie entre la rue u 8 mai et le pont de la Fenderie N61 - phase 1	1 092,50 €	13
	WISE (Cheratte): Collecteurs de la plaine - 2 ^{ème} lot - 1 ^{ère} partie	1 195,00 €	13
	CHAUDFONTAINE: Station de pompage Sauveur	975,00 €	13
GEODILEX	SOUMAGNE: Egouttage et réfection de voirie rue Reux	14 964,72 €	13
	HERSTAL: Egouttage et aménagement des rues de la Carrière et de l'Agriculture (partie)	31 355,21 €	11
	HERSTAL: Egouttage, réfection et aménagement de la rue Jean Dessard	19 779,96 €	11
GESPLAN	SPRIMONT: Dossiers PIC 2019 - 2021 Lot 1	94 550,00 €	11
	BASSENGE: Etude, direction et surveillance des travaux de l'entreprise d'égouttage et de rénovation de la voirie rue de Hallembaye à Wonck	47 941,27 €	11
	AYWAILLE: Etude, direction et surveillance des travaux d'égouttage de la Place Thiry, des rues du Rivage et de l'Enseignement Approbation de la modification de marché n°1	27 372,41 €	11
	WISE: Aménagement d'un espace public de convivialité place Reine Astrid	7 125,00 €	13
	BASSENGE: Egouttage de la rue d'Once et de la place Louis Piron à Roclenge	36 034,65 €	13
	WISE: Egouttage et aménagement de la rue Voie Mélard à Cheratte	43 494,27 €	11
	PEPINSTER: Egouttage, réfection de voirie et construction d'une SP rue Xhavée	52 999,86 €	11
	VERVIERS: Aménagement et égouttage de la rue Renier	1 802,03 €	13
GESTANET	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 3 - Reconduction	19 986,43 €	1
	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 5 - Reconduction	13 189,91 €	1
	Nettoyage des locaux et vitrerie - Lot 6 - Reconduction	158 839,74 €	1
GOESSENS	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Entretien des chaudières de chauffage central / reconduction	21 139,44 €	11

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
GLOBEZENIT WALLONIE SPRL	LIEGE: Cadastre du réseau d'égouttage de Liège - zone 2/phase 1 (Dérivation, Cornillon, Bois-de-Breux)	110 600,00 €	11
	SERAING: Cadastre du réseau d'égouttage de Seraing - phase 2	91 000,00 €	11
	WAREMME: Cadastre du réseau d'égouttage de Waremme - phase 2, partie Waremme	34 100,00 €	11
	LIEGE: Cadastre du réseau d'égouttage du bassin de la Légia	127 300,00 €	11
HYDROSCAN GEMBLoux	LIEGE – BEYNE-HEUSAY – BLEGNy – FLERON: Module 1 - Réalisation du modèle hydraulique du réseau d'égouttage de l'exutoire du Ruisseau des Moulins	87 645,00 €	11
	WANZE: Réseaux d'égouttage de Wanze	56 958,00 €	11
	GRACE-HOLLOGNE: Réalisation du modèle hydraulique en amont de l'ancien bassin d'orage à Awans	16 900,00 €	13
ICM ENGINEERING	OUFFET: Egouttage de la rue de l'Eglise à Warzée	20 799,90 €	13
	SPA: Rénovation de l'égouttage rue de la Sauvenière et rue Chelui, amélioration de l'espace public rue Chelui	27 712,15 €	13
	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et des projets communaux	634 720,00 €	2
INGEO	BAELEN : Pose d'un égout rue Plein-Vent	1 331,00 €	13
	AYWAILLE: Egouttage et réfection de la voirie rue Sous-le-Château	1 050,00 €	13
	VERVIERS: Pose d'un égout entre le lotissement du Wasay et la route de Wegnez	1 100,00 €	13
ITEMA SA	LIEGE, PEPINSTER, BAELEN ET JUPRELLE - Valorisation agricole des boues des stations d'épuration des Grosses-Battes, de Wegnez et de Membach et du centre de postchaulage de Lantin. (Lot2)	200 070,00 €	1
	LIEGE, PEPINSTER, BAELEN ET JUPRELLE - Valorisation agricole des boues des stations d'épuration des Grosses-Battes, de Wegnez et de Membach et du centre de postchaulage de Lantin. (Lot4)	48 186,00 €	1
	AMAY-AYWAILLE: SE d'Amay et Aywaille - Valorisation agricole des boues d'épuration - Lots 1 et 2	64 782,63 €	1
	LIEGE - SE Liège-Sclessin - Valorisation agricole des boues d'épuration - Lot 1 - Reconduction	216 835,00 €	1
JLB LA GLEIZE	BAELEN: Egouttage et réfection des rues Oeveren, Pingeren, Plein-Vent et Heggen - Phase 1	1 028,50 €	13
	SPRIMONT: Réaménagement et égouttage de la partie basse de la rue Vieille Voie de Liège	800,00 €	13
	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Amélioration et égouttage rue des Acacias	605,00 €	13
	CHAUDFONTAINE: Egouttage de la rue Sur les Heids à Embourg	700,00 €	13
	HERVE: Egouttage des rues Sur les Vignes et de Soumagne, Station de pompage "Sur les Vignes"	726,00 €	13
	LONTZEN: Collecteur de Lontzen lot 1	4 235,00 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP	
JLB LA GLEIZE	HERVE: Egouttage rue Beauvallon	1 000,00 €	13	
	DALHEM: Station d'épuration de Dalhem	1 000,00 €	13	
L'AURORE	Entretien des espaces verts - Lot 1 - Reconduction	87 246,41 €	1	
	Entretien des espaces verts - Lot 2 - Reconduction	67 737,92 €	1	
LE CHIMISTE	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Contrat d'entretien des extincteurs / reconduction	10 921,85 €	11	
LACASSE- MONFORT	SPRIMONT: Dossiers PIC 2019 - 2021 Lot 2	14 850,00 €	11	
	WAIMES: Etude, direction et surveillance de l'entreprise d'amélioration et égouttage des rues du Fayais et du Vivier Approbation de l'avenant n°2	2880,00 €	11	
	FLEMALLE-ENGIS: Etude, direction et surveillance des travaux de l'égouttage et réfection de la Chaussée de Ramioul	119 236,25 €	11	
	HERSTAL: Etude, direction et surveillance des travaux de l'égouttage et amélioration de la rue du Doyard (partie entre les rues de l'Hospice et de l'Ancienne Bure) modification de marché n°1	1 324,95 €	11	
	HUY: Rénovation de l'égouttage de la rue Yerpen	13 167,00 €	13	
	HANNUT: Rénovation de l'égouttage et de réfection de la rue Louis Snyers	18 636,76 €	13	
	HANNUT: Réfection et égouttage des rues Zénobe Gramme, de Namur et promenade Jean Renard	6 420,00 €	13	
	ESNEUX: Entreprise d'égouttage et de rénovation de la voirie rues de Fêchereux et de la Résistance	18 582,72 €	13	
	ESNEUX: Entreprise d'égouttage et de rénovation de la voirie avenue Iris Crahay	16 063,17 €	13	
	HERON: Amélioration d'une partie de la rue Pravée à Couthuin	17 946,67 €	13	
	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE: Egouttage et réfection de la rue des Gorliers	31 998,98 €	11	
	WAIMES: Entreprise d'amélioration et égouttage des rues du Fayais et du Vivier	2 032,80 €	13	
	WAIMES: Amélioration et égouttage des rues du Fayais et du Vivier. Avenant n°1	3 120,00 €	11	
	MAXIMUM SECURITY	SAINT-NICOLAS - LIEGE: Siège social et station d'épuration de Liège-Sclessin Contrat de gardiennage / reconduction	21 219,00 €	11
	Pierre Beguin Coordination Sécurité	BEYNE-HEUSAY: Construction d'un bassin de temporisation le long de la Grand Route	3 403,42 €	13
		CHAUDFONTAINE: Collecteur et station de pompage de Beaufays	4 754,77 €	13
HERVE-PEPINSTER: Pose du collecteur et de la conduite de refoulement, construction de la station de pompage de Xhendelesse		2 687,88 €	13	
RECMA	Station d'épuration de Liège-Sclessin (bâtiment administratif), Complexe atelier de Sclessin, Siège social : Nettoyage des locaux et de la vitrerie / reconduction	65 499,28 €	6	
	Ensemble des ouvrages : Secteur de LIEGE-OUPEYE et AVAL (Zone IV) : Entretien des espaces verts / reconduction	26 048,00 €	2	

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
SBS ENVIRONNEMENT	Accord-cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et des projets communaux	587 976,00 €	2
SCHMETZ HENRI SPRL	Ensemble des ouvrages - Curage de divers tronçons de collecteurs (marché stock) Epuration : 2018 - 2021 - Reconduction	25 274,18 €	2
	Ensemble des ouvrages - Curage de divers tronçons de collecteurs (marché stock) Démergement : 2018 - 2021 - Reconduction	8 424,73 €	2
	Ensemble des communes - Curage de tronçons d'égouttage pour le compte des communes en vue de l'établissement des PIC (Marché stock) (lot 1) - Répétition	31 636,50 €	11
	Ensemble des communes - Curage de tronçons d'égouttage pour le compte des communes en vue de l'établissement des PIC (Marché stock) (lot 2) - Répétition	60 635,00 €	11
	Ensemble des communes - Curage de tronçons d'égouttage pour le compte des communes en vue de l'établissement des PIC (Marché stock) (lot 3) - Répétition	31 094,00 €	11
	Ensemble des communes - Transport de déchets liquides de stations d'épuration (lot 1)	15 595,00 €	1
	Ensemble des communes - Transport de déchets liquides de stations d'épuration (lot 2)	12 344,00 €	1
	Ensemble des communes - Transport de déchets liquides de stations d'épuration (lot 3)	21 655,00 €	1
	Ensemble des communes - Transport de déchets liquides de stations d'épuration (lot 4)	33 326,00 €	1
	Ensemble des communes - Transport de déchets liquides de stations d'épuration (lot 5)	34 235,00 €	1
SEDE BENELUX SA	LIEGE, PEPINSTER, BAELEN ET JUPRELLE - Valorisation agricole des boues des stations d'épuration des Grosses-Battes, de Wegnez et de Membach et du centre de postchaulage de Lantin. (Lot1)	228 575,00 €	1
	LIEGE, PEPINSTER, BAELEN ET JUPRELLE - Valorisation agricole des boues des stations d'épuration des Grosses-Battes, de Wegnez et de Membach et du centre de postchaulage de Lantin. (Lot3)	75 060,00 €	1
SERVICE PEDOLOGIQUE DE Belgique	ENSEMBLE DES STATIONS D'EPURATION ET GPAA: Analyse d'eaux et boues déshydratées	13 058,00 €	2
SOCOTEC BELGIUM ASBL	Ensemble des communes - Contrôles légaux des installations équipant l'ensemble des ouvrages de démergement et d'épuration (lot 2)	14 388,75 €	1
SOTREZ-NIZET	VERVIERS: Etude, direction et surveillance des travaux de la réfection de l'égouttage, de l'aménagement de la voirie et d'un espace convivial avenue Eugène Müllendorff et place d'Arles	199 151,15 €	2
	HERVE: Egouttage de la rue de Verviers	46 668,75 €	11
	BUTGENBACH: Egouttage de la Lagerstrasse et de la Triererstrasse	21 542,44 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
SOTREZ-NIZET	GRACE-HOLLOGNE: Station de pompage d'Horion et réfection de la rue Pied de Vache	22 935,78 €	13
	HERSTAL: Réhabilitation de l'égouttage et réfection de la voirie rue Gallo-Romaine	26 484,77 €	11
	VERVIERS: Egouttage des rues Grand'Ville et de la Saunerie	30 538,17 €	11
	HERSTAL: Egouttage et aménagement de la rue de la Station (partie)	26 149,72 €	11
	SOUMAGNE: Egouttage et réfection de voirie rue du Centenaire	27 536,24 €	11
	STAVELLOT: Réfection et égouttage de la route de Wanne	39 167,57 €	11
SPATIALYSE	Assistance dans la gestion et la diffusion des données relatives aux réseaux	137 760,00 €	11
SUEZ	Vidange et traitement des déchets de conteneurs 1.100 litres - LOT 1 - Recondution	5 340,00 €	2
	Vidange et traitement des déchets de conteneurs 1.100 litres - LOT 2 - Recondution	23 327,50 €	2
	Vidange et traitement des déchets de conteneurs 1.100 litres - LOT 3 - Recondution	18 134,00 €	2
SULZER PUMPS WASTEWATER BELGIUM SA	LIEGE: SE Liège-Sclessin: Turbosoufflantes d'aérationh des bassins biologiques: contrat de maintenance.	11 544,75 €	11
TECCON SPRL	FLEMALLE: Cadastre du réseau d'égouttage de Flémalle - partie 1 (Bassin technique d'Engis)	68 740,00 €	11
	FLEMALLE: Cadastre du réseau d'égouttage de Flémalle - partie 2 (Bassin technique de Sclessin)	89 488,00 €	11
VINCOTTE ASBL	BASSENGE: Cadastre du réseau d'égouttage de Glons et Boirs	14 304,00 €	13
	Ensemble des stations d'épuration - Audit du système de management de l'environnement (EMAS) - Réalisation des audits 2020 - 2021 - 2022	16 560,00 €	11
	Ensemble des communes - Contrôles légaux des installations équipant l'ensemble des ouvrages de démergement et d'épuration (lot 1)	94 163,56 €	1
	Ensemble des communes - Contrôles légaux des installations équipant l'ensemble des ouvrages de démergement et d'épuration (lot 3)	25 962,93 €	1
XYLEM WATER SOLUTIONS BELGIUM	LIEGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIEGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 1 - Recondution	77 363,23 €	1
XYLEM WATER SOLUTIONS BELGIUM	LIEGE-OUPEYE-PEPINSTER-HERSTAL-HUY-ESNEUX-LIEGE: SE Grosses-Battes, Liège-Sclessin, Liège-Oupeye, Wegnez et SP Ponçay, Milsausy, Tihange, Cité Delrée 4, Piedboeuf et des Grosses-Battes 2 - Contrat de maintenance des pompes immergées - LOT 2 - Recondution	96 650,41 €	1

MARCHES DE FOURNITURES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
ADAM PUMPS	LIEGE: SP 3 Wandre - acquisition de pièces de réserve pour pompes ENSIVAL.	41 900,00 €	2
AERZEN SA	BAELEN : SE Membach - acquisition d'un supresseur	27 567,00 €	13
	AWANS : SE Awans - remplacement d'un supresseur	9 293,94 €	13
ATELIER LA HUPPE SPRL	LIEGE - acquisition d'une brosse tournante pour le chargeur sur roues	3 120,00 €	13
AUMA Benelux	AMAY : station d'épuration d'Amay - acquisition d'une vanne motorisée pour le système de régularisation de la fosse à boue	2 988,00 €	13
COLLIGNON	LIEGE : station de pompage n°2 de Wandre - remplacement urgent d'un transformateur HT 315 kVA défectueux	13 414,27 €	13
CORMA SA	SOUMAGNE : SE Soumagne - acquisition d'un agitateur de réserve.	6 927,34 €	13
DANFOSS	OUPEYE : station d'épuration de Liège-Oupeye - acquisition d'un variateur (250 kW) pour la pompe de relevage des eaux usées	9 418,33 €	13
DANFOSS	OUPEYE : Station d'épuration de Liège-Oupeye : acquisition de 2 démarreurs (215 kW) de réserve pour le relevage principal des eaux usées	7 337,98 €	13
DE MEEUW	LIEGE - acquisition de cinq modules préfabriqués pour la station d'épuration de Liège-Sclessin	88 094,97 €	2
ELSCOLAB SA	Multi-sites : acquisition de 14 échantillonneurs mobiles	26 390,00 €	13
FB Procédés	PEPINSTER : SE Goffontaine - remplacement du dégrilleur d'entrée	29 500,00 €	13
FILTERTECHNIK DIDIER	LIEGE : station d'épuration de Liège - Sclessin - acquisition de diffuseurs pour bassin aération 1	24 380,00 €	13
IVECO BELGIUM	Ensemble des communes - acquisition de 6 camionnettes "fourgon moyen" avec motorisation CNG	190 560,00 €	2
KSB SA	JUPRELLE : station d'épuration de Lantin - acquisition d'une pompe de recirculation des boues.	14 616,73 €	13
KSB SA	FLERON : SE Retinne - acquisition d'une pompe de recirculation des boues.	3 989,33 €	13
	OUPEYE : station d'épuration de Liège - Oupeye - acquisition d'une pompe à sable	12 074,72 €	13

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT HTVA	MDP
NETZSCH	OUPEYE : station d'épuration de Liège-Oupeye - acquisition de 2 pompes à boues centrifugeuses	12 493,99 €	13
PHOTOGALERIE ATMA SA	Multi-sites : Ensemble des ouvrages - acquisition d'un drone	2 128,00 €	13
Realdolmen NV	Mise en place d'une solution de Gestion Electronique de Documents	403 798,23 €	11
SAUTER CONTROL SA	LIEGE : station d'épuration de Liège - Sclessin - remplacement des régulateurs du tableau principal de la chaufferie.	30 000,00 €	11
SCHNEIDER ELECTRIC	AMAY : station d'épuration d'Amay - acquisition d'un variateur de fréquence de réserve pour le pompage temps sec	2 105,43 €	13
SNEYERS WATERSYSTEMS	OUPEYE : station d'épuration de Liège-Oupeye - acquisition de pièces de réserve pour le dégrilleur des matières organiques (vis, moteur, et panier de dégrillage).	12 093,00 €	13
SODIMATE	AMAY : station d'épuration d'Amay - acquisition de pièces de réserve pour le système de chaulage des boues	10 958,00 €	13
STEVO ELCTRIC	Multi-sites : Maintenance électrique - acquisition d'un injecteur de courant primaire	22 820,00 €	13
TRACE SOFTWARE	Multi-sites : acquisition d'un logiciel de calcul de puissance des installations électriques	11 500,00 €	13
WEIR MINERALS	OUPEYE : station d'épuration de Liège - Oupeye - acquisition d'une pompe à sable pour le traitement des PCR	15 230,00 €	13
WILO SA	OUPEYE : station d'épuration de Liège-Oupeye - acquisition de nouveaux diffuseurs pour le bassin biologique (réf. 521)	29 000,10 €	13

3. RAPPORT DE GESTION

EVOLUTION DES AFFAIRES, RESULTATS ET SITUATION DE LA SOCIETE, DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

ACTIVITÉ EXPLOITATION (montant en milliers d'euros)

DESCRIPTION	2020		
	Total	Epuration	Déménagement
CHIFFRE D'AFFAIRES	63.531	55.323	8.208
VARIATION DES COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	0	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	753	692	61
PRODUITS FINANCIERS	3.455	2.677	778
PRODUITS	67.739	58.692	9.047
ACHATS DE SERVICES ET BIENS DIVERS	-20.074	-18.576	-1.498
FRAIS DE PERSONNEL	-16.758	-10.544	-6.214
AMORTISSEMENTS	-15.229	-14.421	-808
RÉDUCTION DE VALEUR	-3	-3	0
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	0
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-54	-50	-4
CHARGES FINANCIÈRES	-13.535	-13.535	0
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX	-2.105	-1.579	-526
CHARGES	-67.758	-58.708	-9.050
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	-19	-16	-3

Les activités Exploitation de l'exercice 2020 se clôturent avec une petite perte de 19 KEUR qui provient principalement d'amortissements récurrents d'anciens ouvrages et de frais non refacturables à la SPGE.

Le résultat des activités Exploitation est conforme aux prévisions.

2019			DESCRIPTION
Total	Epuration	Démérgement	
61.708	53.829	7.879	CHIFFRE D'AFFAIRES
0	0	0	VARIATION DES COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION
2.460	2.398	62	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION
3.503	2.725	778	PRODUITS FINANCIERS
67.671	58.952	8.719	PRODUITS
-19.624	-18.195	-1.429	ACHATS DE SERVICES ET BIENS DIVERS
-16.349	-10.283	-6.066	FRAIS DE PERSONNEL
-16.216	-15.395	-821	AMORTISSEMENTS
-2	-2	0	RÉDUCTION DE VALEUR
0	0	0	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES
26	16	10	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION
-13.723	-13.718	-5	CHARGES FINANCIÈRES
-1.803	-1.392	-411	RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX
-67.691	-58.969	-8.722	CHARGES
-20	-17	-3	CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL

ACTIVITES SERVICES ETUDES TRAVAUX (montant en milliers d'euros)

DESCRIPTION	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	8.158	10.057
VARIATION DES COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	-2.284	-3.593
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	315	204
PRODUITS	6.189	6.668
ACHATS DE SERVICES ET BIENS DIVERS	-1.927	-2.257
FRAIS DE PERSONNEL	-3.725	-3.706
AMORTISSEMENTS	-54	-68
RÉDUCTION DE VALEUR	240	724
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	10	16
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-2	-20
CHARGES FINANCIÈRES	0	-4
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX	-963	-1.034
CHARGES	-6.421	-6.349
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	-232	319

DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	2020	2019
Résultat global des dossiers clôturés	686	790
Surveillance	77	-23
Variation de la Réduction de valeur	240	724
Coûts non imputés aux dossiers	-1.235	-1.172
Montants en KEUR	-232	319

L'ensemble des dossiers clôturés durant l'exercice 2020 ainsi que les prestations de nos équipes de surveillants ont permis de dégager un résultat positif d'environ 763 KEUR.

En effet, la plupart des dossiers clôturés en 2020 ont permis de dégager une rentabilité suffisante. Les réductions de valeur sur les projets en cours d'exécution ont été analysées et réévaluées.

Globalement, ces réévaluations entraînent une diminution de nos réductions de valeur d'environ 240 KEUR.

Cependant, un montant d'environ 1.235 KEUR vient réduire le résultat de l'exercice. Il s'agit de l'ensemble des coûts de fonctionnement qui n'ont pas pu être imputés aux projets. Dès lors, la productivité globale des activités SET n'est toujours pas suffisante. Situation aggravée par la crise sanitaire qui a fortement réduit nos prestations durant l'exercice 2020.

Nous rappelons que durant le confinement 2020, nous avons continué à rémunérer notre personnel statutaire et par soucis d'équité, nous avons fait de même pour le personnel contractuel.

De plus, il existe une série de prestations (ex. : Powalco, permis d'urbanisme, analyses des PIC, etc...) qui sont incluses dans le contrat de services signé avec la SPGE et qui, malheureusement, ne sont actuellement pas rémunérées.

Comme expliqué dans le rapport d'activité, durant l'exercice 2020, le SET a consacré de nombreuses prestations au développement du portail applicatif «GIR@All». Ce portail dédié aux communes affiliées afin de les aider dans la gestion de leurs réseaux d'égouttage. D'abord mise à disposition gratuitement aux communes comme version test en 2020, l'accès à ce portail deviendra payant à partir de 2021. De nombreuses communes ont déjà sollicité un abonnement.

Toujours en raison de la situation sanitaire, nous avons été contraints de retarder la mise en place de la nouvelle organisation approuvée par le Conseil d'administration de mars 2020.

Nous pensons que cette réorganisation sera pleinement opérationnelle pour le début de l'exercice 2022.

FRAIS GENERAUX (montant en milliers d'euros)

DESCRIPTION	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	223	332
VARIATION DES COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	141	223
PRODUITS FINANCIERS	208	473
PRODUITS	572	1.028
ACHATS DE SERVICES ET BIENS DIVERS	-1.304	-1.322
FRAIS DE PERSONNEL	-1.945	-2.102
AMORTISSEMENTS	-203	-196
RÉDUCTION DE VALEUR	1.492	400
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	-240	2.232
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-65	-112
CHARGES FINANCIÈRES	-57	-9
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX	2.907	2.837
CHARGES	585	1.728
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	1.157	2.756
DÉTAIL DE LA CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	2020	2019
Résultat financier net	86	376
Soutien d'activités culturelles et participations à diverses manifestations	-48	-30
Cotisations ASBL Services social, amicale du personnel, organisation fête et réunions du personnel	-140	-90
Dernière tranche d'une régularisation ONSS	128	128
Amortissements et divers frais	-120	-99
Reprise de la provision prime annuelle "Agents retraités"	0	1.292
Reprise des réductions de valeur s/encours d'emprises	1.334	400
Ajustements des provisions pour litiges	-241	780
Reprise de la réduction de valeur s/créance douteuse	158	0
Montants en KEUR	1.157	2.757

Pour l'exercice 2020, l'ensemble des frais généraux courants de l'AIDE reste stable et s'élève à 3.088 KEUR et se détaille comme suit :

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX COURANTS	2020	2019
Achats de services et biens divers	1.304	1.322
Frais de personnel	1.945	2.102
Amortissements	203	196
Chiffre d'affaires	-223	-332
Autres produits d'exploitation	-141	-223
Total	3.088	3.065

2 907 KEUR ont été imputés aux frais de fonctionnement des activités pour permettre la détermination de leur prix de revient. Ce dernier montant est également similaire à l'exercice 2019.

Le résultat financier est en baisse mais la rentabilité de nos placements reste acceptable. Il faut toutefois constater que les intérêts bancaires négatifs auront un impact négatif durant les prochaines années sur notre résultat et ce, malgré une gestion de trésorerie adaptée.

Afin d'être complet, et dans le respect de nos règles de bonne gouvernance, les coûts non imputables comprennent notamment des frais relatifs aux soutiens d'activités culturelles et aux participations à divers manifestations (+/- 49 KEUR). Ils comprennent également des dépenses liées à des frais de soutien à notre ASBL Service social de l'AIDE et à notre amicale du personnel ainsi qu'à l'organisation en février 2020 d'une fête du personnel (+/- 140 KEUR).

Au 31 décembre 2020, les litiges relatifs aux dossiers SET ont fait l'objet d'une analyse individuelle et, par prudence, la provision pour risque et charge y afférente a été adaptée à hauteur de 240 KEUR.

Pour rappel, lors de l'exercice 2018, après un travail d'évaluation validé par notre réviseur, nous avons estimé par prudence qu'il était nécessaire de procéder à la comptabilisation d'une réduction de valeur de 3 000 KEUR pour couvrir les risques de pertes liés aux dossiers d'emprises. Une première reprise a déjà été actée à l'occasion de l'exercice 2019.

L'organisation mise en place durant le 2^{ième} semestre 2019 continue de porter ses fruits en 2020 et nous a permis de procéder à la clôture et la facturation de dossiers d'emprises. Nous avons donc procédé à une réévaluation de cet encours spécifique. Cette analyse nous permet de diminuer la réduction de valeur sur les encours d'emprise de 1.334 KEUR.

RESULTAT GLOBAL 2020 (montant en milliers d'euros)

CONTRIBUTIONS AU RÉSULTAT GLOBAL	MONTANT
Exploitation	-19
Services Etudes Travaux	-232
Recettes et dépenses générales	1.157
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	906

L'exercice 2020 se termine par un résultat global positif de 906 KEUR.

Si celui-ci est positif, il n'en demeure pas moins que, pour les raisons exposées précédemment, il est nécessaire d'améliorer notre organisation, notre efficacité et notre rentabilité globale.

Pour ce faire, dans le courant de l'exercice 2020, complémentirement à la finalisation de la mise en place d'une nouvelle organisation opérationnelle, nous avons prévu d'implémenter et d'améliorer des applicatifs de gestion :

- ▶ outil de relevés de prestations ;
- ▶ outil de gestion de plan de charge du SET ;
- ▶ nouvelle structure de comptabilité générale et de comptabilité analytique ;
- ▶ etc...

Nous espérons que la nouvelle organisation et ses nouveaux outils de gestion seront pleinement opérationnels à la fin de l'exercice 2021 et nous permettront d'améliorer la performance de nos services à partir de l'exercice 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 (montant en milliers d'euros)

AFFECTATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Dotation aux réserves disponibles	
Démargement	679
Epuration	226
Bénéfice à reporter	56
TOTAL	961

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (montant en milliers d'euros)

ACTIF	2020	2019
ACTIFS IMMOBILISÉS	391.511	386.163
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	286.902	292.928
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	104.609	93.235
ACTIFS CIRCULANTS	67.059	76.543
CRÉANCES À PLUS D'UN AN	0	619
STOCKS ET COMMANDE EN COURS D'EXÉCUTION	17.767	18.477
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	15.554	18.858
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	20.908	12.997
VALEURS DISPONIBLES	8.293	21.161
COMPTES DE RÉGULARISATION	4.537	4.431
TOTAL DE L'ACTIF	458.570	462.706

PASSIF	2020	2019
CAPITAUX PROPRES	122.941	119.117
APPORT (ANCIEN CAPITAL)	59.989	53.725
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION	189	189
RÉSERVES	22.032	21.128
RÉSULTATS REPORTÉS	56	55
SUBSIDES EN CAPITAL	40.675	44.020
AVANCE S/RÉPARTITION DE L'ACTIF NET	0	0
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	2.134	1.903
DETTES	333.495	341.686
DETTES À PLUS D'UN AN	290.304	289.231
DETTES À UN AN AU PLUS	39.968	48.533
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.223	3.922
TOTAL DU PASSIF	458.570	462.706

A l'actif, en raison des amortissements, le montant net des immobilisations corporelles est en diminution et s'élève, en fin d'exercice à 286.902 KEUR.

Les immobilisations financières présentent une augmentation dont l'origine se trouve dans la prise des participations dans le capital de la SPGE pour le compte des communes dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Il en va de même pour le poste capital qui augmente pour la même raison.

Les commandes en cours d'exécution s'élèvent à la fin de l'exercice à 19.677 KEUR. Conformément aux règles d'évaluation, les encours pour lesquels un doute subsiste quant à une éventuelle perte au terme du projet font l'objet d'une réduction de valeur. En fin d'exercice, les réductions de valeurs actées s'élèvent à 1.910 KEUR.

Comme chaque année, les risques liés à nos chantiers ont fait l'objet d'une évaluation. Cette dernière nous a permis de fixer le montant de la provision utile à 1.434 KEUR. La provision relative problème de désamiantage de notre siège social reste d'actualité et s'élève à 700 KEUR.

Les dettes, créances et placements de trésorerie ne souffrent d'aucun problème significatif.

La trésorerie est suffisante pour nous permettre la poursuite des activités de manière sereine.

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'AIDE pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'AIDE est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la SPGE, elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'AIDE dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Commande en cours d'exécution :

Afin de mieux correspondre à la réalité des pratiques, les règles d'évaluation relatives aux commandes en cours ont été affinées.

En effet, les études de projets sont comptabilisées au prix de revient sous la rubrique « Commandes en cours d'exécution ».

Le résultat de chaque étude de projets est enregistré suite à l'approbation du décompte final.

Un contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

EMAS :

En matière environnementale, l'AIDE a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 58 sites (57 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Complément d'information pour litiges :

Signalons que les risques en matière de litiges sont correctement et prudemment provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'AIDE. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques. Toutefois, la probabilité que la responsabilité de l'AIDE SCRL soit engagée en faveur de la SPGE (ou de la Région wallonne) est existante et confirme la nécessité de maintenir les provisions jusqu'à la clôture des litiges concernés.

Immeuble – Siège social :

Compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision a été actée dans le cadre d'importants travaux de réparation de la toiture et des châssis, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage. A ce jour, cette provision reste d'actualité et doit être maintenue.

Information sur le régime de pension :

Le 1^{er} janvier 2018, l'AIDE s'est affiliée au régime de répartition du Service Fédéral Pension (SFP).

Toutes les obligations de pension nées avant le 1^{er} janvier 2018 ont été reprises sans condition par le SFP.

Au 31 décembre 2019 les actifs constitués au sein de notre organisme de pension OGEO FUND en vue de garantir nos obligations s'élèvent à 117 MEur. A cette même date les provisions techniques s'élèvent à 112 MEur. Cette situation laisse apparaître une sur-couverture de l'ordre de 105 MEur.

Dès lors, les réserves excédentaires constituées sont maintenues dans le fonds de pension OGEOFUND.

Le cas échéant, elles pourront être utilisées pour couvrir d'éventuelles cotisations complémentaires de pension si le SFP les sollicite.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Au moment d'établir le présent rapport, les informations relatives à l'exercice 2020 ne sont pas encore disponibles.

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

PERSPECTIVES

1) DEMERGEMENT

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité «Démérgement» comme élément du cycle de l'eau dans sa phase «Assainissement» et nommé « *Assainissement bis* ».

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le démérgement est régi par le «contrat de zone», avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la SPGE.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération devait permettre aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement-bis pour la période 2004-2009 a été communiqué le 24 février 2005 par la SPGE. Il a été intégralement accompli.

A la demande de la SPGE, un inventaire des ouvrages d'assainissement-bis encore à réaliser sur le territoire de la Province de Liège avait été établi en date du 1^{er} janvier 2009.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement-bis et d'affiner le plan financier de la SPGE en fonction des investissements encore à consentir. L'inventaire se fondait essentiellement sur l'avant-projet Biefnot pour les ouvrages de démérgement (ainsi que sur les développements ultérieurs approuvés par feu le Comité wallon de démérgement) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

C'est sur base de cet inventaire que, le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale de l'AIDE a approuvé une proposition de plan quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014. Cette proposition a été approuvée par la SPGE en date du 5 janvier 2011. Le programme approuvé alors portait sur un montant d'investissements de 21.770.000 € hors TVA. Il a été ajusté à plusieurs reprises et est intégralement accompli.

En effet, tout programme d'investissements en matière de démergement est toujours susceptible de devoir être modifié en fonction des opportunités ou des nécessités découlant des évolutions du tissu urbain que le dispositif protège. C'est pourquoi ils sont adaptés régulièrement pour tenir compte de ces éléments tout en restant dans un cadre budgétaire strict.

En 2014, 2015 et 2016, l'Assemblée générale a approuvé des propositions de programmes d'investissement pour les années 2015 à 2021, sans que la SPGE n'approuve ces propositions, lesquelles ne semblaient pas être en adéquation avec son plan financier.

Une démarche commune des trois organismes agréés d'assainissement wallons chargés d'une mission de démergement (AIDE, IDEA et IGRETEC) a mis en évidence et a chiffré les besoins d'investissement en matière de connaissance, de complétude, d'adaptation, réhabilitation et modernisation et de sécurisation d'ouvrages existants, à perspective de 20 ans.

Ce travail commun a été présenté et défendu auprès de la SPGE en avril 2017, puis complété en 2018, mais ne s'est malheureusement pas traduit dans le programme de travaux 2017-2021 de la SPGE où seuls quelques dossiers pour un montant total de 6.866.324 € hors TVA ont été prévus pour l'AIDE pour les 5 ans couverts par ce programme, ce qui est nettement insuffisant pour rencontrer les besoins de renouvellement et d'adaptation des ouvrages.

Toutefois, en 2020, un bureau technique extérieur, mandaté par la SPGE pour évaluer les demandes exprimées par les trois intercommunales, en a confirmé la pertinence. Il a émis quelques recommandations sur la méthode de priorisation des investissements à consentir (mise sur pied d'un groupe de travail, utilisation d'une méthodologie harmonisée d'évaluation de l'état des infrastructures, vérification des ouvrages en tenant compte de l'évolution future des régimes de pluie à la suite du changement climatique, etc.).

Le 17 juillet 2020, la SPGE, en suite de l'actualisation de son plan financier, a dégagé, pour l'ensemble des trois organismes wallons chargés du démergement, un budget complémentaire de 19.990.000 € pour des travaux de démergement à mettre en chantier avant le 31 décembre 2021. Dans ce cadre, l'AIDE a proposé six dossiers urgents et suffisamment avancés pour respecter les conditions requises, le tout pour un montant total estimé de 8.300.000 € hors TVA.

Le 25 juin 2020, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté une proposition de programme quinquennal d'investissement en matière de démergement, couvrant la période 2022-2027. Cette proposition a été transmise à la SPGE et a été complétée et remaniée à la demande de la SPGE pour couvrir une période de 10 ans (2022-2031). A l'heure d'écrire ces lignes, cette proposition remaniée n'a encore fait l'objet d'aucune approbation de la SPGE.

Il semble que la SPGE ait désormais pris la mesure de ses responsabilités financières en matière de démergement et envisage d'investir dans la réhabilitation des ouvrages de démergement et ce, pour plusieurs années.

Le défi de la pérennisation du financement à un niveau approprié des investissements en matière de démergement semble donc relevé pour les prochaines années. La vigilance reste toutefois de mise.

Par ailleurs, les droits et obligations des riverains vivant dans les zones démergées doivent leur être rappelés. Des actions ciblées de communication seront envisagées en 2021, notamment vers les notaires lorsqu'ils instrumentent des acquisitions immobilières.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2023 ont été établis sur base du plan prévisionnel 2021 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2021 : 7 827 000 €	2022 : 7 905 000 €	2023 : 7 984 000 €
--------------------	--------------------	--------------------

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2021 : 1 530 000 €	2022 : 1 545 000 €	2023 : 1 560 000 €
--------------------	--------------------	--------------------

On notera par ailleurs que le financement partiel de l'exploitation des ouvrages de démergement par la SPGE n'est pas remis en cause.

2) EPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Les quatre premiers programmes d'investissement en matière d'assainissement et de protection des captages dont la SPGE a confié la réalisation à l'AIDE ont tous été entièrement accomplis. Ils correspondaient aux périodes 2000-2004, 2005-2009, 2010-2014 et 2015-2016 et visaient essentiellement à répondre aux deux procédures infractionnelles engagées par la Commission européenne contre la Belgique pour une implémentation insatisfaisante des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. Ces procédures sont désormais clôturées.

Pour implémenter les dispositions de la **directive cadre sur l'eau**, le Gouvernement wallon a adopté les premiers et deuxièmes **plans de gestion par district hydrographique** fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures.

Les plans de gestion par district hydrographique et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constituent l'élément majeur de priorisation des investissements à réaliser par la SPGE dans les prochaines années.

Le programme de travaux dont la SPGE a confié la réalisation à l'AIDE pour la période 2017-2021 a connu divers ajustements et comporte aujourd'hui 77 dossiers pour un montant estimé de 112.328.589 € hors TVA.

Les 3^{èmes} plans de gestion sont en cours d'élaboration par la Région wallonne en vue d'une adoption en 2021. Ils vont assurément orienter le prochain programme de travaux de la SPGE.

Le prochain programme de travaux de la SPGE couvrira une période de 10 ans (2022-2031) dont certains dossiers prioritaires devront être mis en chantier avant le 31 décembre 2027, de façon à être en phase avec les programmes de mesures des 3^{èmes} plans de gestion par district hydrographique. Les autres dossiers devront être justifiés, étudiés et mis en œuvre avant le 31 décembre 2031. Ce programme a été communiqué au Conseil d'administration lors de sa séance du 25 mars 2021. Ce programme de travaux pour l'AIDE représente 242 millions d'euros d'investissement, à mettre en œuvre sur 10 ans.

On soulignera que, fin 2019, la Commission européenne a décidé de réviser la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines, estimant que celle-ci n'est plus en phase avec les enjeux actuels, exprimés dans

le Green Deal européen. Le processus de révision est en cours et devrait s'achever début 2024. Sont actuellement pressentis: le renforcement des standards sur les rejets d'eaux usées par temps de pluie (incidences fortes sur les réseaux unitaires et les déversoirs d'orage), l'extension de la directive aux agglomérations de moins de 2.000 EH, le développement d'une stratégie pour réduire les problèmes de dissémination des médicaments et de leurs métabolites dans l'environnement aquatique via les eaux usées (traitées ou non), le développement d'une stratégie visant à limiter l'effet de résistance accrue des bactéries aux antibiotiques, le développement d'une stratégie visant à réduire la quantité de plastiques et de microplastiques retrouvés dans les milieux aquatiques, l'adaptation et la résilience accrues des systèmes d'assainissement au changement climatique, l'intégration des stations d'épuration dans une optique d'économie circulaire (récupération du phosphore dans les boues, réutilisation de l'eau traitée, récupération d'énergie dans les égouts, etc.) et dans une transition énergétique. Ces tendances se traduiront tôt ou tard en obligations qui conduiront à adapter, moderniser et mettre à niveau – voire remplacer – des installations existantes, tant en termes de collecte que de traitement.

Enfin, les engagements européens dans le cadre du traité COP21 visent à réduire de 40% de la production de gaz à effet de serre ainsi que les engagements de la Belgique dans l'atteinte des 17 objectifs mondiaux de développement durable auront vraisemblablement des effets sur nos activités, notamment en termes d'usage efficace et parcimonieux des ressources énergétiques.

En résumé, même si le rythme des investissements en matière d'assainissement s'apaise, il reste bon nombre d'installations de collecte et de traitement à réaliser ou à améliorer.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici l'an 2023 :

2021 : 28 804 000 €	2022 : 29 202 000 €	2023 : 29 614 000 €
---------------------	---------------------	---------------------

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2021 : 2 170 000 €	2022 : 2 170 000 €	2023 : 2 173 000 €
--------------------	--------------------	--------------------

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre +/- 1.283.035 EH en 2023.

Du point de vue de la reprise en exploitation en 2020 de stations d'épuration, seule la reprise en exploitation de la station d'épuration communale de la Place du Wez à Hamoir (100 EH) a été concernée durant cet exercice.

En 2021, les stations d'épuration de Wonck (9.000 EH) à Bassenge, de Rodt (760 EH) à Saint-Vith, de Houlteau (120 EH) à Thimister-Clermont, de Crawhez (200 EH) à Thimister-Clermont et trois stations de pompage doivent être reprises en exploitation.

Lors de l'exercice 2022, neuf stations de pompage sont prévues d'être reprises en exploitation.

Lors de l'exercice 2023, les stations d'épuration de Becco (125 EH) à Theux, d'Oudler (600 EH) à Burg-Reuland, et onze stations de pompage sont prévues d'être reprises en exploitation.

Les montants relatifs aux dépenses sortant du cadre de l'exploitation courante sont établis sur base d'un montant de 2 € par EH nominal, hors TVA. Pour Liège-Oupeye, cette règle n'est toutefois pas appliquée puisqu'un montant forfaitaire de 500.000 € a été retenu pour ce poste.

Quoi qu'il en soit, les chiffres repris ci-dessus sont évidemment à prendre sous toutes réserves, la mise en service d'un ouvrage pouvant être retardée en fonction de divers événements indépendants de la volonté de l'AIDE.

Par ailleurs, le **contrat de service** qui lie l'AIDE et la SPGE arrivait à échéance le 29 juin 2020. Il a été prolongé par avenant au moins jusqu'au 31 décembre 2021 et, au plus tard, six mois après l'adoption du 5^{ème} contrat de gestion de la SPGE.

A l'heure d'écrire ces lignes, les termes du contrat de service renouvelé restent inconnus, même si des discussions sont actuellement en cours. Ce nouveau contrat aura une incidence certaine sur les activités de l'AIDE que celle-ci exerce en province de Liège, pour ce qui relève du démergement comme de l'assainissement (en ce compris l'égouttage), tant en ce qui concerne les investissements que l'exploitation des ouvrages.

3) EGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'AIDE a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la Province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, a priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la SPGE avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la SPGE avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la SPGE avait actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui étaient soumis, et en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la Directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (EH).

En février 2016, la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux 2017-2018 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens à la suite de la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intégraient les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Elle rendait notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes.

Pour le plan d'investissement communal 2019-2021, les priorités d'égouttage sont restées identiques à celles de 2017-2018 mais la hiérarchisation des priorités n'est plus d'actualité. De manière générale, les réhabilitations ou reconstructions d'égouts doivent être préférées à la pose de nouveaux égouts. L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans d'investissement communaux et d'infrastructure.

4) CADASTRES

L'augmentation sensible des budgets alloués par la SPGE depuis 2017 pour l'établissement des cadastres des réseaux d'égouttage et d'assainissement constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du SIG avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribue grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

Les cadastres ont tout d'abord fait l'objet de marchés de services. Vu la faible qualité des résultats obtenus auprès de certains prestataires et la saturation du marché de la sous-traitance, compte tenu du nombre de kilomètres de canalisations à cadastrer chaque année, une grande partie des cadastres est désormais réalisée en interne, les équipes techniques de terrain ayant été adaptées et équipées en conséquence.

Vu l'importance d'une connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'AIDE dans ce domaine s'imposaient. La valorisation des compétences de l'AIDE dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale a été entamée en 2019 et se poursuit pour constamment augmenter l'expertise de l'AIDE dans ces domaines et la mettre au service des communes, en vue d'améliorer l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux, ce qui s'avère essentiel de protection de l'environnement et de protection de la santé humaine.

5) SERVICES AUX COMMUNES

De longue date, l'AIDE rend divers services aux villes et communes associées.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté un plan stratégique qui jetait les bases du développement des services aux villes et communes de la province de Liège au sein des services de l'AIDE

Les services aux communes ont été concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés. Cette structure a depuis lors évolué pour devenir un département au sein de la direction Services, études et travaux de l'AIDE.

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous cinq formes :

- ▶ le « pack de base » ;
- ▶ le module 1 « Gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- ▶ le module 2 « Missions spécifiques » ;
- ▶ le module 3 « Exploitation des réseaux » ;
- ▶ le module 4 « Traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de l'intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services sont rendus dans le cadre du concept « in house » comme le prévoit la législation sur les marchés publics. L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

L'année 2013 fut l'année de démarrage du projet qui a depuis lors trouvé son rythme et ses méthodes. Il est cependant certain que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt croissant auprès des affiliés.

Les années 2014 à 2016 ont permis de mieux faire connaître les services que l'AIDE rend et peut rendre aux communes en matière de gestion des eaux.

2018 a été l'année du développement des services du module 2 et du module 1 avec la cellule « Cadastre – SIG » et la cartographie des réseaux en vue d'améliorer la connaissance et la visualisation des réseaux et rendre les données plus accessibles.

2019 a été l'année du développement de l'outil Web de gestion des réseaux d'égouttage accessible désormais aux communes associées et aux agents de l'AIDE. Cet outil permet la visualisation des réseaux, leur localisation précise et de leur état, en tout lieu via un connexion internet.

Le 19 décembre 2019, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté un nouveau plan stratégique qui a l'ambition de réorganiser l'ensemble des missions de l'AIDE dans une démarche « R2R » (du robinet au ruisseau). La volonté de l'AIDE est d'aboutir très logiquement, pour plus d'efficacité, à une gestion intégrée des réseaux d'assainissement notamment en y englobant les réseaux d'égouttage.

Les services aux communes vont donc naturellement s'inscrire dans cette démarche grâce à la connaissance des réseaux d'égouttage et l'expertise acquises par l'AIDE. Déjà fin 2019 l'AIDE entamait une réflexion sur un service visant à exploiter les réseaux d'égouttage communaux en jetant les bases d'une convention pilote pour une zone spécifique.

Par ailleurs, l'accessibilité aux différents services proposés par l'AIDE devra être simplifiée par la mise en œuvre d'une convention unique qui intégrera les services du pack de base et des différents modules. Une réflexion est en cours pour définir les conditions d'accès et modalités pratiques. Elle devrait aboutir en 2021.

Les prochaines années devront être axées sur une communication adaptée et accrue vers les villes et communes. Elles permettront également de développer et approfondir les approches techniques et budgétaires des services rendus.

Les services liés à l'exploitation des réseaux et au traitement des déchets de réseaux (modules 3 et 4) sont appelés à se développer fortement à l'avenir, notamment suite à la pression des autorités européennes et régionales visant à améliorer grandement la qualité de l'égouttage communal, en termes de connaissance, de taux de raccordement aux égouts, de limitation des pertes vers l'environnement aquatique, de réduction de la dilution des eaux usées collectées, d'amélioration du taux de charge des stations d'épuration et de gestion des eaux de ruissellement à la parcelle ou en amont des réseaux.

Le développement de ces services constituera de nouveaux défis qui nécessiteront des moyens que l'AIDE n'hésitera pas à mettre en œuvre pour les relever avec la rigueur habituelle.

6) SERVICES AUX PARTICULIERS

La gestion publique de l'assainissement autonome

Les bases légales de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (D.C.E.), ont été posées par l'adoption par le Gouvernement wallon, le 23 juin 2016, du décret modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement (M.B. 8 juillet 2016) ainsi que par l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016. Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), nouvelle compétence qui a été inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle activité de la SPGE, par avenant au contrat de collecte et d'épuration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 9 octobre 2017, l'AIDE est chargée d'assurer quatre nouvelles missions sur le territoire de la province de Liège :

- ▶ les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI), dont :
 - les contrôles au premier fonctionnement (entre 6 et 9 mois après la mise en service) ;
 - les contrôles périodiques (au moins une fois tous les huit ans) ;
 - les contrôles approfondis pour les trois premières réalisations d'installateurs en demande de certification ;
 - les contrôles de reprise des SEI existants dans la GPAA ;
- ▶ un rôle de proximité et de sensibilisation des différents publics cibles (communes et particuliers) ;
- ▶ la participation au suivi de la plateforme informatique de la GPAA (appelée SIGPAA), mise en place et gérée par la SPGE (encodages, recherches) ;
- ▶ les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA.

On notera que :

- les contrôles à l'installation des SEI mis en place par des installateurs non certifiés (par exemple : auto-construction) ne relèvent pas de la GPAA et sont payés directement par le particulier ;
- les matières de vidange des fosses septiques et les boues excédentaires des SEI restent acceptées dans les stations d'épuration de l'AIDE équipées d'installations de réception de celles-ci ;
- le transport et le traitement de ces matières seront pris en charge par la GPAA à l'exception de celles provenant des communes productrices d'eau potabilisable qui n'auraient pas signé de contrat d'assainissement avec la SPGE.

Le CertIBEau

Le décret du Parlement wallon du 28 février 2019 et l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 juillet 2019 ont mis en place un système de certification de la conformité des installations intérieures d'eau et d'assainissement des immeubles nouvellement construits.

Cette certification s'appelle le CertIBEau.

L'objectif premier de cette certification est d'assurer une meilleure gestion des risques liés au cycle de l'eau dans les habitations et bâtiments publics et privés en vérifiant, notamment, le respect des normes en vigueur. Elle permet également au propriétaire de recevoir des recommandations techniques pour la mise en conformité.

On estime en effet que, actuellement, seulement 10% à 20% des nouvelles constructions en Wallonie répondent aux normes et législations en vigueur, tant pour les installations intérieures d'eau que pour le traitement et l'évacuation des eaux usées et pluviales.

La certification portera sur deux volets :

- ▶ l'eau en entrée, c'est-à-dire le réseau intérieur d'eau de distribution ainsi que les éventuelles connexions avec des eaux alternatives (eau de pluie/de puits) ;
- ▶ l'eau en sortie, c'est-à-dire les traitements et l'évacuation des eaux usées et pluviales.

Le CertIBEau entrera en vigueur à partir du 1^{er} juin 2021, date à partir de laquelle tous les immeubles qui se raccorderont pour la première fois à la distribution d'eau devront faire l'objet de cette certification. La conformité de l'installation sera la condition nécessaire pour que le raccordement soit mis en service et que l'immeuble ait ainsi accès à l'eau de la distribution publique.

Tout propriétaire peut également, de façon volontaire, demander la réalisation d'un audit et la délivrance d'un CertIBEau pour une habitation existante. Il est ainsi informé de l'état et de la conformité de ses installations en vue de le communiquer au futur acquéreur ou locataire de son habitation.

Le CertIBEau sera délivré par des certificateurs agréés.

La SPGE est désignée comme autorité compétente pour l'octroi, la suspension et le retrait de l'agrément des certificateurs et des centres de formation. Elle est également chargée du développement et de la gestion de la base de données reprenant les certifications ainsi que de la plateforme informatique permettant notamment l'encodage des données par les certificateurs.

7) SERVICES AUX INDUSTRIES

L'AIDE rend des services directs aux industriels, tels que l'avis obligatoire à joindre lors des demandes en permis d'exploitation ou en permis unique ou le traitement des eaux industrielles usées dans les stations d'épuration publiques, que celles-ci y soient conduites via les égouts ou via transfert par camion.

Le décret-programme adopté le 12 décembre 2014 par le Gouvernement wallon met en place le contrat d'assainissement industriel qui contractualise les relations entre l'industriel qui rejette des eaux usées dans les stations d'épuration, la SPGE et l'organisme d'assainissement. Le coût du service rendu sera fonction des charges déversées. Dans ce cadre, les organismes d'épuration sont notamment chargés de négocier les modalités techniques des contrats et d'en assurer le suivi tant au niveau de la détermination des charges rejetées qu'au niveau de la gestion quotidienne du traitement de ces rejets. Cette contractualisation est mise en œuvre depuis 1^{er} janvier 2021.

8) OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le 25 septembre 2015, les Nations-Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé «Transformer notre monde». Ce programme comprend un ensemble de 17 objectifs et 169 cibles. Tous les pays du monde se sont engagés à les atteindre d'ici 2030.

La Wallonie, pour répondre aux engagements internationaux de la Belgique, s'est engagée à mettre en œuvre ce programme et à suivre les avancées en la matière.

Au travers de son plan stratégique, l'AIDE amorce une dynamique d'appropriation de ce programme de développement durable et de participation à l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030.

Afin de répondre aux diverses exigences concernant notamment la réduction de ses consommations d'énergie fossile et notre empreinte carbone, l'AIDE a engagé, en 2020, un responsable énergie. Ses premières missions sont de réaliser les audits énergétiques de nos installations et d'établir le bilan des gaz à effet de serre des activités de l'AIDE.

Les objectifs de l'AIDE visent la diminution des consommations énergétiques, l'amélioration des performances énergétiques des installations, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Elle entend également s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la biodiversité et de préservation des écosystèmes. En effet, le NCF (Natural Capital Financing Facility) est un instrument financier créé par la BEI et la Commission européenne qui soutient le financement des investissements et projets en faveur de la biodiversité et de l'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre de son dernier emprunt auprès de la BEI, la SPGE a introduit un dossier pour l'obtention d'un financement NCF pour réaliser des projets liés à la protection de la moule perlière et au financement de dépenses d'exploitation à caractère environnemental.

Par rapport à l'ensemble des projets présentés dans ce cadre, la BEI a retenu neuf dossiers liés à la biodiversité et aux changements climatiques introduits par l'AIDE.

Enfin, l'AIDE planifie une plantation de haies ou d'arbres à l'automne 2021 afin de renforcer le maillage écologique et de contribuer à une des mesures fortes de la Déclaration de Politique régionale du Gouvernement wallon 2019-2024 relative à la plantation de 4.000 km de haies en milieu ouvert et/ou d'un million d'arbres sur le territoire wallon, « Yes We Plant ».



Station d'épuration de Sprimont (8 850 E.H.)

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances telles que la composition des bétons, l'usage des matières synthétiques, la question du traitement des produits de curage de réseaux, le traitement des huiles et graisses, les procédés de rénovation de canalisations, le traitement des eaux pluviales, le dimensionnement et l'optimisation d'ouvrages de traitement des eaux usées, par exemple.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

Par ailleurs, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques.

De même, nos techniciens suivent des études de recherche et développement menées par des équipes universitaires (CEBEDEAU notamment) et/ou des industriels. Ce faisant, l'AIDE s'inscrit pleinement comme partenaire actif dans le redéploiement de l'activité industrielle et entrepreneuriale de la région où elle exerce ses activités.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NEANT

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

NEANT

AUTRES INFORMATIONS

NEANT

INSTRUMENTS FINANCIERS

NEANT

4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS

	31-12-20	31-12-19	%
I) AQUAWAL S.A.	312.775,20	312.775,20	12
Souscription : 745.975,20			
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722.000,00	722.000,00	
Montant non appelé	-433.200,00	-433.200,00	
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23.975,20	23.975,20	
II) ECETIA FINANCES (EX S.L.F.)	1.030.680,01	1.142.337,01	2,86
III) PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX	297.224,34	198.066,93	
- C.I.L.E.	198.066,93	98.909,52	0,07
- INTRADEL	99.157,41	99.157,41	0,68
IV) TERRANOVA	43.500,00	43.500,00	12,50
V) ETHIAS	146.249,30	100.000,11	
SOUS-TOTAL	1.830.428,85	1.796.679,25	
VI) S.P.G.E.	102.877.189,36	91.438.643,62	
- Parts bénéficiaires "Egouttage" - capital C	66.718.907,00	58.503.260,00	
- Parts bénéficiaires "Démergement" - capital D	36.158.282,36	32.935.383,62	
TOTAL	104.707.618,21	93.235.322,87	

1. AQUAWAL

La S.A. AQUAWAL est l'association professionnelle des opérateurs du secteur de l'eau.

Elle détient 24 % du capital de la SPGE.

2. PARTICIPATION À LA ECETIA (ANCIENNEMENT S.L.F. FINANCES)

Nb : Ecetia a procédé à un remboursement de capital vis-à-vis de l'AIDE à hauteur de 265.441,00 €.

Le dividende produit par cette participation s'est élevé à 102.951,97 €.

3. PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la CILE et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la CILE et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'AIDE. Ces participations sont intégralement libérées.

4. TERRANOVA

Cette Société a pour objet le traitement des terres de remblai, dans la perspective d'obtenir des débouchés et/ou des prix plus favorables pour l'utilisation de ce matériau.

Le capital de TERRANOVA s'élève à 1.702.216,00 € et se compose comme suit :

- S.A. Financière des Travaux Routiers (F.T.R.) : 50 %
- CILE, AIDE, INTRADEL, SWDE : 4 x 12,5 %

La décision d'adhérer a été prise par l'Assemblée générale du 20/12/2004.

5. ETHIAS

En raison des modifications statutaires d'Ethias SA qui a été transformé en EthiasCo SCRL en 2017, notre qualité de membre affilié à Ethias SA a été modifiée de plein droit en celle de membre coopérateur dans EthiasCo SCRL avec attribution de 17 parts sociales dans le capital.

6. SPGE (CAPITAL D)

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au «Capital D» de la SPGE.

Les montants souscrits en 2018 représentent les comptes finals acceptés en 2017 relatifs à des travaux d'égouttage d'une part et les quotes-parts communales dans les frais d'exploitation du démergement de l'exercice 2017 d'autre part. Ces montants ont été actés lors de l'Assemblée générale de juin 2018.

5. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction

DISPOSITIONS LÉGALES

Vu la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vu l'article L6421-1 §1 du Code de la Démocratie Locale et la Décentralisation et (ci-après, le CDLD), qui précise que le principal organe de gestion de l'intercommunale établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale. Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;
2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. À défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Vu l'article L6421-1 §3, qui précise que principal organe de gestion transmet copie de ce rapport au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année :

- au Gouvernement wallon;
- aux communes et, le cas échéant, aux provinces et C.P.A.S. associés.

Vu l'article 3131-1, §3, 2^o du CDLD qui précise que l'approbation des comptes annuels est soumise au Gouvernement wallon (qui recevra donc le rapport de gestion approuvé par le Conseil d'administration).

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Vu la circulaire du 18 avril 2018 de mise en application du décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD ainsi que la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976.

Vu la circulaire du 14 juin 2018 qui fixe les modèles de rapports annuels de rémunération qui doivent être transmis au Gouvernement.

Vu la circulaire du 29 janvier 2019 qui précise que le rapport de rémunération fait partie des annexes du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration qui sert en matière de justification des comptes annuels soumis à la tutelle spéciale d'approbation.

Le présent rapport comporte les sections suivantes :

1. Informations générales
2. Le Conseil d'administration
3. Le Bureau exécutif
4. Le Comité d'audit
5. Le Comité de rémunération
6. La formation des administrateurs
7. Le Comité de direction
8. La liste des mandats dérivés liés à la fonction et des rémunérations éventuelles
9. Les délégués communaux et non communaux aux assemblées générales

1. Informations générales

PLAFOND BARÉMIQUE (ART. 5311 § 5 DU CDLD)		Montant maximum en Eur.	
		Non indexé	Indexé
Président		19.997,14	34.644,55
Vice-Président		14.997,86	25.983,41
Membres du Bureau exécutif		Jeton de présence	
Autres membres du Conseil d'Administration		Jeton de présence	
Observateurs		Néant	
Montant d'un jeton de présence par séance	Du 01-01-20 au 31-03-20	125	213,36
(un seul jeton par jour)	A partir du 01-04-20	125	217,63
Nombre de réunions			
- du Conseil d'administration	11	(mandat rémunéré)	
- du Bureau exécutif	11	(mandat gratuit)	
- du Comité d'audit	1	(mandat gratuit)	
- du Comité de rémunération	2	(mandat gratuit)	

2. Le Conseil d'administration

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	
						TYPE	MONTANT
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	91%	Barémique	25.983,41 €
ELSEN	Sabrine	Chaufontaine	Echevine	Administrateur	73%	Jetons	1.736,77 €
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	91%	Jetons	2.163,49 €
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2.381,12 €
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	91%	Jetons	2.163,49 €
BENOIT	Julie	Aywaille	Conseillère	Administrateur	91%	Jetons	2.163,49 €
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	91%	Jetons	2.167,76 €
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	Administrateur	73%	Jetons	1.736,77 €
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	82%	Jetons	1.950,13 €
GELDOF	Julie	Seraing	Echevine	Administrateur	100%	Jetons	2.381,12 €
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	100%	Jetons	2.381,12 €
IKER	Laura	Esneux	Bourgmestre	Administrateur	45%	Jetons	1.079,61 €
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2.381,12 €
LEJEUNE	François	Awans	Conseiller	Administrateur	55%	Jetons	1.297,24 €
PERRIN	Dominique	Flémalle	Conseiller	Administrateur	91%	Jetons	2.163,49 €
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	Administrateur	82%	Jetons	1.945,86 €
RENSON	Carine	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	50%	Jetons	217,63 €
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2.381,12 €
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	100%	Jetons	2.381,12 €
MEUREAU	Robert	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	22%	Jetons	0,00 €
Taux de présence moyen Administrateurs					82%	Sous-total	95.700,41 €
JOINÉ	Luc	INTRADEL SCRL	Directeur général	Observateur	55%	Gratuit	0,00 €
HEGGERICKX	Marc	CILE SCRL	Directeur RH, des achats et Marchés publics	Observateur	36%	Gratuit	0,00 €
KREMER	Alain	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personne	0%	Gratuit	0,00 €
LALLEMAND	Johnny	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personne	0%	Gratuit	0,00 €
ROTA	Gianfranco	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personne	55%	Gratuit	0,00 €

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE	RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	
						TYPE	MONTANT
SCHMETZ	Philippe	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personne	64%	Gratuit	0,00 €
THOMAS	Yves	AIDE SCRL	Représentant du personnel	Observateur du personne	55%	Gratuit	0,00 €
Taux de présence moyen Observateurs					38%	Total	0,00 €
TOTAL CONSEIL D'ADMINISTRATION							95.700,41 €

3. Le Bureau exécutif

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	100%
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	91%
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	91%
ELSEN	Sabrine	Chaufontaine	Echevine	Administrateur	64%
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN					89%

4 Le Comité d'audit

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	100%
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	0%
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	Administrateur	100%
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	100%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN					75%

5. Le Comité de rémunération

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	TAUX DE PRÉSENCE
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	100%
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	Administrateur	50%
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	100%
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	100%
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	100%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN					90%

6. Formations des administrateurs

DATE	TITRE	ORATEUR
Mars	Présentation des données environnementales	M. Franck Bodson

NOM	PRÉNOM	INSTITUTION	TITRE	QUALITÉ	MARS	TAUX DE PRÉSENCE
DECERF	Alain	Seraing	Echevin	Président	1	100%
NIX	Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	Vice-Président	1	100%
ALLELYN	Bernard	Herve	Conseiller	Administrateur	1	100%
ANCION	Thierry	Fléron	Bourgmestre	Administrateur	1	100%
BENOÎT	Julie	Aywaille	Conseillère	Administrateur	1	100%
CIALONE	Thomas	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	0	0%
COURTOIS	Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	Administrateur	0	0%
ELSEN	Sabine	Chaufontaine	Echevine	Administrateur	1	100%
FRANCOIS	Nathalie	Province de Liège	Conseillère	Administrateur	1	100%
GELDOF	Julie	Seraing	Echevine	Administrateur	1	100%
HIANCE	Valérie	Bassenge	Bourgmestre	Administrateur	1	100%
IKER	Laura	Esneux	Bourgmestre	Administrateur	1	100%
KERSTEENS	Christophe	Ans	Conseiller	Administrateur	1	100%
LEJEUNE	François	Awans	Conseiller	Administrateur	0	0%
LEONARD	Roland	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	1	100%
MEUREAU	Robert	Province de Liège	Conseiller	Administrateur	0	0%
PERRIN	Dominique	Flémalle	Conseiller	Administrateur	1	100%
RAVONE	Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	Administrateur	1	100%
VRANCKEN	André	Awans	Conseiller	Administrateur	1	100%
YLIEFF	Yvan	Dison	Conseiller	Administrateur	1	100%
TAUX DE PRÉSENCE MOYEN						80%

7. Le Comité de direction

DIRECTION	NOM	PRÉNOM	RÉMUNÉRATION BRUTE	AVANTAGES EN NATURE (1)	CHÈQUES-REPAS	ECO-CHÈQUES	TOTAL
Direction générale	HERRY	Florence	145.572,13	1.573,32	1.736	250	149.131,45
Direction administrative et financière	DELFOSSE	Fabrice	147.039,49	3.790,56	1.736	250	152.816,05
Direction Services, Etudes, Travaux	LEPORCQ	Béatrice	149.927,51	3.003,6	1.616	250	154.797,11
Direction Exploitation	LEMLYN	José	149.802,59	2.992,92	1.688	250	154.733,51
Conseiller de la Direction générale	SILAN	Jean-Pierre	149.802,59	3.129,36	1.704	250	154.885,95
TOTAUX			742.144,31	14.489,76	8.480,00	1.250,00	766.364,07

(1) Véhicule et GSM
Tableau en Eur.

8. La liste des mandats dérivés liés à la fonction et des rémunérations éventuelles

NOM	PRÉNOM	FONCTION	SOCIÉTÉ	ORGANE DE GESTION	QUALITÉ	RÉMUNÉRATION		
						TYPE	VERSÉ À	
							AIDE SCRL	INDIVIDUEL
HERRY	Florence	Directeur général	INTRADEL SCRL	Conseil d'administration	Observateur	Néant	-	-
HERRY	Florence	Directeur général	CILE SCRL	Conseil d'administration	Observateur	Néant	-	-
HERRY	Florence	Directeur général	TERRANOVA SA	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons	X	-
HERRY	Florence	Directeur général	AQUAWAL SA	Conseil d'administration	Administrateur	Néant	-	-
DECERF	Alain	Président	OGEO FUND OFF	Conseil d'administration	Administrateur	Jetons	-	X

9. Les délégués communaux et non communaux aux assemblées générales

Compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID-19, les assemblées générales se sont déroulées sans présence physique des membres.

L'assemblée générale s'est tenue sur base des délibérations reçues des communes.

6. RAPPORT D'ÉVALUATION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

En exécution de l'article L 1523-17 § 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Comité de rémunération a établi son rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

1. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion

En application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de nos statuts, l'intercommunale compte à ce jour cinq organes, dont trois de gestion :

- ▶ l'Assemblée générale, constituée des représentants des associés ;
- ▶ le Conseil d'administration composé de 20 administrateurs, en ce compris les membres des organes restreints que sont le Bureau exécutif, le Comité de rémunération et le Comité d'audit ;
- ▶ le Bureau exécutif composé de cinq administrateurs, en ce compris le Président et le Vice-président ;
- ▶ le Comité de rémunération composé de cinq administrateurs ;
- ▶ le Comité d'audit composé de cinq administrateurs ;

L'exercice d'un mandat d'administrateur implique, pour celle ou celui qui l'accepte, une charge de travail et des responsabilités non négligeables. C'est en effet le Conseil d'administration qui propose à l'Assemblée la stratégie de l'entreprise et les budgets nécessaires pour la mener et contrôle sa mise en œuvre pour in fine arrêter les comptes annuels.

Pour ce faire, l'administrateur doit maîtriser le domaine d'activité de l'entreprise et ses systèmes de gestion. Le Code de la Démocratie Locale a très justement formalisé cette nécessité en imposant aux administrateurs de développer et mettre à jour leurs compétences professionnelles dans les domaines d'activité de l'intercommunale, en l'occurrence l'épuration des eaux usées et le démergement. Cette implication nécessite qu'on lui consacre du temps, tant pour acquérir cette maîtrise que pour participer activement aux décisions (étude des dossiers, participation aux réunions, suivi de l'actualité, ...). Au-delà, l'administrateur assume diverses responsabilités, qu'elles soient civiles ou pénales. Il convient d'indemniser cette implication à due concurrence.

Sur recommandation conforme du Comité de rémunération, le montant du jeton de présence revenant aux Administrateurs, Membres du Bureau exécutif par séance à laquelle ils assistent (les membres du CA et BE ne perçoivent qu'un seul jeton de présence pour l'ensemble des réunions organisées à une même date) ainsi que l'indemnité de fonction revenant au Président et au Vice-président du Conseil en sont fixés en application du décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Ils sont les suivants :

Rémunération	Montant (138,01)	Récurrence	Maximum
Président	19.997,14 €	/an	
Vice-Président	14.997,86 €	/an	
Administrateur CA	125 €	/séance	12 jetons/an
Membre BE	125 €	/séance	18 jetons/an
Membre Comité Audit	Gratuit		
Membre Comité Rémunération	Gratuit		
Observateur CA	Gratuit		

Vu l'investissement rappelé ci-avant que la fonction d'administrateur implique, son faible coût relatif et le fait que l'intercommunale n'a pas connu à ce jour de difficulté à pourvoir aux postes d'administrateur de son Conseil, ces montants apparaissent comme pertinents et correspondent aux montants autorisés par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

L'allocation d'un montant plus élevé au Président et à la Vice-présidente se justifie par la plus grande implication que ces postes nécessitent, la maîtrise nécessaire étant plus précise, la disponibilité plus grande et les réunions plus nombreuses, qu'elles soient officielles ou informelles.

Ces rémunérations ont été fixées dans les limites prévues par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

2. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent

Sont considérés comme exerçant une fonction de direction les quatre membres du Comité de Direction, dont le Directeur général (titulaire de la fonction dirigeante locale) ainsi que le Conseiller de la Direction générale.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toutes natures pour l'ensemble des fonctions de direction durant l'exercice 2020 s'élève à 742.144,31 €.

En application de l'annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, n'y sont plus inclus les avantages découlant de l'utilisation privée d'outils de travail tels GSM, ordinateur portable et voiture. Au-delà de ces adaptations, le montant n'évolue qu'en raison de l'index et d'augmentations barémiques.

Ce montant est la mise en œuvre de décisions antérieures à l'exercice et des dispositions réglementaires en la matière dont notamment la nouvelle annexe 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Aucune des fonctions de direction ne perçoit une rémunération supérieure à 245.000€ (indice de référence décembre 2012) et aucun membre ne perçoit de rémunération supérieure à celle du Directeur général.

3. Pertinence de la politique globale de rémunération.

Pour des raisons historiques et règlementaires, deux systèmes de rémunération sont en vigueur au sein de l'intercommunale :

- ▶ le personnel ouvrier et employé sont rémunérés selon les barèmes propres à l'intercommunale
- ▶ le Comité de rémunération est chargé de fixer la rémunération des titulaires de fonctions de direction,

Les rémunérations visent à rétribuer les collaborateurs du travail fourni et des responsabilités assumées. Elles doivent être justes et suffisamment attractives que pour permettre à l'intercommunale de s'adjoindre des collaborateurs de qualité.

A ce jour, la rémunération proposée par l'Intercommunale ne l'a pas empêchée de pourvoir les postes ouverts par du personnel de qualité, la stabilité de l'emploi et l'évolution de carrière ayant permis de convaincre les candidats retenus.

Il est précisé qu'il n'y a pas d'indemnité de départ autre que les montants légalement dus.

Le rapport entre la rémunération la plus élevée (la fonction dirigeante locale) et celle la plus basse est de 5,12.



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE A RESPONSABILITE LIMITEE « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DEMERGEMENT ET L'EPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIEGE » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SCRL « Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport de commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 458.569.866,75 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 905.847,27.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime



nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport de commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport d'activité ;
- les comptes annuels et rapports de l'Organe d'administration ;
- le rapport annuel du Comité de rémunération ;

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1^{er}, 8^o du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bastogne, le 17 mai 2021

ACF AUDIT BELGIUM S.A.

Réviseur d'entreprises



Stéphan MOREAUX,

Réviseur d'entreprises

Administrateur



rue de la Digue, 25 | 4420 Saint-Nicolas
Tél. +32 (0)4 234 96 96 | Fax +32 (0)4 235 63 49
aide@aide.be | www.aide.be